



Ville de Fribourg

Service d'urbanisme et d'architecture

Concours de projet Agrandissement de l'école primaire de la Neuveville

Rapport du jury

—
Novembre 2015



Information publique

05 novembre 2015 à 18 heures
Espace Villars, ancienne usine de chocolat, 4ème étage
Route de la Fonderie 2 à Fribourg

Exposition publique des projets

06 novembre au 17 novembre 2015
Espace Villars, ancienne usine de chocolat, 4ème étage
Route de la Fonderie 2 à Fribourg
lundi à vendredi: 17 h. à 19 h.
samedi 14 h. à 18 h.

Rédaction du rapport du jury

mullerarchitecte sàrl - Bourguillon
Christophe Pittet - mise en forme

TABLE DES MATIERES

A	PROGRAMME DU CONCOURS	6
1	Introduction	6
2	Objectif du concours	9
3	Dispositions relatives au concours	13
3.1	Maître de l'ouvrage, adresse du concours	13
3.2	Genre de concours et procédure, langue, conflits	13
3.3	Marchés publics	14
3.4	Engagement	14
3.5	Conditions de participation	14
3.6	Somme des prix et achats	15
3.7	Mandat, droits d'auteur	16
3.8	Jury	16
3.9	Calendrier	17
3.9.1	Délais, voie postale	17
3.9.2	Publication, inscription, distribution documents	18
3.9.3	Questions et réponses	18
3.9.4	Rendu des plans	18
3.9.5	Rendu de la maquette	18
3.9.6	Exposition publique, rapport du jury	19
3.9.7	Retrait des plans et maquette après l'exposition	19
3.10	Documents remis aux participants	19
3.11	Documents à remettre, variantes	19
3.12	Représentation, devise, auteurs du projet	20
4	Dispositions relatives au projet	21
4.1	Description de l'objet	21
4.1.1	Le site, le bâtiment existant, bref historique du lieu	21
4.1.2	Objectif	21
4.2	Prescriptions	22
4.2.1	Périmètres	22
4.2.2	Bases légales, conditions	22
4.2.3	Généralités	23
4.3	Critères d'appréciations	23
4.4	Programme des locaux	24
5	Compléments au programme	25
5.1	Liste des documents remis aux participants	25
6	Approbation et certification du programme	27
6.1	Approbation du programme	27
6.2	Certification du programme par la SIA	27

B	JUGEMENT	28
7.1	Liste des devises des projets remis	28
7.2	Recevabilité	29
7.2.1	Recevabilité formelle	29
7.2.2	Examen préalable	30
7.2.3	Recevabilité formelle des projets	30
7.2.4	Contrôle de conformité des projets	30
7.2.5	Recevabilité réglementaire	30
7.3	Prise de connaissance des projets	30
7.4	Tours d'élimination	30
7.4.1	Premier tour d'élimination	30
7.4.2	Deuxième tour d'élimination	31
7.5	Tour de repêchage	32
7.6	Contrôle des coûts	32
7.7	Analyse des projets retenus avant le classement	33
7.8	Projets retenus pour le classement	33
C	CRITIQUE DES PROJETS CLASSÉ	34
	31 CHENILLE	34
	36 POG	34
	39 GRANEUM	35
	52 VICE VERSA	35
D	CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX	36
E	RECOMMANDATIONS DU JURY	36
F	LEVÉE DE L'ANONYMAT	37
G	APPROBATION DU RAPPORT PAR LE JURY	38
	ANNEXES	39
	Présentation des projets	
	Liste complète des auteurs	

A PROGRAMME DU CONCOURS

Les points 1 à 6 reproduisent le programme tel que publié à l'ouverture du concours.

1 INTRODUCTION

Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'infrastructures scolaires et des recherches de solutions pérennes, le Conseil communal souhaite organiser un concours de projet d'architecture à un degré en procédure ouverte à l'intention des architectes et architectes paysagistes, afin de réaliser l'agrandissement du centre scolaire de la Neuveville qui ne répond plus aux nouveaux besoins pédagogiques. Il s'agit notamment de fournir une réponse aux besoins croissants de locaux scolaires engendrés par l'augmentation démographique et d'identifier la solution la plus pertinente pour répondre aux contraintes du site.

Site

La parcelle RF 17136 définissant le périmètre du concours se situe dans le périmètre de protection du site en Catégorie A, dont l'objectif vise la conservation de la structure et du caractère de l'ensemble de la ville historique.

Bien que non situé en secteur subordonné à des mesures d'harmonisation avec un ensemble urbanistique protégé, il n'en demeure pas moins que le projet d'agrandissement est situé à proximité du bâtiment de l'école de la Neuveville, classé en bâtiment protégé du degré II.

ISOS

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse
<http://www.bak.admin.ch/isos/>

Promenade le long des rives de la Sarine, plantée de marronniers (no 0.021)

Ecole existante (Type EI 0.022 Obj. de sauvegarde: A)

L'école de la Neuveville se trouve dans un site d'importance nationale dans une échappée dans l'environnement (EE selon l' ISOS = Aire ne présentant pas de limites clairement définies, mais jouant un rôle important dans le rapport entre espaces construits et paysage, p. ex. premier plan/arrière-plan, terrains agricoles attenants, versant de colline, rives, espace fluvial, nouveaux quartiers voir: annexe 3_ISOS) avec objectif de sauvegarde (A) soit au sens du plan directeur cantonal dans un périmètre environnant à protéger de catégorie 1 ce qui signifie que les mesures suivantes doivent être prises au niveau du PAL :

- conserver les composantes principales du caractère du site

(espaces libres significatifs, végétation et constructions anciennes)

- adapter les nouvelles constructions (implantation, dimensions, aspect) au caractère du site construit

- supprimer les constructions et aménagements qui altèrent le caractère du site

S'agissant d'un site d'importance nationale les exigences du plan directeur cantonal doivent être appliquées en tenant compte des suggestions de l'ISOS, notamment :

- zone (en principe) non constructible
- prescriptions sévères pour les constructions dont l'implantation est imposée par leur destination
- prescriptions particulières en cas de transformations et pour l'intégration de constructions anciennes

Ecole

L'école primaire de la Neuveville située en Basse-ville de Fribourg a été réalisée en 1901 et s'inscrit dans la campagne de constructions scolaires dirigée par Georges Python, Conseiller d'Etat directeur de l'instruction publique entre 1886 à 1927 (Université de Fribourg 1889). Les plans datés en 1900 sont signés par l'architecte Jungo. Le style du bâtiment s'inscrit dans la tendance de l'éclectisme de cette époque (historicisme).

Adresse actuel : Grandes-Rames 34, 1700 Fribourg

Publications : Guide fribourg art et moment 1981

Etude « Les fiches Ville de Fribourg » 2002, Nr. 12. (Annexe ...)

INSA-Band 4 (Inventaire Suisse d'Architecture) 1982, p. 218, de Gilles Barbey et Jacques Gubler



Site et art. 17136

Extrait du plan de ville Quartier de la Neuveville & Planche inférieure



Façade sud-est



Place de jeux



Parking



Cours de l'écol

Bâtiment existant

2 OBJECTIF DE CONCOURS

Le potentiel du bâtiment actuel est utilisé. Certaines adaptations mineures permettant de restaurer la lecture initiale pourront être effectuées suite à la réalisation du projet d'agrandissement.

Ces aspects ne font pas partie du présent concours d'architecture et seront traités de manière indépendante.

Agrandissement (nouvelle construction)

La remise du nouveau bâtiment est prévue pour la rentrée scolaire en août 2018.

Les concurrents sont rendus attentifs que la période à disposition pour développer le projet et sa réalisation est relativement courte.

Le projet proposé devra répondre en particulier aux exigences du site en matière de protection du patrimoine.

Aire récréative (nouvelle, selon implantation proposée)

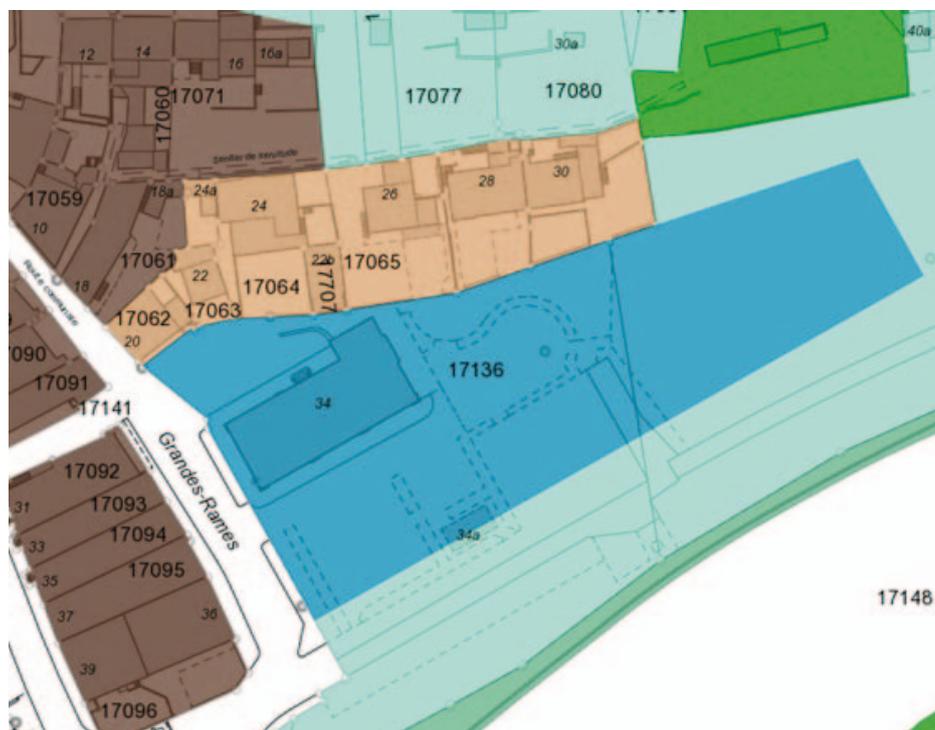
Une nouvelle aire récréative destinée aux enfants de l'école et du quartier sera proposée selon la proposition d'implantation du nouveau bâtiment.

La requalification et la revitalisation des berges de la Sarine seront abordées par la Ville de Fribourg dans le cadre d'une procédure distincte dans les prochaines années.

Principaux extraits du PAL et mesures contraignantes (liste non exhaustive)

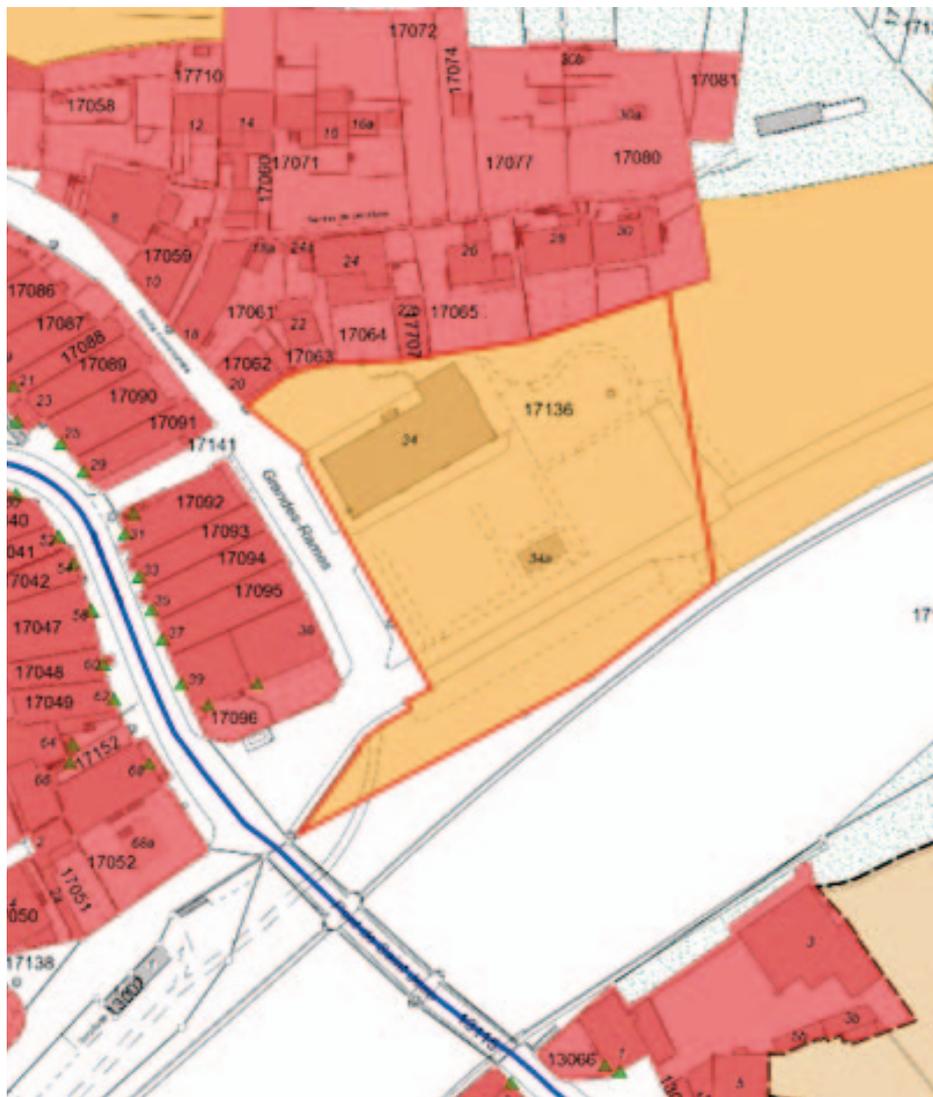
http://www.sitecof.ch/frame.php?site=fr_internet&resol=2&lang=fr

10



PAZ

*La parcelle RF 17136 se situe dans le périmètre de
ZONE DE CONSTRUCTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL I (ZCIG I) & ZONE VERTE D'INTERET GENERAL
Abords : ZONE DE VILLE I & III, ZONE VERTE D'INTERET GENERAL*



11

Cadastre du bruit

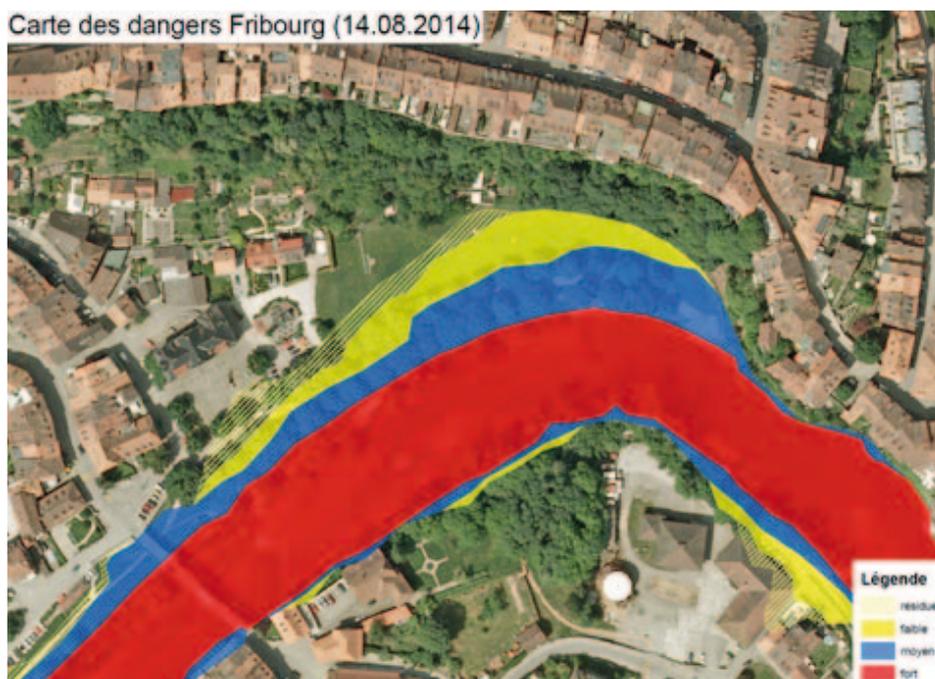
Degré de sensibilité au bruit de l'école existante, la place de jeux et de loisirs :

2 Source de bruit notable : Non



12

Parcs et Promenades



Zones de protections des eaux

Résiduel = Crue extrême (env. 300 ans)

Faible & moyen = Mesure de protection

La parcelle RF 17136 et le périmètre du concours se situent partiellement dans le périmètre de protection des eaux. Voir périmètre du concours & périmètre de protection des eaux défini. (annexe1_périmètre_concours)



Périmètre de protection des eaux

3 DISPOSITIONS RELATIVES AU CONCOURS (chapitres 3.1 à 3.12)

3.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE, ADRESSE DU CONCOURS

13

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Fribourg.

Organisateur et secrétariat du concours valable pour tous les contacts durant la procédure, adresse du concours :

Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Fribourg, Direction de l'Édilité

Secrétariat de l'édilité tél. +41 (0) 26 351 75 03 courriel : secretariat.edilite@ville-fr.ch

Rue Joseph-Piller 7, CH-1700 Fribourg

Inscription, téléchargement des documents, questions réponses uniquement sur la plate-forme: simap.ch

Des prises de contact avec le secrétariat du concours ne sont, en principe, pas admissibles sauf en cas de problèmes avec la communication électronique et, sous couvert de l'anonymat, pour les questions prévues.

3.2 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE, LANGUE, CONFLITS

Marché destiné à des architectes et architectes paysagistes

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré, en procédure ouverte, en conformité avec le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA no 142.

<http://www.sia.ch/fr/services/concours/lignes-directrices/>

Les architectes s'adjoindront obligatoirement le concours d'un architecte paysagiste.

La participation au concours implique pour les concurrents, mais aussi pour le maître de l'ouvrage et le jury, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions et du règlement SIA no 142.

Le français sera la langue officielle pour le mandat. Le programme du concours est rédigé en français. Les décisions du jury, à l'exception de celles relevant de l'appréciation de la qualité des projets qui sont sans appel, peuvent faire l'objet d'une plainte au tribunal ordinaire dont le for est à Fribourg. Une délégation de la commission des concours SIA peut être sollicitée comme experte dans le cadre d'une telle démarche.

3.3 MARCHÉS PUBLICS

Pour les prestations de service décrites, s'appliquent la loi fédérale sur les marchés publics (LMP, SR 172.056.1) du 16.12.1994 ainsi que l'ordonnance sur les marchés publics (OMP, SR 172.056.11) du 11.12.1995. Le concours est aussi assujéti aux accords sur les marchés publics du GATT/OMC (AMP, SR 0.632.231.422).

Le concours s'inscrit à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 et il est soumis aux dispositions de la loi fribourgeoise sur les marchés publics du 11 février 1998 et de son règlement d'application du 28 avril 1998.

3.4 ENGAGEMENT

Subsidiairement au droit fédéral et cantonal, le règlement SIA 142, est appliqué. Les recommandations de la commission SIA 142, qui précisent certaines dispositions, peuvent être consultées sur le site de la SIA.

3.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer les architectes et architectes-paysagistes ayant leur domicile professionnel ou privé en Suisse, ou venant d'un pays qui reconnaît les accords sur les marchés publics du GATT/OMC et offrent la réciprocité.

Ils doivent au moment de l'inscription répondre à l'une des conditions suivantes:

Pour les architectes:

- être porteur du diplôme des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich

(EPF), de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG et EAUG), de l'Académie d'architecture de Mendrisio, des Hautes écoles spécialisées (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger

bénéficiant de l'équivalence, ou

- être inscrit au Registre des architectes A ou B du REG (Fondation des Registres suisses des

professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement) ou à un registre étranger équivalent.

Pour les architectes-paysagistes:

- être porteur du diplôme de l'HEPIA ou de la HSR de Rapperswil ou d'un diplôme bénéficiant de l'équivalence.

- être inscrit au Registre des architectes-paysagistes B du REG

- les architectes paysagistes ne peuvent participer qu'à une seule équipe

Les conditions de la fiche ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR doivent être remplies (ANNEXE P1 CROMP - Guide romand pour les marchés publics)

Toutes les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription.

Dans le cas d'un groupement de bureaux associés, tous les associés doivent remplir les conditions de participation.

En ce qui concerne les bureaux d'ingénieurs spécialisés, leur mandat fera l'objet d'une procédure particulière après le concours; une éventuelle sollicitation d'un spécialiste par un participant ne peut dès lors engager le maître de l'ouvrage.

Equipes pluridisciplinaires volontaires

La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs supplémentaires peut se faire sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il le saluera dans le rapport. De cette manière les conditions pour que les projeteurs volontaires de l'équipe gagnante puissent être mandatés directement sont remplies.

Les concurrents doivent être établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux professionnels établis en Suisse.

A part le bureau d'assistance à l'organisation, aucun prestataire externe n'a été impliqué dans la préparation du dossier de concours. Le bureau mullerarchitecte Sàrl ayant été chargé d'assister le maître de l'ouvrage dans l'organisation de la présente procédure n'est pas autorisé à y participer.

Des renseignements peuvent être pris auprès de l'organisateur concernant les formalités nécessaires à la participation au concours. Pour des diplômés d'écoles hors de la Suisse, les participants doivent apporter la preuve de leur équivalence.

Honoraires - Degré de difficulté

Le degré de difficulté est fixé selon les Normes SIA 102 et 105 2014 (Règlements concernant les prestations et les honoraires des architectes et architectes-paysagistes),¹⁵ pour le calcul des honoraires sur la base du coût de l'ouvrage.

Pour les architectes :

Le degré de difficulté est fixé : catégorie d'ouvrage IV pour écoles primaires = **1.0**

Le facteur d'ajustement r est fixé à **1.1**

Le tarif horaire est celui appliqué en référence à la KBOB.

Pour les architectes-paysagistes:

Le degré de difficulté est fixé : Catégorie d'ouvrage IV pour parcs et espaces libres urbains = facteur n **1.1**

Le facteur d'ajustement r est fixé à **1.1**

Le tarif horaire est celui appliqué en référence à la KBOB.

3.6 SOMME DES PRIX ET ACHATS

La somme globale des prix se monte à CHF 94'000.- hors taxe. Il est prévu de donner 3 à 4 prix.

Le montant total qui peut être alloué aux éventuels achats peut s'élever jusqu'à 40% de la somme globale des prix.

Aucune indemnité ne peut être exigée. Un prix ou une indemnité ne peuvent par la suite être considérés comme un acompte sur honoraires.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142 le jury peut recommander pour l'exécution un projet qui aura reçu une mention au cas où il serait placé au premier rang.

3.7 MANDAT, DROITS D'AUTEUR

Le jury fait une recommandation au maître de l'ouvrage pour l'attribution du mandat à l'auteur du projet lauréat.

Par la suite, le maître de l'ouvrage attribue le mandat. Cette adjudication fera l'objet d'une décision. Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat d'architecte et d'architecte-paysagiste pour l'étude et la réalisation du projet prévu à l'auteur du projet recommandé par le jury (100% des prestations). Le mandat est attribué pour la réalisation de l'agrandissement et peut être étendu aux assainissements et modifications des constructions existantes.

Il se réserve toutefois le droit de ne pas adjuger tout ou partie de ces prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si:

- le lauréat ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur le plan financier, économique, technique ou organisationnel pour l'exécution d'un ouvrage de cette envergure (art. 20 RMP). Dans ce cas, le lauréat aura toutefois la possibilité de suppléer à ce défaut de capacité en s'adjoignant l'aide d'un ou de plusieurs sous-traitants de son choix avec lesquels il aura un lien contractuel (et non pas le maître de l'ouvrage). Il soumettra préalablement le nom du ou des sous-traitants au maître de l'ouvrage. Celui-ci pourra refuser d'adjuger tout ou partie des prestations au lauréat, respectivement révoquer la décision d'adjudication s'il s'avère que le ou les sous-traitants proposés ne sont pas ou plus aptes au sens de l'article 20 RMP ou ne satisfont pas ou plus aux conditions de l'article 11 lettres a, e, f, et g AIMP;

- les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes

- les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes

- en cas d'interruption du mandat pour un des trois points susmentionnés, les honoraires seront calculés sur les prestations accomplies uniquement.

- La Ligne directrice pour les règlements SIA 142 et SIA 143, point 11.1 Déclaration d'intention et l'annexe D sont applicables. Voir sous:

http://www.sia.ch/fileadmin/content/download/sia-norm/sia_142_143/142i-101f_programmes_2013_01.pdf

voir aussi:

http://www.sia.ch/fileadmin/content/download/sia-norm/sia_142_143/142i-501d_Ansprueche_2013.pdf

Ansprüche aus Wettbewerben und Studienaufträgen point 7.2 Anwendung

Le droit d'auteur reste exclusivement à l'auteur du projet. Les documents des projets primés (maquette et plans) deviennent propriétés du maître de l'ouvrage. Une publication des projets par le maître de l'ouvrage se fait obligatoirement avec la mention du nom des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication; ils sont libres, eux-mêmes, de publier leur travail sans formalités également.

3.8 JURY

4 membres non professionnels, représentants le maître de l'ouvrage

- Bourgknecht Jean, Conseiller communal, vice-syndic, directeur de l'Edilité, président

- De Weck Antoinette, Conseillère communale, directrice des écoles de la Ville

- Capellini Marc, Chef de service à la direction des écoles de la Ville

- Heimgärtner Eva, Représentant l'Association des Intérêts de la Neuveville

5 membres professionnels

- Rück Stanislas, architecte, Chef du Service des biens culturels du canton de Fribourg
- Surchat Vial Nicole, architecte EPF/SIA/FSU, architecte de Ville
- Ruffieux-Chehab Colette, architecte FAS/EPF/SIA, Ruffieux-Chehab architectes SA, Fribourg
- Le Baron Jean-Yves, architecte-paysagiste REG /B, Lausanne
- Aumann Patrick, architecte FAS/HES/SIA, Aeby Aumann Emery architectes, Fribourg

2 suppléants

- Python David, architecte HES à l'édilité de la Ville de Fribourg
- Raemy Nicolas, adjoint à la direction des écoles de la Ville de Fribourg

4 membres spécialistes-conseils

- Muller Jean-Jacques, architecte REG /B, mullerarchitecte sàrl, Bourguillon
- Ducrot Charles, économiste, adjoint de l'architecte cantonal
- Flach Bernard, économiste de la construction, Regtec SA
- Schorro Lindsay, responsable d'établissement de l'école de la Neuveville

Le jury se réserve le droit de faire appel à d'autres spécialistes s'il le juge nécessaire. Ils seront mentionnés dans le rapport du jury, le cas échéant.

Examen de conformité: mullerarchitecte sàrl, Bourguillon

17

3.9 CALENDRIER

3.9.1 Délais, voie postale

Pour tous les délais, le timbre postal fait foi, (sauf pour le rendu de la maquette, qui doit se faire personnellement pour éviter les risques du transport; la réception personnelle se fera à des heures d'ouverture précisées). Celui-ci doit être apposé par un bureau postal officiel; Le recours à des entreprises d'expédition spécialisés est possible sous couvert de l'anonymat. L'organisateur invite les participants à consulter le commentaire de la commission SIA 142 des concours au sujet de l'envoi des dossiers/travaux de concours par la poste, qui peut être téléchargé sur ce lien:

<http://www.sia.ch/f/pratique/concours/information>

Les participants sont obligés de suivre le cheminement de leurs envois par internet sous www.post.ch «Track & Trace».

Si leur envoi n'est pas arrivé 5 jours après le délai, les participants doivent le signaler immédiatement au secrétariat général de la SIA qui se chargera d'en informer l'organisateur sous respect de l'anonymat. Le participant qui omet cette annonce ne pourra faire valoir aucun droit auprès de l'organisateur dû à la perte de ses documents, même s'il les a postés à temps. Si l'annonce est faite, l'organisateur est, par contre, obligé d'attendre la réception annoncée. Dans tous les cas la quittance avec le code-barres est à archiver avec soin.

Au cas où un office postal n'admettrait pas d'envoi sans mention d'expéditeur, le participant est chargé de trouver une tierce personne de son choix qui est habilitée à figurer sur l'envoi mais qui ne permet pas à des tiers d'identifier un auteur de projet. En aucun cas l'adresse du participant ne peut être appliquée (exclusion du jugement!) et une adresse fictive n'est pas recommandée.

3.9.2 Publication, inscription, distribution documents

L'annonce du concours paraît dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg et sur le site www.simap.ch.

Après leur inscription sur le site internet www.simap.ch et outre le présent document, les concurrents pourront télécharger l'ensemble des documents, annexés au présent programme à partir du délai de publication.

Le site web de la Ville de Fribourg <http://www.ville-fribourg.ch/vfr/fr/pub/index.cfm> permet aussi le téléchargement du présent programme.

Un envoi par voie postale n'est pas envisagé. Une visite des lieux n'est pas organisée. Le site est accessible librement.

- la copie du récépissé attestant du versement de CHF 300.- (Le versement se fera au compte du concours avec la mention «concours Neuveville».)
- L'attestation ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR affirmant la conformité aux conditions dûment datée et signée.
- La FICHE D'INSCRIPTION dûment remplie, datée et signée.

Les participants sont responsables de leur inscription. Les inscriptions incomplètes ne sont pas valables.

Aucune correspondance ne sera tolérée quant aux inscriptions. Une inscription admissible sera confirmée par voie électronique par l'organisateur par l'attribution d'un numéro figurant sur un bon donnant droit à retirer la maquette.

La maquette peut être retirée contre dépôt du bon muni du numéro d'inscription. Les maquettes seront délivrées à la suite des demandes et non pas suivant la date de l'inscription. Le maître de l'ouvrage fournit régulièrement au distributeur des maquettes la liste des participants inscrits. L'inscription est possible durant tout le déroulement du concours. En revanche, pour les inscriptions qui arrivent après le délai administratif, il n'est plus possible de garantir la remise immédiate de la maquette et il faut envisager un délai d'attente.

3.9.3 Questions et réponses

Les questions doivent être posées sur SIMAP (anonymat assuré). Les réponses seront publiées sur le site Internet du concours à partir du délai indiqué. Un envoi par voie postale n'est pas prévu.

Questions sous forme anonyme jusqu'au.....ve 26 juin 2015

Réponses aux questions sur SIMAPve 10 juillet 2015

3.9.4 Rendu des plans

Les documents demandés seront envoyés exclusivement par courrier postal, sous forme anonyme dans un cartable à l'adresse du secrétariat du concours jusqu'au délai fixé. Une remise personnelle n'est pas possible.

Rendu des plans par poste à l'adresse du concourslu 14 septembre 2015

3.9.5 Rendu de la maquette

La maquette sera remise dans son emballage original à la date fixée à un endroit qui sera communiqué à temps à tous les inscrits. Afin de respecter les conditions de l'anonymat la maquette sera réceptionnée par une personne ne faisant pas partie du jury ni de l'organisateur. Cette personne délivrera à chaque participant une quittance mentionnant la date et l'heure du dépôt. Un envoi postal à l'adresse du concours est possible au risque du participant au plus tard pour le même jour. Le timbre postal fera foi, celui-ci sera apposé obligatoirement par un bureau postal officiel (la date d'envoi doit être visible).

Rendu des maquettes entre 14 -17 heuresma 29 septembre 2015

3.9.6 Exposition publique, rapport du jury

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique durant 10 jours. Les noms des auteurs de tous les projets seront portés à la connaissance du public. Les dates prévues pour l'exposition seront communiquées à la presse locale ainsi que sur le site Internet du concours. Les participants seront avertis du jugement et pourront prendre connaissance du rapport du jury sur le site Internet du concours. Le rapport du jury sera également mis à disposition de la presse. Un exemplaire du rapport du jury sera à disposition de chaque participant durant l'exposition. Un envoi aux participants n'ayant pas pu visiter l'exposition se fera en principe à la fin de celle-ci (Via courriel).

3.9.7 Retrait des plans et maquettes après l'exposition

Les documents concernant les projets non primés peuvent être retirés à l'endroit de l'exposition le jeudi 19 novembre entre 16h et 18h. Les projets non retirés ne seront pas conservés. 19

3.10 DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Les documents suivants seront à disposition des concurrents et peuvent être téléchargés

sur le site www.simap.ch :

- a) Le présent programme, ses annexes et, à partir de la date mentionnée: les réponses aux questions
- b) Plan de situation 1 :500, avec courbes de niveaux, vue des toitures, et périmètres du concours (formats pdf, dxf, dwg)
- c) Relevés en plans, coupes, façades du bâtiment existant (formats pdf, dxf, dwg)
- d) Orthophoto (format pdf.)
- e) Fiche d'identification (format formulaire Word)
- f) Bon pour retirer un fond de maquette à l'adresse mentionnée. Ce bon va être remis par mail aux participants dont l'inscription est conforme; seul le bon muni d'un numéro d'inscription permet le retrait de la maquette
- g) Fond de maquette 1 :200

3.11 DOCUMENTS À REMETTRE, VARIANTES

Tous les documents, la maquette et les emballages du projet comporteront la mention «Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015» et une devise qui sera reportée sur l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Un seul projet est admissible, le rendu de variantes est interdit. Les documents suivants sont à rendre:

A) Plan de situation 1:500, avec la vue des toitures sur la base du document b. Les informations principales figurant sur le plan de situation doivent rester lisibles, l'orientation du plan doit rester inchangée et l'extrait ne peut pas être diminué. Seront présentés: l'implantation des constructions (vue en toiture), les aménagements extérieurs, le tracé et la délimitation minéral/végétal des circulations (piétons, deux-roues, voitures), l'indication des accès (entrées dans bâtiments) les cotes (hauteur sur mer) principales et les courbes de niveaux.

B) Plans, coupes et vues 1:200 jugés nécessaires pour la bonne compréhension du projet. La numérotation des locaux ainsi que la surface utile figureront dans les plans. Dans les coupes sera mentionnée obligatoirement la forme du terrain (existant et futur). Une coupe constructive 1: 20 du projet permettant de comprendre la matérialisation et l'expression des façades et toitures du projet proposé.

C) Un rapport explicatif n'est pas demandé; des explications ainsi que des éléments de visualisation ne sont pas exigés, mais peuvent être présentés. Un descriptif de la matérialisation et en particulier de l'enveloppe extérieur permettant de comprendre l'insertion du projet dans le site est demandé (le mode de présentation est laissé au choix des participants).

D) Le calcul des surfaces et du cube ne sont pas demandés. Il sera effectué par le maître de l'ouvrage pour les projets retenus au dernier tour d'élimination.

E) Maquette volumétrique 1 : 200 (obligatoire), présentation de la maquette du projet: rendu libre et sobre.

F) Enveloppe d'auteurs, neutre, scellée, sur laquelle figure la devise et qui contient:

- la fiche d'identification (document e) dûment remplie
- un bulletin de versement (pour un éventuel prix)
- La clé USB ne doit pas être mise dans l'enveloppe cachetée. La devise du projet doit apparaître clairement sur la clé USB. Pour rappel l'anonymat doit être garanti et aucun moyen d'identification du concurrent ne doit apparaître sur ou dans la clé.

3.12 REPRÉSENTATION, DEVISE, AUTEURS DU PROJET

Pour le maintien de l'anonymat, tous les documents remis doivent comporter une devise. Tous les plans dessinés à l'échelle doivent être munis d'une échelle graphique placée en bas à droite du plan. Cette échelle graphique permet, en cas de réduction d'un plan, de mesurer les distances. Les plans doivent être également, en bas à droite, numérotés, porter la devise et la mention «Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015».

Le rendu graphique de tous les documents se fera en principe en traits noirs sur fond blanc mat pas trop épais. La couleur n'est ni demandée ni explicitement interdite. En cas d'utilisation de fonds, il est à veiller de les rendre facilement reproductibles (photocopie) - trames à points et hachures de préférence. L'organisateur attend un graphisme et une présentation qui servent avant tout la lisibilité du projet. Les coupes et les élévations doivent être placées horizontalement.

Toutes les planches doivent être rendues au format A1 paysage.

Les plans des niveaux doivent avoir la même orientation que les plans de base reçus.

Le nombre des planches est limité à 3.

4 DISPOSITIONS RELATIVES AU PROJET

4.1 DESCRIPTION DE L'OBJET

4.1.1 Le site, le bâtiment existant, bref historique du lieu

Les Grandes-Rames situé à proximité des berges de la Sarine dans le quartier de la Neuveville a fortement évolué à la fin du XIXe siècle avec l'abandon progressif des greniers pour être remplacé progressivement par l'école, diverses habitations et des espaces récréatifs du quartier. L'imposante allée de marronniers forme un ensemble végétal hors du commun dans la Ville. La revitalisation des berges de la Sarine fera l'objet d'une démarche indépendante et visera à redonner au cours d'eau son espace vital. La revalorisation de ces espaces complétera la zone récréative prévue dans le cadre du concours destinée aux élèves et habitants du quartier.

Brève Iconographie présentant les divers aspects du site (annexe2_iconographie_site)

4.1.2 Objectif

Le programme des locaux situés dans le bâtiment existant ne correspond aujourd'hui plus aux exigences pédagogiques (quantitatives et qualitatives). L'objectif du concours est de concevoir, le complément d'espaces nécessaire à l'école existante, tout en proposant pour les aménagements extérieurs des espaces récréatifs et de jeux de qualité en considération de l'enjeu patrimonial du site.

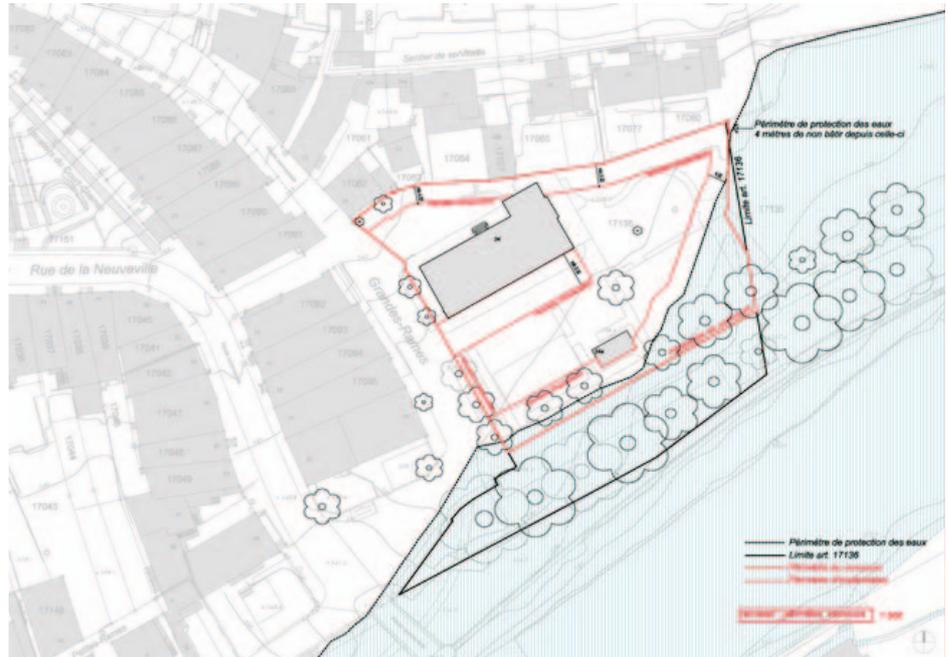
L'étude de faisabilité a mené aux conclusions suivantes:

- Il n'est pas envisageable de rehausser le bâtiment existant.
- Les dégagements et l'éclairage naturel des locaux dans le bâtiment existant doivent être garantis.

Les divers assainissements "doux" à moyen terme, tels les enveloppes, les barrières architecturales, l'exigence de la sécurité sismique ne font pas l'objet du présent concours.

4.2 PRESCRIPTIONS

4.2.1 Périmètres



La parcelle RF 17136 de 5059 m² définit le périmètre général du concours.

Voir annexe1_périmètre_concours

22

Explicatif des contraintes liées à la définition des périmètres d'implantation (annexe1_périmètre_concours)

Les périmètres d'implantation(s) sont définis sur la base des contraintes propres au site de l'école de la Neuveville

et de ses abords.

- Le périmètre de protection des eaux est à respecter
- les arbres à conserver sont définis selon l'annexe 13_inventaire_arbres
- Le dégagement de min. 8 m devant l'école existante (côté Sarine) doit garantir l'accès et la zone de travail nécessaire aux services de secours et en particulier celui des pompiers (annexe7b_Directive_Accès_véhicule_feu)
- Les accès aux parcelles voisines 17062, 17063, 17064, 17077, 17065, 17077, 17080 sont maintenus et doivent être garantis.

4.2.2 Bases légales, conditions

- Les dispositions légales nécessaires, qui sont spécifiques au lieu et au site et qui sont mentionnées dans le présent programme.
- Le règlement communal relatif au plan d'affectation des zones et à la police des constructions

CHAPITRES 12 : ZONE DE CONSTRUCTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL I (ZCIG I)

- L'ISOS Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse.

Les règlements et conventions suivants sont admis comme être connus par les participants:

- les règlements SIA 142 (concours), 416 (surfaces et volumes) et 102 (prestations et honoraires).
- Les Normes, règlements et recommandations de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) portant sur la construction, les installations et équipements.
- SN 521 500 «construction adaptée aux personnes à mobilité réduite».
- La législation cantonale sur la Police du feu et la protection contre les éléments naturels.
- Prescriptions de protection incendie AEAI
(Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, <http://bsvonline.vkf.ch/>.)
- Le Règlement sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels.
- Les accès du service du feu et de secours doivent impérativement être respectés.

4.2.3 Généralités

Les locaux et les aménagements ne doivent pas créer des barrières architecturales. Les bâtiments publics dans le Canton de Fribourg doivent respecter les exigences des standards Minergie P ou A.

La construction existante, 34 a, préau couvert peut être démolie. La surface devra être compensée dans le cadre du projet déposé.

4.3 Critères d'appréciations

Les projets seront examinés en fonction des qualités qu'ils exprimeront par rapport aux 23 critères suivants:

- Idée conceptuelle
- Intégration dans le contexte, harmonisation avec un ensemble urbanistique protégé
- Qualité spatiale des aménagements paysagers et de la cour de récréation
- Qualité des propositions de la nouvelle zone récréative
- Qualités spatiales à l'intérieur
- Qualité et rationalité de l'organisation fonctionnelle
- Economie des moyens, expression architecturale, économie générale

Les objectifs financiers visés par le maître de l'ouvrage, pour la réalisation du présent programme, sont de

CHF 4,8 millions TTC pour l'ensemble des CFC 1 à 9.

Coût CFC 2 et 4 hors TVA : CHF 3,5 millions HT

Tenant compte de la place libre pour toute nouvelle construction, la nouvelle implantation se verra confrontée à devoir et pouvoir dialoguer de manière étroite avec la substance bâtie et non bâtie. Une attention particulière sera apportée à la qualité de ce dialogue, à l'harmonie dans l'intégration ou la qualité de la diversification.

Le critère économique du projet sera évalué par un contrôle des coûts pour les projets retenus au 2^{ème} tour.

Ces critères pourront être affinés. L'ordre des critères n'indique pas une hiérarchie.

4.4 Programme des locaux

Les surfaces du programme sont des surfaces utiles (SU) selon SIA 416. La hauteur libre des espaces d'enseignement ne sera pas inférieure à 3 m. A ceci se rajoute toute hauteur utile d'installation éventuelle pour respecter les conditions de ventilation dans le cadre des standards Minergie P ou A.

Des vestiaires (bancs et crochets, évt. armoires [h,l,p: 70/20/60] pour 24 élèves par classe) sont à prévoir à proximité de l'aire des classes; les élèves rentrent pas dans les classes avec les chaussures.

Les 3 classes enfantines disposeront :

- d'une cuisinette par salle ou d'une cuisine commune en fonction du projet.
- d'un WC attenant à la salle ou intégré en fonction du projet.

Ces deux dispositifs mentionnés plus haut peuvent être admis dans le calcul de la surface de 96 m² pour autant qu'ils sont en lien direct ou intégrés dans l'espace de la classe.

- Vu la proximité de la Sarine, les locaux en sous-sol sont si possibles à éviter.

Description programme des locaux selon SIA 416

2.1.1.1 Surface utile principale: SUP

3 salles de classe pour l'école enfantine EE (avec WC & Cuisine)	96 m ²	288 m ²
2 salles d'appui	21 m ²	42 m ²
1 salle ACT	60 m ²	60 m ²
1 local matériel (ACT)	21 m ²	21 m ²
1 bibliothèque	30 m ²	30 m ²
1 salle des maîtres	30 m ²	30 m ²
<u>Total SN 2.1.1.1 Surface utile principale: SUP</u>		<u>471 m²</u>

2.1.1.2 Surface utile secondaire: SUS

Salle photocopieuse / Réduit (réparti 1 ou 2 locaux)	10 m ²
1 WC Garçons (en plus des WC pour classes enfantines)	4
1 WC Filles (en plus des WC pour classes enfantines)	4
1 WC Enseignants / personne à mobilité réduite /douche de sol	4
<u>Total SN 2.1.1.2 Surface utile secondaire: SUS</u>	<u>22 m²</u>

2.1.2 Surface de dégagement: SD (en fonction du projet)

Foyer	
Circulation - Garde-robes	
Ascenseur (si sur plusieurs niveaux)	
Escaliers (si sur plusieurs niveaux)	
<u>Total SN 2.1.2 Surface de dégagement: SD (en fonction du projet)</u>	<u>... m²</u>

2.1.3 Surface d'installation SI (en fonction du projet)

Local technique	20 m2
-----------------	-------

3.1.1 Surface extérieure utile SEU: Préau couvert (en fonction du projet) 75 m2

Préau couvert 0.5 m2 SN par élève (24 x 3 x 0.5)	36 m2
Préau couvert existant à compensation en cas de démolition	39 m2
Stationnement pour deux-roues, 15 places à 2 x 0.65 m couvertes	env. 20 m2
Stationnement pour deux-roues, 15 places à 2 x 0.65 m non couverte (réserve futur équivalente)	env. 20 m2
Place de parc (voiture) pour personnes à mobilité réduite	1 place
Places de parc (voiture) pour le personnel	4 places
Places de parc pour le véhicule de transport des enfants (6 x 3m)	1 place

Remarques:

Les propositions des aménagements extérieurs et le choix du maintien des places de parcs publics sont laissés à la libre appréciation des concurrents. Si rendu nécessaire par l'implantation du projet ou des propositions d'aménagements extérieurs, la place de jeux existante est à remplacer (libre appréciation des concurrents).

Des liaisons couvertes (non chauffées, ouvertes) entre les bâtiments ne sont pas indispensables.

Le positionnement de la place du véhicule pour le transport des enfants doit se situer dans une zone sécurisé 25

du trafic motorisé et à proximité si possible du (des) préau couvert.

Les accès de toutes les parcelles voisines doivent être garantis.

5 COMPLÉMENTS AU PROGRAMME**5.1 Listes des documents remis aux participants**

Les documents suivants seront à disposition des concurrents et peuvent être téléchargés sur le site www.simap.ch

a Le présent programme, ses annexes et, à partir de la date mentionnée: les réponses aux questions (pdf)

Listes des documents en annexe au présent programme du concours :

annexe1_périmètre_concours PDF

annexe2_iconographie_site PDF

annexe3_ISOS PDF

annexe4a_lacs&cours d'eau ZIP/PDF

annexe4b_périmètre de protection des eaux

annexe5_carte des dangers_Sarine PDF

annexe6_SBC PDF

annexe7a_accès_véhicules_privés&secours

annexe7b_directive_Accès_véhicule_feu PDF

annexe8_circulation_parcage PDF

annexe9_parc&jardin PDF

annexe10_paz PDF

annexe11_cadastre_souterrain PDF

annexe12_orthophoto-2015 PDF

annexe13_inventaire_arbres PDF

annexe14_vues_toitures_orthophoto_2015 PDF

annexe15_engagement sur l'honneur PDF

b Plan de situation 1:500, avec courbes de niveaux, vue des toitures, et périmètres du concours (formats pdf, dxf, dwg)

c Relevés en plans, coupes, façades du bâtiment existant (pdf, dxf, dwg)

d Vue des toitures (pdf, dxf, dwg)

e Fiche d'identification (formulaire doc)

f Bon pour retirer un fond de maquette à l'adresse mentionnée. Ce bon va être remis par mail aux participants dont l'inscription est conforme; seul le bon muni d'un numéro d'inscription permet le retrait de la maquette.

g Fond de maquette 1 :200

6 APPROBATION ET CERTIFICATION DU PROGRAMME

6.1 Approbation du programme

Le présent programme a été approuvé par les membres et suppléants du jury : Fribourg, le 29 mai 2015

M. Jean Bourgknecht

Mme Antoinette de Weck

M. Marc Capellini

M. Stanislas Rück

Mme Nicole Surchat Vial

Mme Colette Chehab

M. Jean-Yves Le Baron

M. Patrick Aumann

Mme Eva Heimgärtner

M. David Python

M. Nicolas Raemy

27

6.2 Certification du programme par la SIA

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

B JUGEMENT



7.1 LISTE DES DEVICES DES PROJETS REMIS

Concours ouvert le 12 juin 2015

- Remise des projets (cartables) le 14 septembre 2015

- Rendu des maquettes le 29 septembre 2015

- 01 TARDIS
- 02 VIVE LA RÉCRÉ !
- 03 GRENIER
- 04 RANGO
- 05 RAMES
- 06 CAILLOU I
- 07 LITEN-TRÄ-SKOLA
- 08 ASTÉROÏDE B612
- 09 DENTELLE
- 10 MR. BROWN
- 11 NOEUD PAPILLON
- 12 JEUX DE PILOTIS
- 13 SANETSCH
- 14 EN SORTANT DE L'ÉCOLE
- 15 PIERRE ET LOU
- 16 TOURNESOL
- 17 1, 2, 3 NOUS IRONS AU BOIS
- 18 LA RUCHE
- 19 PLATERO ET MOI
- 20 PLACE AUX ÉCUREUILS
- 21 CAILLOU II
- 22 STELLA
- 23 WOODEN DUCK
- 24 E.P.D.V.
- 25 DÉJÀ L'AUTOMNE
- 26 MACLE
- 27 LA COUR DES RAMES
- 28 LES DÉS SONT JETÉS
- 29 CANOPÉES
- 30 IL ÉTAIT UN TOIT
- 31 CHENILLE
- 32 MILDWOOD
- 33 NEU PAVILLON
- 34 DEUX AMIS

- 35 HUGO
- 36 POG
- 37 PIVOT
- 38 FAIRE LA COUR
- 39 GRANEUM
- 40 DEVANT LES JARDINS
- 41 LE PORT DE VERDURE
- 42 ARLEQUIN
- 43 $1 + 1 = 3$
- 44 AU FIL DE L'EAU
- 45 CONSEIL D'ENFANT
- 46 HARMONIE
- 47 LA PIERRE
- 48 PASSAGE
- 49 PETITE SOEUR
- 50 OTELLO
- 51 ESTRELIZIA
- 52 VICE VERSA
- 53 PIERRE
- 54 SCULPTURE ÉLÉMENTAIRE
- 55 NKTOB
- 56 ENTRE-DEUX
- 57 ILLE FLOTTANTE !

29

7.2 RECEVABILITE

7.2.1 RECEVABILITÉ FORMELLE

L'organisateur a réceptionné **57 projets** qui ont été déposés ou postés dans le délai imparti.

L'auteur du **projet no. 13** a déposé auprès de l'organisateur un 2ème exemplaire et le dossier réduit A3 le 23.09.2015.

L'auteur du **projet no. 40** a envoyé directement auprès de l'organisateur la 2ème planche corrigée le 23.09.2015 motivant une correction d'échelle du plan d'étage et de la coupe BB.

L'auteur du **projet no. 56** a envoyé avec l'accord de la SIA auprès de l'organisateur la 1ère planche corrigée le 23.09.2015 motivant une correction d'échelle du plan de situation.



7.2.2 EXAMEN PRÉALABLE

L'organisateur et le bureau d'assistance ont procédé au contrôle technique des projets. Ce contrôle a porté sur 2 volets différents :

- recevabilité formelle des projets
- contrôle de conformité du concours de projet

7.2.3 RECEVABILITÉ FORMELLE DES PROJETS :

Après analyse, les deux projets **no. 40 et 56** avec correctifs déposés après la date de remise des cartables ne comportent pas de différences portant sur le contenu et sont sans conséquences pour le projet.

Toutes les maquettes ont été déposées dans les délais.

Le reste des exigences, à quelques détails près, sont remplies pour tous les projets.



7.2.4 CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES PROJETS :

Sur la base du rapport de conformité et du contrôle des surfaces, les projets satisfont dans l'ensemble à quelques détails près aux exigences des éléments principaux du programme.

7.2.5 RECEVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE

Ayant pris connaissance de l'examen de recevabilité et des examens techniques, le jury décide dans le sens d'une pesée des intérêts:

- De ne pas tenir compte du non-respect au sens strict de certaines réglementations, en particulier celles de h/2 pour les distances aux limites (RCU), les normes AEA1, les rayons de braquage des véhicules de secours, les surfaces ou le programme des locaux décrits, les exigences Minergie P ou A définies dans le programme du concours. Les projets dérogeant à certaines des règles décrites plus haut ne présentent pas un caractère rédhibitoire définitif à ce stade de la procédure.

- D'admettre tous les projets au jugement sans restriction.

7.3 PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

Lors d'un tour de présentation, les projets sont expliqués dans les grandes lignes à l'ensemble du jury. Cette présentation, faite par Jean-Jacques Muller, responsable du contrôle technique, a pour but de prendre connaissance, sur la base d'une même grille de lecture, des 57 projets disposés selon leur ordre d'arrivée.

Aucun regroupement d'ordre thématique ou autre n'est appliqué. Lors d'une deuxième phase d'examen, les membres du jury, répartis en trois groupes, effectuent une analyse détaillée des projets.

7.4 TOURS D'ÉLIMINATION

7.4.1 PREMIER TOUR D'ÉLIMINATION

Le jury in corpore passe ensuite en revue tous les projets. Le rapporteur de chacun des trois groupes présente à l'ensemble du jury les réflexions faites sur la base des critères énoncés à l'article 4.3 (Critères d'appréciations) du Programme, en particulier ceux ayant trait à :



- l'idée conceptuelle
- l'intégration dans le contexte, l'harmonisation avec l'ensemble urbanistique protégé
- La qualité spatiale des aménagements paysagers et de la cour de récréation

Le jury procède au premier tour d'élimination. Il attend un projet suffisamment pertinent, cohérent ou identitaire en rapport à l'espace urbain existant, à son histoire, à son évolution et en adéquation au programme demandé. Une insertion volumétrique dans le site dans un sens contextuel large, en rapport au parc et aux berges de la Sarine est recherchée. Il recherche également un aménagement paysager qui saura apporter une plus-value pour la vie du quartier.

Sont éliminés au 1er tour les projets suivants :

02	VIVE LA RÉCRÉ !	27	LA COUR DES RAMES
03	GRENIER	28	LES DÉS SONT JETÉS
04	RANGO	30	IL ÉTAIT UN TOIT
06	CAILLOU I	32	MILDWOOD
07	LITEN-TRÄ-SKOLA	33	NEU PAVILLON
09	DENTELLE	35	HUGO
10	MR. BROWN	38	FAIRE LA COUR
12	JEUX DE PILOTIS	40	DEVANT LES JARDINS
14	EN SORTANT DE L'ÉCOLE	41	LE PORT DE VERDURE
15	PIERRE ET LOU	43	1 + 1 = 3
16	TOURNESOL	44	AU FIL DE L'EAU
17	1, 2, 3 NOUS IRONS AU BOIS	45	CONSEIL D'ENFANT
18	LA RUCHE	46	HARMONIE
19	PLATERO ET MOI	47	LA PIERRE
20	PLACE AUX ÉCUREUILS	48	PASSAGE
21	CAILLOU II	49	PETITE SOEUR
22	STELLA	50	OTELLO
23	WOODEN DUCK	51	ESTRELIZIA
24	E.P.D.V.	53	PIERRE
25	DÉJÀ L'AUTOMNE	54	SCULPTURE ÉLÉMENTAIRE
26	MACLE	55	NKTOB
		57	ILLE FLOTTANTE !

7.4.2 DEUXIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Préalablement au 2ème tour d'examen des projets, le jury s'entend sur quelques objectifs qu'il estime important, à savoir :

- Les qualités spatiales à l'intérieur des projets, leurs rapports au contexte environnant immédiat
- Les qualités et rationalité de l'organisation fonctionnelle

- L'expression architecturale générale

Le jury examine les projets restants et, sur la base de l'ensemble des critères formulés plus haut, procède au deuxième tour d'élimination.

Sont éliminés au 2ème tour les projets suivants :

05	RAMES	13	SANETSCH
08	ASTÉROÏDE B612	29	CANOPÉES
11	NOEUD PAPILLON	34	DEUX AMIS
		56	ENTRE-DEUX

7.5 TOUR DE REPÊCHAGE

Conformément à l'art. 21.2 du Règlement SIA 142, avant de procéder à l'établissement du classement, le jury réexamine tous les projets et procède au tour de repêchage. A la suite de cet examen, le jury prend la décision de ne repêcher aucun projet

7.6 CONTRÔLE DES COÛTS

Les six projets suivants sont retenus avant le classement et font l'objet d'un contrôle et comparatif des surfaces, cubes et des coûts:

01	TARDIS	37	PIVOT
31	CHENILLE	39	GRANEUM
36	POG	52	VICE VERSA

Selon l'article 4.3 du Programme, les projets retenus au deuxième tour font l'objet d'un contrôle des coûts. Cette vérification est effectuée par le bureau Regtec SA représenté par Monsieur Bernard Flach, économiste de la construction.

Les coûts des six projets retenus pour l'analyse sont estimés selon un comparatif détaillé portant sur:

- Le volume
- La surface au sol
- La surface des façades
- La surface des toitures
- Les fondations et terrassements
- Le type de façade
- Le type de toiture
- Le type de structure
- Les techniques CVSE
- Les aménagements intérieurs
- Divers éléments significatifs (protections), équipements, luminaires, aménagements extérieurs, les frais annexes et secondaires, etc.

- Les honoraires

Le résultat du comparatif démontre un Delta de 23,7 % pour les prix totaux des six projets.

Dans l'ensemble l'objectif financier visé et décrit dans le programme est atteint.

Les projets comparés s'écartent de - 8 % à + 14 % par rapport au CHF 4. 8 millions TTC pour l'ensemble des CFC 1 à 9, visés par le Maître de l'ouvrage dans le cadre de ses objectifs financiers.

7.7 ANALYSE DES PROJETS RETENUS AVANT LE CLASSEMENT

01 TARDIS	37 PIVOT
31 CHENILLE	39 GRANEUM
36 POG	52 VICE VERSA

Le jury examine les propositions qui restent en lice.

Les projets dérogeant aux règles du RCU de la Ville de Fribourg, chapitre 12, Zone de constructions d'intérêt général I (ZCIG I) en particulier à l'art. 135 al. 2 Hauteur des bâtiments et l'art. 136 al. 1 Distances à observer pour l'application de h/2 sont, conformément à l'art. 22.2 du Règlement SIA 142, écartés de la répartition des prix mais font l'objet de mentions.

Dans l'ensemble les projets qui ne respectent pas partiellement les exigences ou qui ne permettent pas leurs lectures tel que les normes AEAI, Minergie P ou A, les rayons de braquage pour les accès liés aux propositions des aménagements extérieurs sont retenus pour le classement.

Des discussions nourries s'instaurent lors de l'examen détaillé des projets entre les membres du jury qui prêtent une attention particulière à la qualité apportée au dialogue entre la substance bâtie et non bâtie du site et à l'intégration harmonieuse dans des projets. Les qualités et l'expression des matérialisations proposées, leurs insertions et cohérences dans le site, le soin donné à l'organisation fonctionnelle, l'éclairage naturel et les rapports au contexte immédiat sont approfondis.

Sur la base des points développés plus haut, le jury décide d'écarter les projets suivant pour le classement:

01 TARDIS	37 PIVOT
-----------	----------

7.8 PROJETS RETENUS POUR LE CLASSEMENT

31 CHENILLE	39 GRANEUM
36 POG	52 VICE VERSA

Comme évoqué sous le point 7.7, le jury décide d'attribuer une mention au projet numéro 36, POG, qui enfreint à la règle de la distance de base à la limite du fond d'un bâtiment principal, soit le non-respect de la moitié de la hauteur (h/2).

C CRITIQUES DES PROJETS CLASSES

Projet 31 - CHENILLE

Le projet se différencie par sa démarche d'aménagement paysager en proposant deux volumétries distinctes à silhouettes curvilignes, d'une expression organique intéressante répartissant le programme sur un étage. Il se distingue du bâtiment existant en lui maintenant sa primauté. L'horizontalité du projet s'inscrit dans la lecture du socle de l'école historique. L'organisation spatiale claire répartit les 3 classes EE dans un volume situé en arrière-plan depuis les Grandes Rames, le solde du programme est regroupé dans la cour existante. La présence en surplomb des toitures plates érigées dans la prolongation des volumes, marque les entrées des deux nouvelles entités. Les accès et la perméabilité de l'ensemble sont cohérents.

Les bâtiments conçus dans une structure et bardage en bois se réfèrent à la matérialité des anciennes granges. Les ouvertures disposées en facettes permettent un éclairage naturel et des percées variées sur l'environnement. Les façades génèrent de par leurs courbes une spatialité intérieure concave et ludique. A l'extérieur elles façonnent les espaces d'entrées et des lieux propices au jeu entre deux courbes convexes. Un rideau sur rail permet la modulation spatiale en différentes zones à l'intérieur des classes.

Le jury apprécie dans son ensemble ce projet sensible. Il se soucie de la représentativité formulée, de l'emprise de la volumétrie dans ce site relativement exiguë, de l'autonomie formelle des volumes. L'importante surface de toitures plates végétalisées des bâtiments, invasifs, occupe l'espace, crée une rupture en coupant le rapport de l'école existante avec le mail de marronniers et les berges de la Sarine. La cour et la place de jeux sont relativement petites pour environ 150 élèves, le caractère paysager du parc pénétrant le projet est peu apte à l'utilisation par les enfants lors des pauses. La salle des maîtres n'est pas en rapport visuel direct avec les préaux et espaces de récréation ou de jeux. Les salles de classes EE ne bénéficient pas directement du foyer.

Projet 36 - POG

En plaçant le nouveau programme dans une extension en prolongation directe de la façade nord-ouest, les auteurs du projet proposent une solution permettant de maintenir les dégagements et de libérer l'entier des espaces extérieurs donnant sur les berges de la Sarine. L'ensemble du stationnement des véhicules est proposé hors du périmètre de réflexion et libère de la sorte un nouveau préau tel un grand "playground" réunissant les espaces de jeux et l'entrée redéfinis. L'organisation spatiale intérieure en demi-niveaux proposée permet de réaliser un étage supplémentaire par rapport au bâtiment historique. Les nouvelles circulations permettent subtilement de résoudre les accès aux personnes à mobilité réduite pour l'ensemble. Une redistribution partielle du programme à l'intérieur du bâtiment existant est proposée en intervenant en partie sur la structure historique. Le nouveau hall d'entrée créé au rez-inférieur par la suppression du local technique actuel, par la proposition d'une marquise d'entrée, redéfinit et renforce la relation avec le préau.

Les façades alignées aux corniches existantes et les prolongements des toitures existantes confèrent à l'ensemble une impression de maîtrise volumétrique précise. Les structures et façades en béton armé revêtu par un parement de pierre de la Molière reprennent les reliefs et modénatures de l'existant tout en affirmant le caractère contemporain de l'extension. Dans son intervention, le projet proposé sous-entend une expression architecturale peu intrusive.

Le jury apprécie l'intervention audacieuse proposée de réunir le tout "sous un toit". De par l'importance du programme à mettre en place, la solution proposée modifie substantiellement le volume existant et l'expression de la façade avec son entrée représentative historique à l'arrière. L'espace confiné entre les bâtiments voisins existants et l'école semble problématique tout comme les relations visuelles depuis

les classes enfantines. La petite place et la perspective vers la Rue de la Neuveville sont perdues.

Le nouvel aménagement paysager proposé, délimité par un mur, définit un espace circonscrit séparant fortement le préau des berges de la Sarine. L'occupation de l'école durant les travaux est contraignante. Le phasage proposé semble cohérent, néanmoins la viabilité de l'enseignement dû au chantier reste problématique sur la durée d'une année scolaire. Le projet ne respecte pas la distance à la limite à observer selon la règle de la hauteur divisé par deux. (h/2)

Projet 39 – GRANEUM

Par une juxtaposition et répétitions de trois volumes identiques organisés sur deux niveaux, les auteurs du projet rappellent la mémoire collective du lieu en se référant à la morphologie et à l'histoire des anciens greniers disparus sur le site. L'implantation et la volumétrie proposées s'inscrivent de manière précise dans le contexte et libèrent l'espace devant l'école historique existante en lui maintenant sa primauté. En se référant à la typologie caractéristique des toitures à deux pans, le projet s'affirme et s'inscrit dans le contexte local. Les références simples choisies et leurs interprétations contemporaines, l'échelle des volumes en adéquation au site, l'intègre subtilement à une perception plus large visible, depuis le Bourg ou depuis la Lorette.

Les multiples orientations visuelles proposées ancrent la nouvelle extension de l'école dans son environnement. La composition, le positionnement précis des volumes et de l'entrée tissent un lien étroit avec l'imposante façade sud du bâtiment historique. Trois espaces extérieurs majeurs sont ainsi générés et réagissent à leur environnement immédiat. La transition entre le tissu urbain du quartier de la Neuveville et l'espace végétal du parc s'établit graduellement, le préau couvert accueillant également les vélos, définit précisément la cour en face de la façade principale de l'école existante.

35

L'organisation spatiale intérieure organisée sur deux niveaux est cohérente et simple, les salles de classes sont logées dans les volumes caractérisés, le volume centrale distribue par un foyer sur deux niveaux les différentes composantes du programme et intègre les vestiaires.

Le jury apprécie dans l'ensemble la sensibilité de l'intégration au site, le dialogue étroit avec les berges de la Sarine, la précision et l'échelle adaptée du projet aux enfants. Il regrette toutefois l'imbrication partielle des volumes, la lecture du plan en rapport au volume de la toiture en particulier pas complètement maîtrisée. Les wc communs ne sont pas séparés et relativement petits. La relation visuelle de la salle des maîtres avec les aménagements extérieurs ne semble pas optimale. S'inspirant des typologies constructives locales des granges et anciens greniers, la matérialité proposée suggère une mise en œuvre rapide au moyen d'éléments préfabriqués en bois. Le traitement partiel des ouvertures de façades avec un bardage bois à claire-voies permet de bon rapport visuel sur l'extérieur, un éclairage suffisant tout en minimisant l'impact des vitrages. Se référant à l'architecture locale, l'expression et la transition de la toiture sont soignées, les pentes proposées permettent l'utilisation de la tuile plate pour la couverture. Les rapports volumes et espaces extérieurs, le traitement des aménagements extérieurs proposés avec ses trois zones définies permettent une subdivision spatiale et une utilisation selon les groupes d'âges intéressante.

Projet 52 – VICE VERSA

Les auteurs ont une approche sensible au paysage en faisant allusion aux processus réciproques d'érosions et de sédimentation perceptibles dans le contexte large du site. Le projet proposé vise à renforcer cette mise en scène en cherchant à prolonger le parc jusqu'à la Ville Haute et son éperon molassique. L'implantation latérale à l'école existante du nouveau volume polygonal sur 3 étages, compact, indépendant, occupe la place de jeu actuel et permet de maintenir la percée visuelle depuis la rue des Grandes-Rames en recherchant l'intégration paysagère du parc. Le préau couvert intégré au volume

placé dans le prolongement de la façade sud de l'école existante, s'oriente sur la cour redéfini et marque l'entrée précise de l'extension. L'organisation spatiale intérieure autour d'un espace de distribution verticale avec vestiaires est simple et fonctionnel, il ne force toutefois pas l'engouement. Inspiré des constructions traditionnelles en molasse et les structures intérieures en bois, conçu tel un coquillage de par son enveloppe, l'agrandissement d'une expression massive permet au bâtiment existant de respirer. Le jury s'interroge toutefois sur la pertinence de la matérialité proposée des murs extérieurs en béton armé teinté avec ses encadrements de fenêtres en béton préfabriqués qui place le nouveau bâtiment plutôt en confrontation par rapport au contexte bâti du site.

Les aspects paysagers proposés sont d'une grande qualité et démontrent une belle sensibilité au lieu et à son potentiel. Le traitement en divers séquences d'espaces publics ouverts, accompagnant l'allée de marronniers et les berges de la Sarine, se prolonge jusqu'à la grande pelouse et ses équipements récréatif du quartier. Organisé en îlots thématiques différenciés offrant des micro-habitats et une riche diversité, le tout crée un ensemble paysager perméable séduisant à l'échelle du site.

D CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Après délibération, le jury établit le classement suivant :

1er rang	1er prix	39 GRANEUM	Fr. 35'000.- HT
2ème rang	mention	36 POG	Fr. 30'000.- HT
3ème rang	2ème prix	31 CHENILLE	Fr. 15'000.- HT
4ème rang	3ème prix	52 VICE VERSA	Fr. 14'000.- HT

36

E RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury soulève que les diverses propositions émanant du concours ont permis de mieux comprendre les enjeux du site et de son contexte patrimonial tout comme le courant pédagogique. Il recommande au Maître de l'ouvrage la poursuite des études avec le bureau lauréat, qui devra faire évoluer son projet en tenant compte des critiques et recommandations formulées, pour mener à bien l'insertion et le bon fonctionnement de l'extension de l'école de la Neuveville et ses abords.

Les propositions des aménagements extérieurs devront être affinées pour permettre une gestion du raccord des différents niveaux et éviter la rupture avec le massif de végétation. L'utilisation d'essences indigènes pour les plantations et arborisations est prescrite. Les accès des riverains et des services de secours doivent être assurés, les adaptations nécessaires seront à entreprendre. La mise en place précise du préau couvert en prolongation de l'existant est à vérifier en lien avec le périmètre de protection des eaux. Les mesures de planifications et les précautions nécessaires sont à prendre pour assurer la viabilité des arbres protégés en évitant des modifications conséquentes de la topographie actuelle des aménagements, et en évitant des fondations pouvant affaiblir ces derniers. Le déplacement des anciens pavés existants situés sous la place de jeux actuelle devra être étudié, voire intégré dans les nouveaux aménagements proposés.

L'affinage des éléments fonctionnels est à mettre en place avec les utilisateurs, telle l'organisation des sanitaires, l'emplacement et le rôle de la salle des maîtres. Une recherche permettant l'amélioration de la lecture du plan en rapport avec la volumétrie est souhaitée, en particulier sous les toits. La cage d'escalier devra pouvoir recevoir un palier intermédiaire selon les normes SIA et recommandations du bpa. La conception des façades et en particulier l'expression du bois et sa teinte devront être affinées. Les épaisseurs de l'isolation et la conception de la ventilation permettant d'atteindre le standard Minergie-P devront certainement être reconsidérées.

F LEVEE DE L'ANONYMAT

1er rang	1er prix	39	GRANEUM
	Architecte		Marc Zamparo Architectes Rue de Lausanne 6 - 1700 FRIBOURG
	Architecte paysagiste		Kull Landschaft Landoltstr. 46 - 3007 BERN
2ème rang	mention	36	POG
	Architecte		LVPH Architectes Avenue Beauregard 3 - 1700 FRIBOURG
	Architecte paysagiste		Studio Vulkan Landschafts architektur Vulkanstr. 120 - 8048 ZÜRICH
3ème rang	2ème prix	31	CHENILLE
	Architecte		Manetsch Meyer Architekten AG Seebahnstr. 85 - 8003 ZÜRICH
	Architecte paysagiste		Noa Landschaftsarchitekten Grubenstr. 37 - 8045 ZÜRICH
4ème rang	3ème prix	52	VICE VERSA
	Architecte		Paterr SARL Chemin de la Fin du Clos 38 - 1616 ATTALENS
	Architecte paysagiste		Verzone Woods architectes SARL Chausée de éa Guinguette 1 - 1800 VEVEY

G APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Approbation du rapport

Le présent programme a été approuvé par les membres et suppléants du jury.
Fribourg, le 29 octobre 2015

M. Jean Bourgknecht

Mme Antoinette de Weck

M. Marc Capellini

M. Stanislas Rück

Mme Nicole Surchat Vial

Mme Colette Chehab

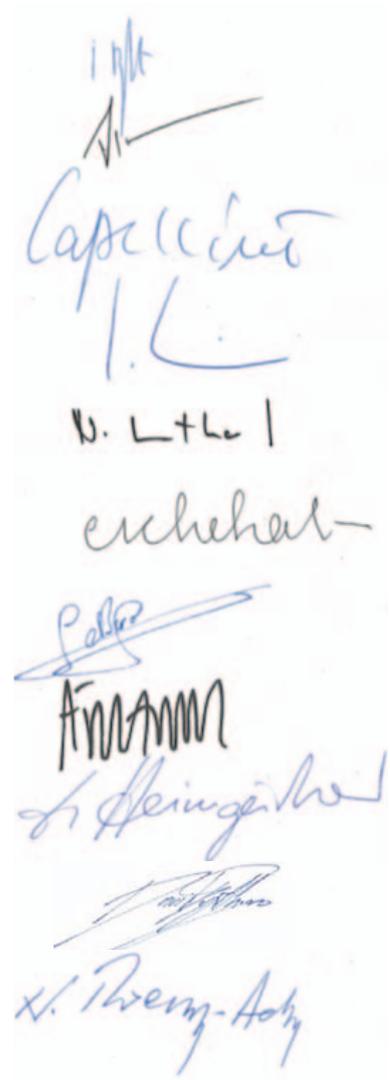
M. Jean-Yves Le Baron

M. Patrick Aumann

Mme Eva Heimgärtner

M. David Python

M. Nicolas Raemy



1. Bourgknecht
2. de Weck
3. Capellini
4. Rück
5. Surchat Vial
6. Chehab
7. Le Baron
8. Aumann
9. Heimgärtner
10. Python

ANNEXES

PRESENTATION DES PROJETS

LISTE COMPLÈTE DES AUTEURS



Situation 1:500 / explications / detail 1:20

Stratégie de l'édification

L'extension de l'école se présente sous forme de "petits massifs" autonomes et modeste, soigneusement alignés pour respecter les axes de symétrie et les vues principales du bâtiment historique de Jurgi. La place devant la façade principale est alignée de tous éléments architecturaux, y compris le parking. La position du nouveau bâtiment et son accès sont soigneusement conçus pour se situer entre les maisons traditionnelles des Grands-Rames et le pont au bord de la Sarine vers l'est.

L'aménagement extérieur suit cette stratégie de l'édification pour faire ressortir l'espace urbain entre l'école et l'alignement avec la vieille ville. Toutes les places de stationnement sont alignées avec les maisons au long de la Sarine, séparées du territoire de l'école par un banc linéaire en béton et une haie.



Fonctionnalité et structure spatiale

La structure portante consiste d'un noyau central avec cellule d'eau et ascenseur, des vitesses d'escalier et une rangée de supports en béton apparent, entouré par une façade en maçonnerie. Ce système simple et bon marché permet une grande flexibilité dans la répartition des classes et grandes salles polyvalentes. L'extension est facilitée par l'existence de la lumière au niveau de la circulation - au niveau 2 par une fenêtre de toit, au niveau 3 par une fenêtre panoramique et au rez-de-chaussée par un éclairage latéral depuis l'entrée.

Les fenêtres carrées offrent des vues étonnantes et sont alignées sur la silhouette de la vieille ville et les façades de la Sarine. La salle des travaux, ainsi que les salles pour l'école offrent également en plus d'une structure panoramique pour améliorer la prise et pour valoir les paysages directement à l'intérieur.

Le volume simple et économe est d'ailleurs très favorable du point de vue écologique.

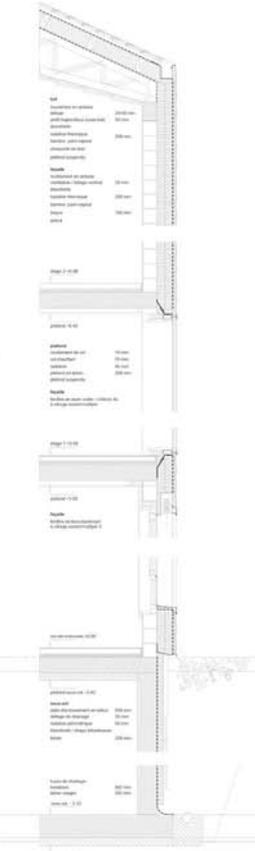


Forme et Matière

Le nouveau bâtiment, supporté d'une manière nette et distincte, reçoit un traitement en éléments en maçonnerie pour les façades, et avec un aspect affirmé pour les parties de la toiture. L'édifice et la structure en bois (structure) représentent une combinaison traditionnelle dans une ville. Le rapport respectueux avec le caractère historique s'exprime avant tout à travers le traitement et l'apparence artisanale du revêtement, de façon que le nouveau bâtiment s'intègre pas en opposition avec son modèle historique.



Du côté l'aménagement intérieur se base sur l'utilisation du bois pour les cloisons, les portes et les éléments intérieurs, ainsi que le parquet et les éléments extérieurs en béton apparent comme du bois patiné.



Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015 - TARDIS

01 TARDIS

écarté avant classement

Architecte

Walter Hunziker Architekten AG
Erlachstrasse 23
3012 BERNE

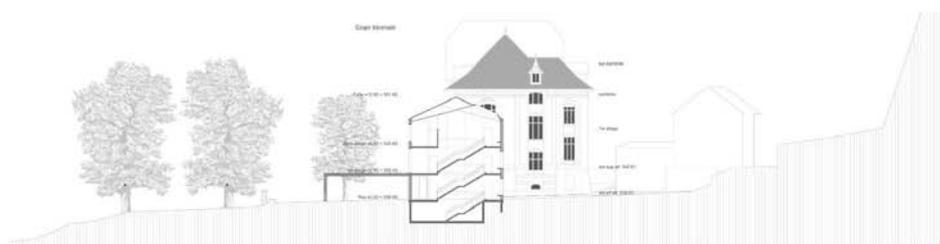
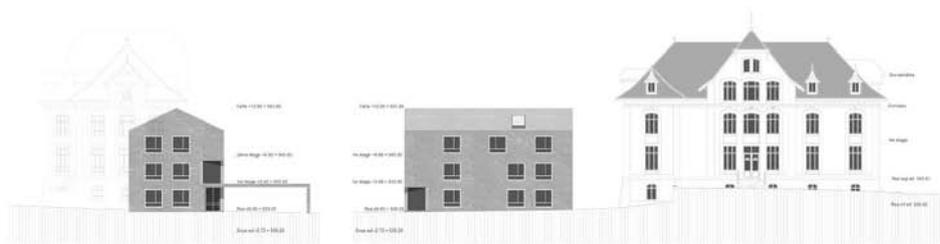
collaborateurs :
Marina Cardinale
Hugo Brühlhart

Architecte paysagiste

Franz Vogel Landschaftsarchitekten BSLA
Wabernstrasse 50
3007 BERNE

collaborateur :
Franz Vogel





Coupe & élévations 1:200 / visualisations

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015 - TARDIS

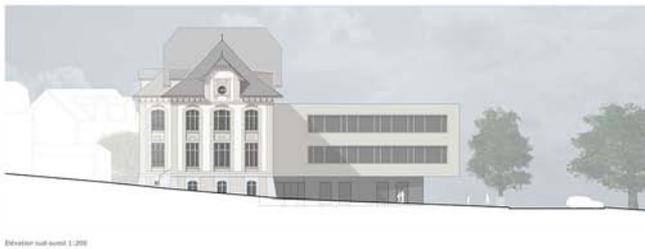
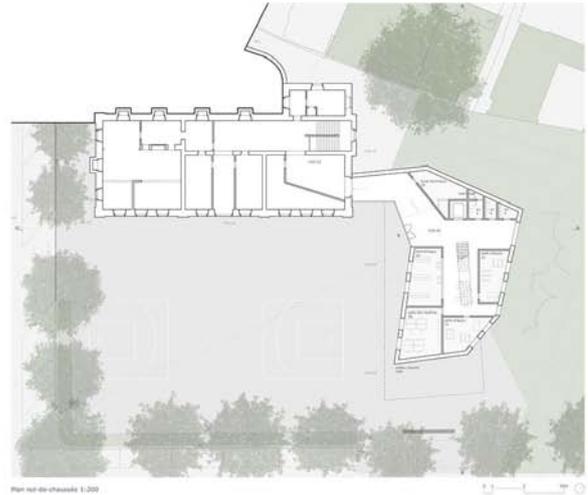
2



Plans & aménagement extérieure 1:200 / visualisations

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015 - TARDIS

3



Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

Vive la récré!

02 VIVE LA RÉCRÉ !

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Dadarchitekten GmbH
Rodmattstrasse 66
3014 BERNE

collaborateurs :

Dieter Aeberhard Devaux
Doris Güdel Flury
Dorette Baumann
Lenita Vieira

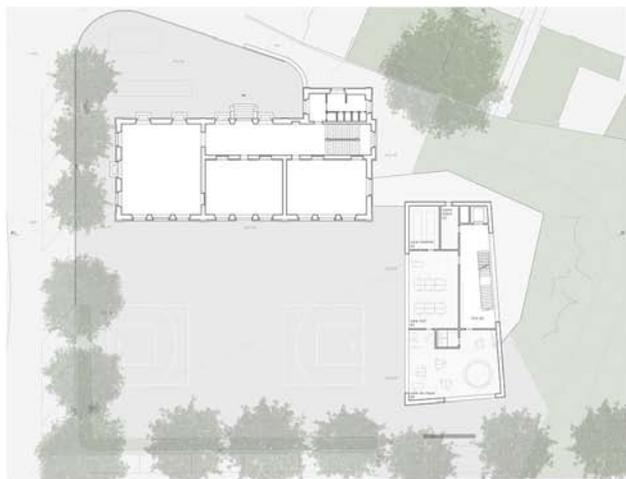
Architecte paysagiste

Land Architektin
Tannenhofstrasse 39
3604 THUN

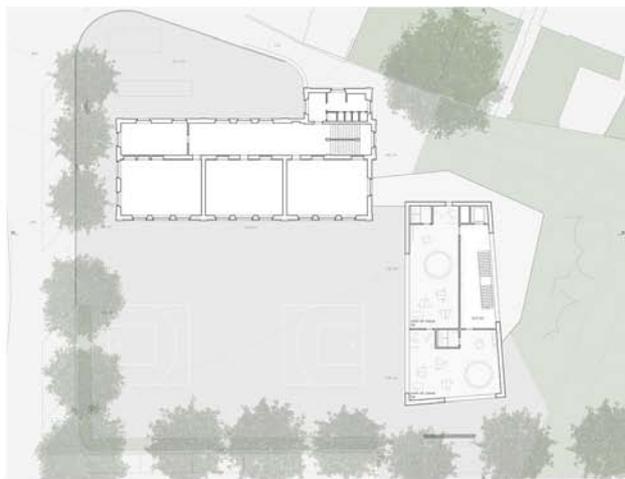
collaboratrice :

Regina Steiner





Plan 1er étage 1:200



Plan 2e étage 1:200



Elevation nord-est 1:200



Elevation nord-ouest 1:200

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

Vive la récré!

Urbanisme

L'ensemble de l'école primaire de La Neuveville fonctionne comme un lieu de lien social entre l'espace urbain et l'espace vert. L'édifice s'inscrit dans le cœur historique du village tout en respectant la géométrie. Deux L-Formes sont alignées, l'autre des bâtiments s'alignant avec cette place de jeux. Ce choix définit, le projet, donne sur une aire récréative, appartenant également à l'école et au quartier, qui ferme le transect urbain et est public.

Pour ne pas compromettre l'unité spatiale au niveau des proportions, le nouveau volume est composé d'un corps et d'un corps de bâtiment. Suivant cette approche, le hauteur introduite est inférieure à celle de la toiture de l'école. Les deux bâtiments sont fermement et fonctionnellement connectés au niveau du toit. Pendant que le nouveau socle se développe en forme libre de façon à réagir à des conditions environnementales, le corps du bâtiment est un volume simple et carré qui s'intègre facilement dans l'urbanisme existant. La façade sur cour forme un angle droit avec le bâtiment existant, pendant que les façades nord-est et sud-est se tournent légèrement vers la cour et le parc voisin.

Aménagement extérieur

Afin de lier le bâtiment historique, l'espace extérieur est conçu sur la base d'une série de zones de jeux et de zones d'activités. L'ensemble extérieur du site est conçu en lien avec le bâtiment existant. L'édifice se situe dans le cœur historique du village tout en respectant la géométrie. La place à l'ouest par le corps du bâtiment nord-est agit en tant que zone de transition entre deux espaces et sert comme place ouverte pour l'école.

Une troisième entrée au site qui s'ouvre vers le Parc d'Épandage aux deux côtés existants. Les liaisons entre le terrain scolaire et l'espace public sont généralement conçues de manière facile et directe.

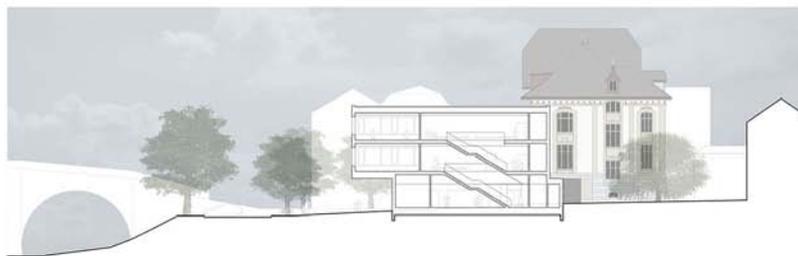
Expression architecturale

Le bâtiment principal dialogue avec l'école existante au niveau de matérialisation. Construit en béton apparent, il adopte une expression massive et ancrée. En même temps, le langage qui est né en se référant au mur en second plan de manière à souligner la richesse de la façade existante.

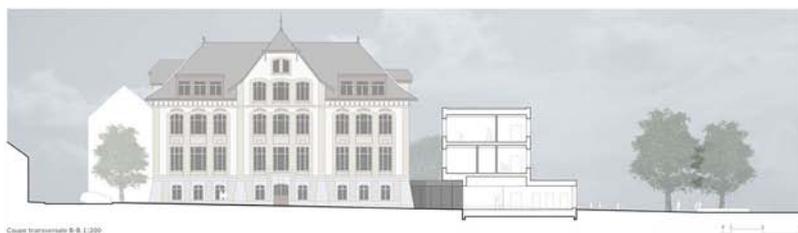
La nouveauté et la fonctionnalité de cette série d'espaces par l'ajout d'un toit plat et moderne. Les formes géométriques s'inscrivent dans la continuité de la façade existante du toit. Le corps du bâtiment nord-est s'inscrit au site par une ligne horizontale respectant la hauteur de toiture de la façade historique. Grâce à l'utilisation d'un béton blanc, il souligne le contraste et la différence de la matérialisation du toit. Les fenêtres en bandeau se distinguent visuellement des fenêtres verticales de l'école existante.

Organisation

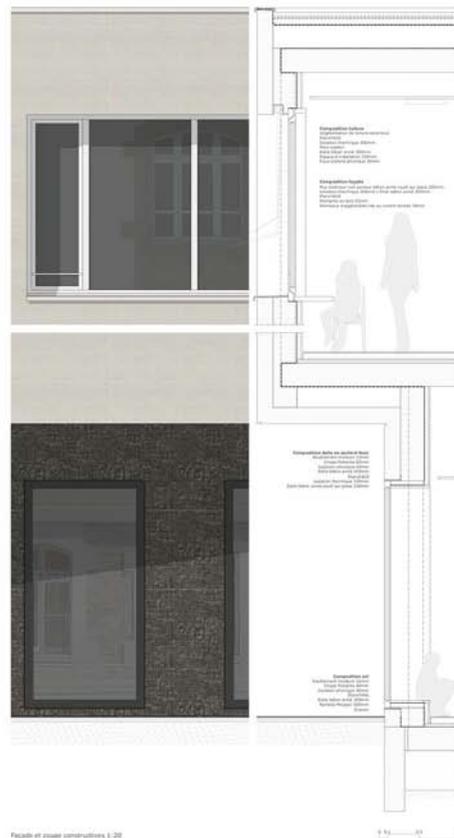
L'ordre de l'agencement est tiré de la géométrie des deux bâtiments. Les espaces extérieurs de l'école sont organisés dans le site à proximité des limites des zones de bâtiment existant, comme du terrain. Les espaces sont conçus pour l'école existante et le site ACT sont conçus avec des zones et elles s'ouvrent vers le sud et la cour. Des éléments extérieurs sont le site pour servir différents des grandes ouvertures dans les espaces de circulation.



Coupe longitudinale A-B 1:200



Coupe transversale B-B 1:200



Façade et coupe constructives 1:20

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

Vive la récré!



Fribourg - AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA NEUVEVILLE
Dignier



plan de situation 1:500

École de la Neuveville

Une maison au bord de la rivière

L'ancienne partie de l'école de la Neuveville se trouve dans la vallée de la Sarine, au pied des versants boisés de la ville de Fribourg. Entourée par la forêt domaniale de la commune de la Neuveville, l'école existante en 1960 occupait un lieu qui pouvait à la fois être qualifié de semi-entouré par la nature environnante, de la Sarine, les vallées latérales le long du chemin de la Motta, et à l'écart de la ville. Ce projet de réaménagement permettrait de réintégrer l'école dans le tissu urbain de la ville, celle-ci s'ouvrant vers le sud et de la rivière. Sur le plan de l'architecture, l'école existante était conçue comme une sorte de transition entre deux époques : l'école à la fin du XIXe siècle et la fin de la façade moderne, mais sans le caractère de la construction du nouveau bâtiment. Une telle situation a été prise en compte lors de la conception de la nouvelle école.

Une organisation claire et efficace

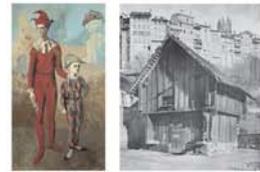
L'ancien bâtiment scolaire a été divisé en deux parties principales : la partie de la Neuveville, qui est restée en grande partie inchangée, et la partie de la Motta, qui a été entièrement reconstruite. Une partie avait déjà été reconstruite dans les années 1960, mais elle n'était pas en accord avec le bâtiment existant. La partie de la Motta a été reconstruite dans un style moderne, mais elle n'était pas en accord avec le bâtiment existant. La partie de la Motta a été reconstruite dans un style moderne, mais elle n'était pas en accord avec le bâtiment existant. La partie de la Motta a été reconstruite dans un style moderne, mais elle n'était pas en accord avec le bâtiment existant.

Local et durable

Nous imaginons que l'ensemble de l'école de la Neuveville sera construit en bois, ce qui est en accord avec le caractère local de la région. Le bois est un matériau durable et écologique, et il est en accord avec le caractère local de la région. Le bois est un matériau durable et écologique, et il est en accord avec le caractère local de la région.

Modernité et couleur

Le bois n'est pas un choix évident pour un bâtiment scolaire, mais il est en accord avec le caractère local de la région. Le bois est un matériau durable et écologique, et il est en accord avec le caractère local de la région. Le bois est un matériau durable et écologique, et il est en accord avec le caractère local de la région.



Portrait d'un homme, 1912, Albert Dürer

La maison de la Neuveville, vers 1900



Façade Sud Est 1:200



Façade Nord Est 1:200

03 GRENIER

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Knorr & Pürckhauer Architekten GmbH
Langstrasse 94
8004 ZÜRICH

collaborateurs :

Knorr Philipp
Gartmann Patrick (Ferrari Gartmann AG)
Hermann Michael (Bakus GmbH)

Architecte paysagiste

Gersbach Landschaftsarchitektur
Talwiesenstrasse 160
8055 ZÜRICH

collaborateur :

Michael Gersbach



FRIBOURG - AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LA NEUVEVILLE
Grosjean



Vue imaginaire qui l'extension s'intègre au paysage urbain et dialogue avec l'espace urbain existant, et ne se met pas en question à l'égard de l'édifice historique comme sa première maison sur le plan.

Espace extérieur

L'espace extérieur autour de l'école de la Neuveville est composé d'une zone de jeu en asphalte, et d'un terrain de jeu gazonné entourant l'édifice de la paroisse qui longe le Rhône. Le projet prévoit le déplacement de la zone de jeu, et d'une réorganisation des zones de stationnement au profit de l'école. Le concept pour l'agrandissement de l'espace extérieur se traduit par la construction des éléments de jeu et des infrastructures dans une zone dédiée, comme une place publique vers la paroisse. La suppression de la place de jeu et l'agrandissement de l'espace extérieur de construction offrent une nouvelle grande place de l'école. L'accès aux enfants adjoints et pour le nouveau plan de l'école se fait par la promenade piétonne. Les vitraux de la paroisse et d'ailleurs gardent le même accès depuis les Grands Terrains. La partie Nord de l'école est reliée par de petites routes à la ville, celle-ci d'ailleurs sur une petite place devant sur les entrées des deux bâtiments. Ainsi que la place paroissiale de l'école est connectée avec une surface dans le complexe, elle se relie avec un cadre extérieur, une surface extérieure l'entrée de la grande rue d'espace dédié comme une place. La partie à l'Est de l'école devient un espace dédié par la disposition relative des vitraux, ceux-ci permettent de former une courbe au terrain de jeu adjoint. Les nouveaux espaces extérieurs sont composés de différents parcs, parcs de jeux, parcs de détente, parcs de jeux et parcs de jeux, tous ces éléments offrent des qualités spatiales très variées. Le concept revient sur la place de l'école sera agrandie et utilisable comme un à l'école.

Structure

L'extension du projet de circulation central est faite respectant une mise régulière de la structure, de l'extension et de la hauteur de l'édifice. Il gère le comportement des bords, à part d'éléments latéraux et respect à toutes les exigences d'isolation et d'acoustique. Les parties des plateaux sont optimisées pour gérer les épaisseurs de dalle béton. En ajoutant des hauteurs sous-plancher normales, cela permet d'avoir une hauteur du bâtiment réglée, ainsi qu'un cadre rigide stable. L'extension continue permet de contrôler avec une précision fine. Les charges du projet de circulation central sont respectées dans la dalle. Les structures du bâtiment sont réalisées à même le sol et de même manière les types servent sur un grand volume de terre.

Enchaînement

Cela est optimisé enchaînement et la performance et à la répétition des mêmes éléments, la construction peut être réalisée à moindre coût et avec les vitraux. Le plan étendu est connecté à toutes les exigences de performance contre l'humidité. A un design simple et une coupe précise de construction. Les vitraux à l'extérieur offrent une table et la dalle de la rue du bâtiment existant.



Matériau

Le projet de circulation au centre du bâtiment est matérialisé de façon rigide. Les éléments structurels sont des éléments structurels en bois, les dalles de plancher sont des dalles de bois massif LAMINAR. Les matériaux utilisés s'appuient effectivement sur des matériaux écologiques, durables et techniques. L'utilisation de bois massif et applique une ville architecturale, spatiale, équilibrée, et connectée de façon précise au bâtiment. Les équipements techniques et de construction ont été choisis pour garantir le confort au plan.



Les enfants jouent sur un grand hall d'entrée, grâce au toit ouvert l'espace de circulation central, qui connecte l'édifice existant du bâtiment. Cela a l'air à tous les étages de passage spectaculaire au-delà de la rue.

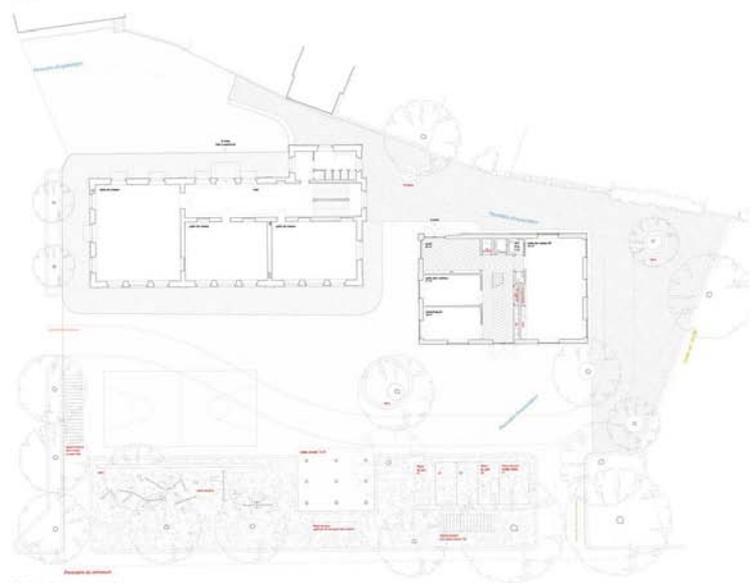


Coupe transversale 1:300



Facade Nord Ouest 1:300

FRIBOURG - AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LA NEUVEVILLE
Grosjean



Plan du 1er étage 1:200



Une petite unité coule, protégée par le décalage des deux bâtiments pour éviter l'impact par une petite fontaine, marque le début de l'entrée des enfants.



Premier étage 1:200



Deuxième étage 1:200



coupe et élévation de principe 1:300



Maquette 2008



Planif

Les matériaux (sur pavés)



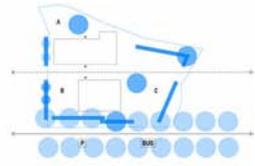
L'école de la Neuveville occupe l'ancien site de la Gare. Elle a été reconstruite dans un esprit de continuité avec le bâtiment existant. Le projet de l'agrandissement de l'école a été initié en 2008. Le maître d'œuvre a souhaité un bâtiment qui soit moderne et qui s'intègre dans le quartier existant. Le projet a été initié en 2008. Le maître d'œuvre a souhaité un bâtiment qui soit moderne et qui s'intègre dans le quartier existant.

Le plan de l'école a été conçu afin de permettre la continuité de son développement. Le maître d'œuvre a souhaité un bâtiment qui soit moderne et qui s'intègre dans le quartier existant. Le projet a été initié en 2008. Le maître d'œuvre a souhaité un bâtiment qui soit moderne et qui s'intègre dans le quartier existant.

La nouvelle école se différencie clairement de l'existant sans être un bâtiment qui soit moderne et qui s'intègre dans le quartier existant. Le projet a été initié en 2008. Le maître d'œuvre a souhaité un bâtiment qui soit moderne et qui s'intègre dans le quartier existant.

Le projet propose une typologie inhabituelle. L'architecture principale est moderne et se différencie clairement de l'existant sans être un bâtiment qui soit moderne et qui s'intègre dans le quartier existant. Le projet a été initié en 2008. Le maître d'œuvre a souhaité un bâtiment qui soit moderne et qui s'intègre dans le quartier existant.

Le projet propose une typologie inhabituelle. L'architecture principale est moderne et se différencie clairement de l'existant sans être un bâtiment qui soit moderne et qui s'intègre dans le quartier existant. Le projet a été initié en 2008. Le maître d'œuvre a souhaité un bâtiment qui soit moderne et qui s'intègre dans le quartier existant.



04 RANGO

écarté au 1^{er} tour

Architecte
R2A Architectes
Rue des Platanes 1
1950 SION

collaborateurs :
Jérôme Rudaz
Renaud Rudaz

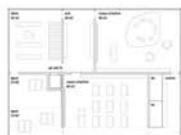
Architecte paysagiste
Map Architecture du Paysage
Avenue de la Harpe 23
1007 LAUSANNE

collaborateurs :
Maxime Monnier
Floraine Marquis

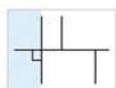




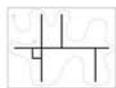
Plan de situation



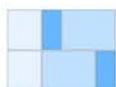
Plan type



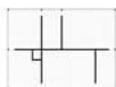
Section de coupe



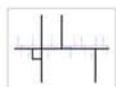
Section de coupe



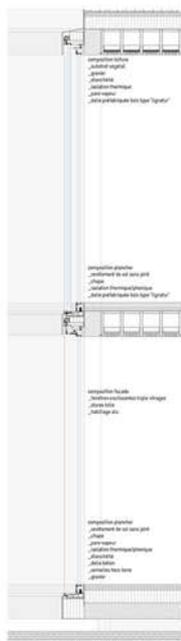
Section de coupe



Section de coupe



Section de coupe



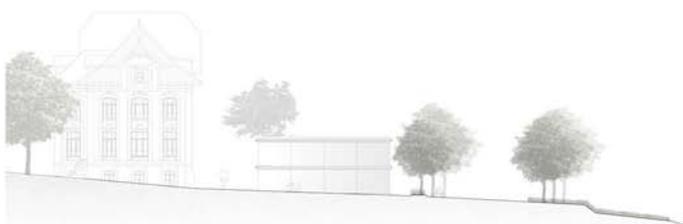
Section



Plan de situation



RANGO
Architecte



Elevation



Elevation



Elevation



Elevation



RANGO
Architecte

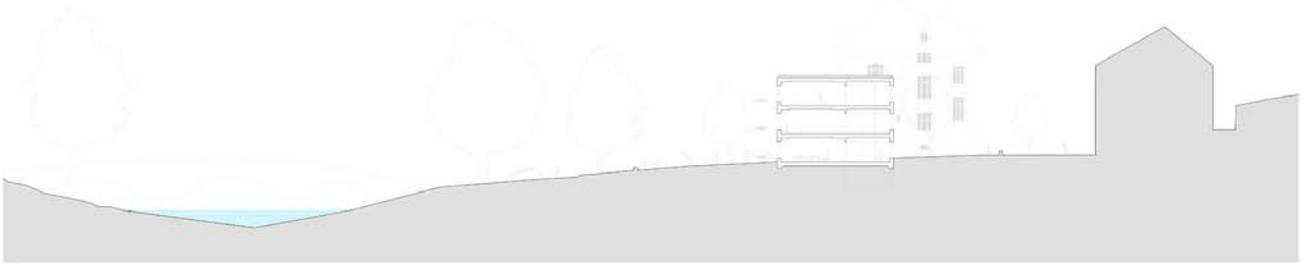


PLAN DE SITUATION

L'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville vise à mieux intégrer au quartier la nouvelle construction en garantissant une bonne qualité de vie pour les habitants et le quartier.

Un nouveau bâtiment sera construit au bâtiment existant et se positionnera au nord du quartier. Le bâtiment sera intégré au quartier et se fera en harmonie avec les bâtiments existants. Le projet vise à créer un lieu agréable pour les enfants, pour les habitants du quartier, et pour les visiteurs. Le projet vise à créer un lieu agréable pour les enfants, pour les habitants du quartier, et pour les visiteurs.

La nouvelle école sera construite dans un quartier agréable afin de créer un lieu agréable pour les habitants du quartier. Le projet vise à créer un lieu agréable pour les habitants du quartier, et pour les visiteurs. Le projet vise à créer un lieu agréable pour les habitants du quartier, et pour les visiteurs.



COURT A/A

© 2015 RAMES SA
Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015 - RAMES

05 RAMES

écarté au 2^{ème} tour

Architecte

Comamala Ismail Architectes
Quai de la Sorne 1
2800 DELEMONT

collaborateurs :

Marta Malinverni
Malou Menozzi
Joël Allimann
Toufiq Ismail-Meyer
Diego Comamala

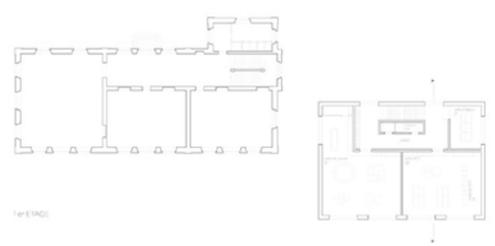
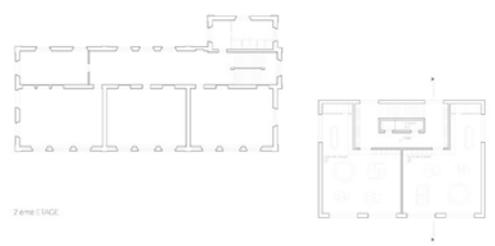
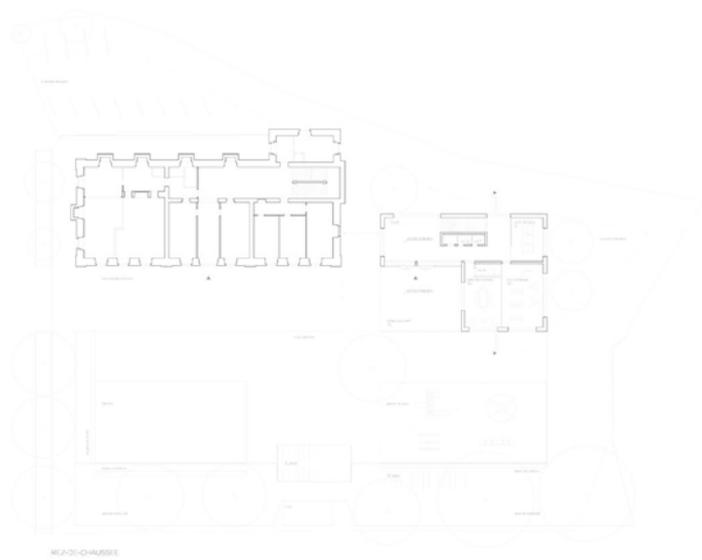
Architecte paysagiste

Yannick Hängi
Sur le Lavoir
2823 COURCELON

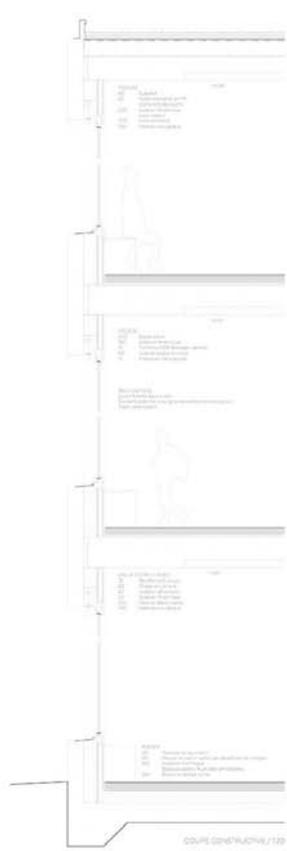
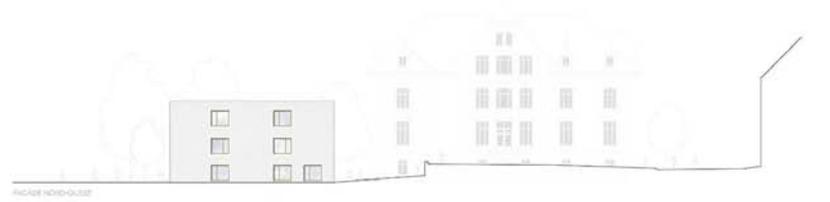
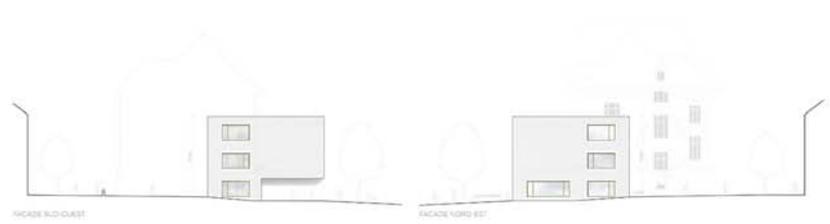
collaborateur :

Yannick Hängi



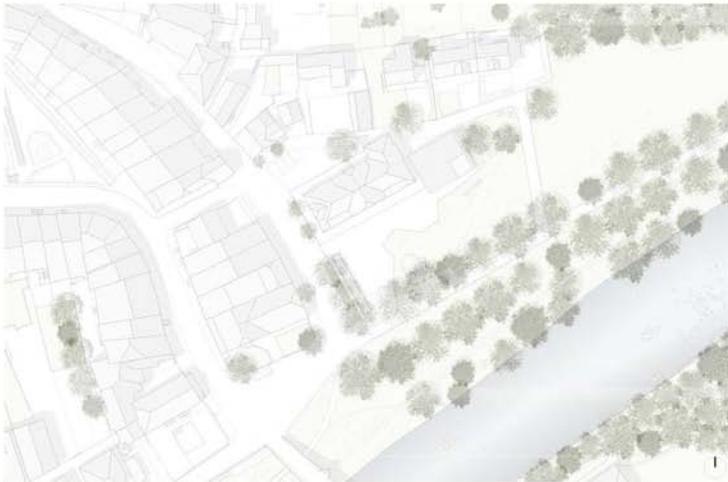


Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015 - RAMES



Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015 - RAMES

caillou Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



C'est le lieu urbain existant dans son état le plus complet qui constitue le quartier de la Neuveville. Les formes urbaines de cette ville, le plan général de la Suisse et le plan de la ville de Fribourg par son caractère de ville suisse sont d'inspiration pour les architectes. Les formes urbaines de la ville de Fribourg sont d'inspiration pour les architectes.

Cet espace urbain marquant sert de base pour la conception des espaces extérieurs. Les surfaces sont en majorité asphaltées et les zones vertes sont limitées. L'objectif est de créer un espace public de qualité. Les surfaces sont en majorité asphaltées et les zones vertes sont limitées. L'objectif est de créer un espace public de qualité.



Tandis que le monde extérieur se dévoile à l'école entière avec la salle A.C.T. les lieux d'enseignement s'ouvrent plus directement aux élèves. Dans la salle de classe traditionnelle, les élèves sont assis à leur bureau individuel. Ici, les élèves sont assis à leur bureau individuel. Ici, les élèves sont assis à leur bureau individuel.

Entre surface continue et structure isolée, la façade nouvelle se situe à l'interface de la structure existante et de la structure nouvelle. Elle reflète la structure existante et la structure nouvelle. Elle reflète la structure existante et la structure nouvelle.



50

06 CAILLOU I

écarté au 1^{er} tour

Architecte
Althaus Architekten Bern AG
Seidenweg 8a
3000 BERN 9

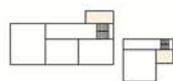
collaborateurs :
Ueli Krauss
Michael Zwiggart
Stephanie Weiser
Leonard Moser

Architecte paysagiste
Simone Hänggi
Zieglerstrasse 26
3007 BERN

collaboratrices :
Simone Hänggi
Anne Zumstein



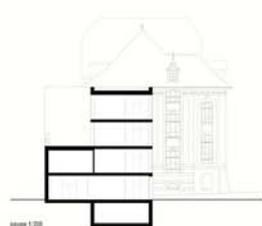
caillou Ville de Fribourg, concours Neuchâtel 2018



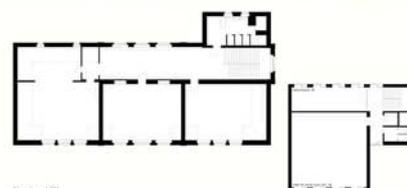
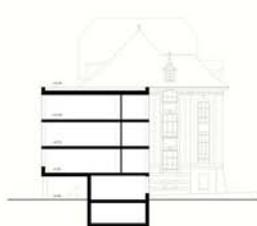
Site plan



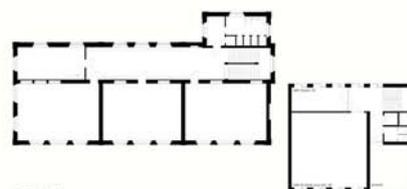
Proposed plan



Section 1/200



Second stage 1/200



Second stage 1/200

51

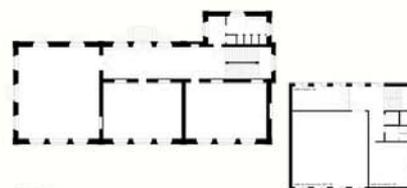
caillou Ville de Fribourg, concours Neuchâtel 2018



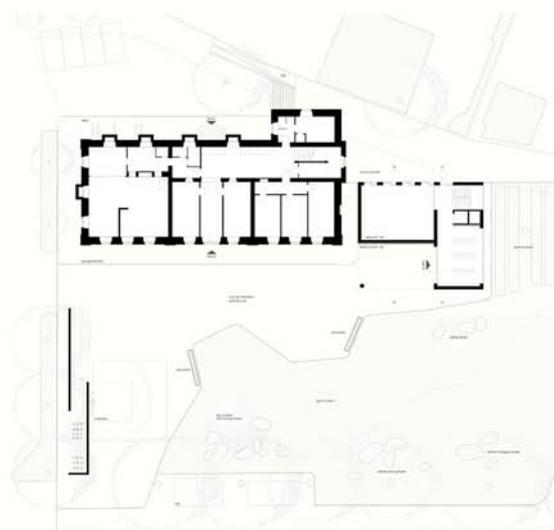
Section 1/200



Section 1/200



Third stage 1/200



Site plan 1/200



Section 1/200



52

07 LITEN-TRÄ-SKOLA

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Bunq SA
 Rue Saint-Jean 32
 1260 NYON

collaborateurs :

Laurent Gaillé
 Cyril Lecoultré
 Julien Grisel
 Philippe Gloor
 Fabiana Franco
 Antoine Béguin

Architecte paysagiste

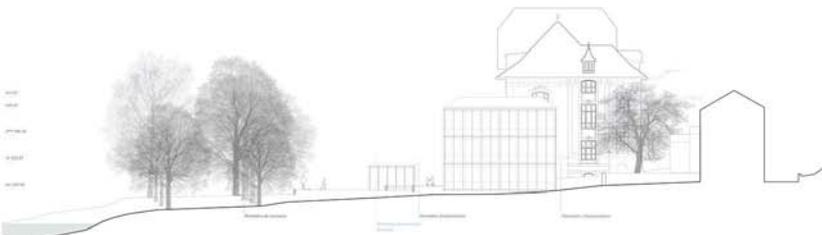
MG Associés SARL
 Grand Rue 17
 1486 VUISSENS

collaborateurs :

Pierre Ménétrey
 Pablo Gabbay



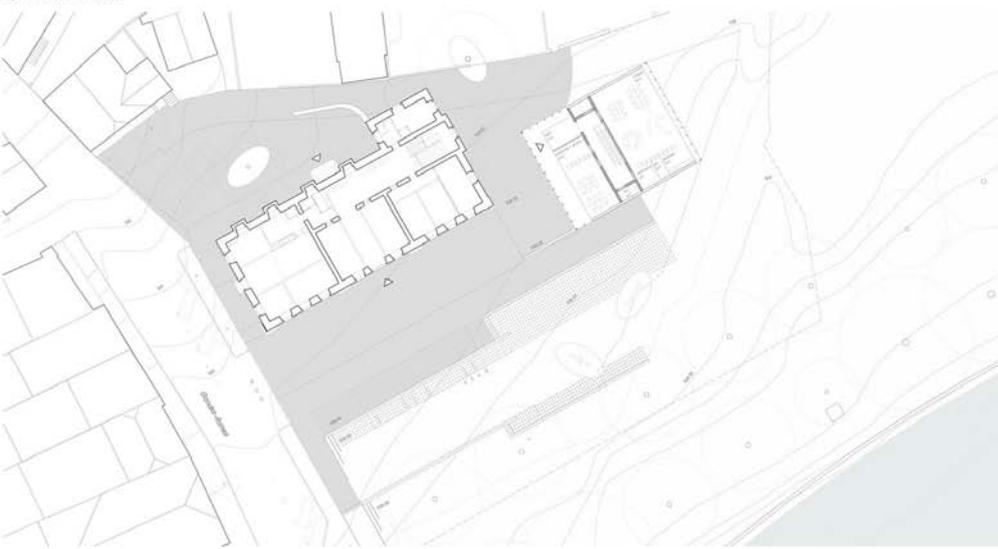
• façade est • 1/200



• façade ouest • 1/200



• plan rez-de-chaussée • 1/200



• plan étage 02 • 1/200



• plan étage 01 • 1/200



CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE

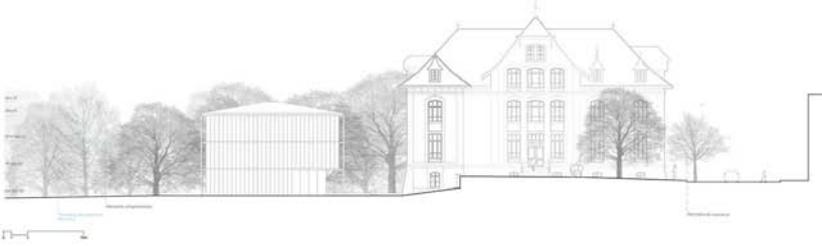


VILLE DE FRIBOURG

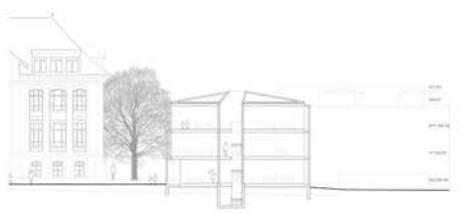
CONCOURS NEUVEILLE 2015

"Liten-tri-skola"

• coupe longitudinale • 1/200



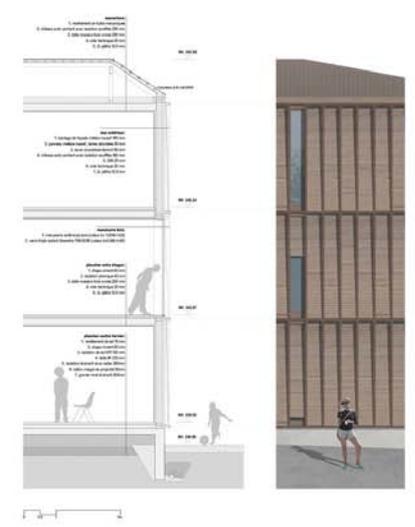
• coupe transversale • 1/200



• photomontage • vue extérieure



• coupe détail • 1/50



CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE

VILLE DE FRIBOURG

CONCOURS NEUVEILLE 2015

"Liten-tri-skola"





Plan de situation - Astéroïde B612



Plan de situation



REMARQUES

Le plan de site est en plan de la Neuveville. On voit les limites de la Neuveville pour être en plan de la Neuveville. On voit les limites de la Neuveville pour être en plan de la Neuveville.

DESCRIPTION DU PROJET

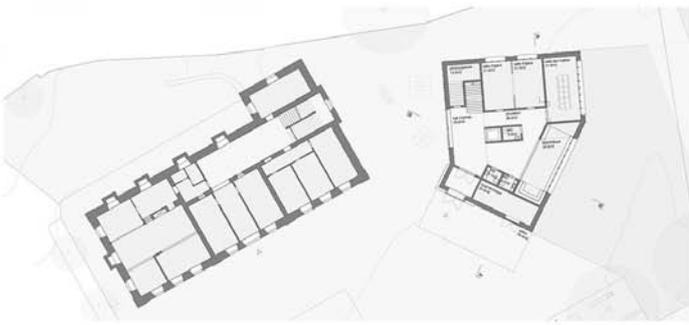
Le projet de l'école primaire de la Neuveville est un projet de construction de 1200 places. Le projet est un projet de construction de 1200 places. Le projet est un projet de construction de 1200 places.

CONCEPTS

Le projet est un projet de construction de 1200 places. Le projet est un projet de construction de 1200 places. Le projet est un projet de construction de 1200 places.

DESCRIPTION

Le projet est un projet de construction de 1200 places. Le projet est un projet de construction de 1200 places. Le projet est un projet de construction de 1200 places.



Plan de l'école - Astéroïde B612



Plan de l'école - Astéroïde B612



Plan de l'école - Astéroïde B612

08 ASTÉROÏDE B612

écarté au 2^{ème} tour

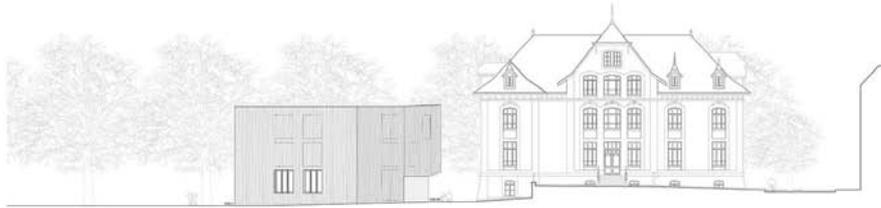
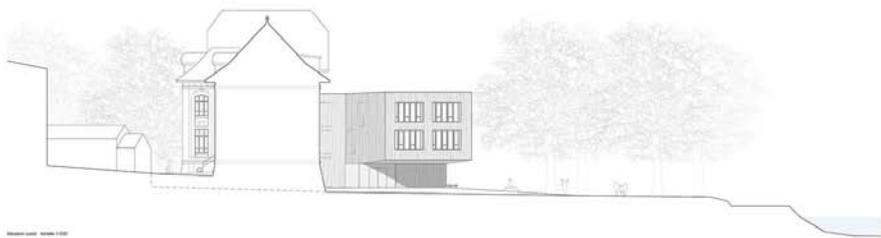
Architecte
R.+A. Gonthier Architekten
Hofweg 10
3013 BERN

collaborateurs :
Regina Gonthier
Lydia Gonthier
Stefan Wüthrich
Laura Gonthier
Julie Pauchard

Architecte paysagiste
Bureau de Paysage Jean-Jacques Borgeaud
Avenue de Chailly 23
1012 LAUSANNE

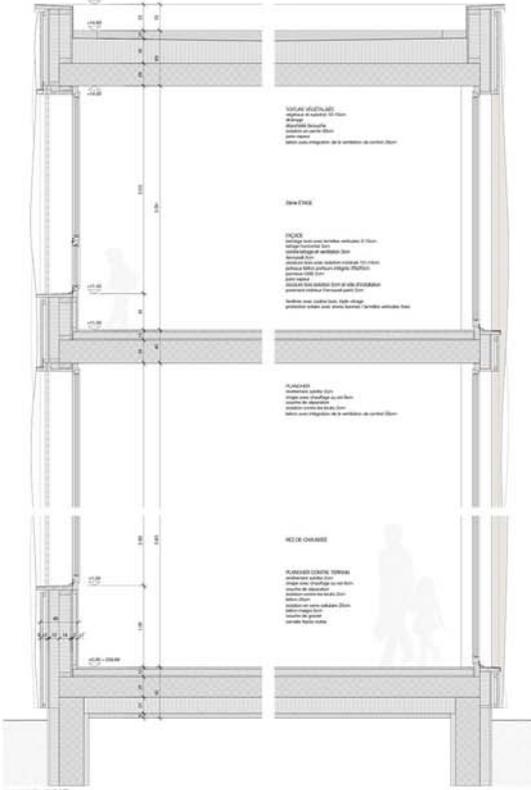
collaborateur :
Jean-Jacques Borgeaud





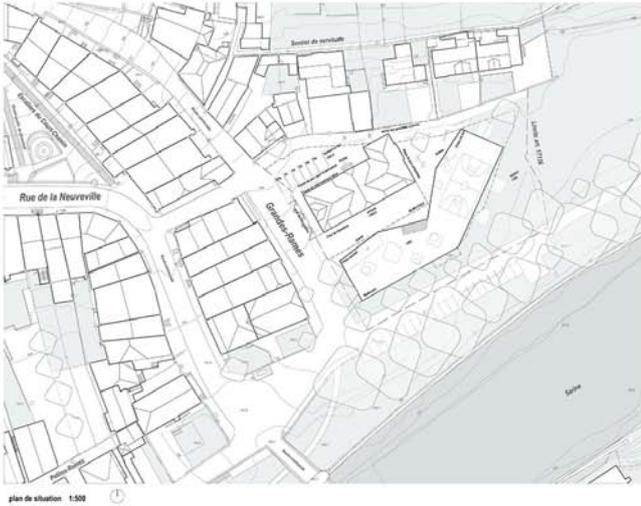
VILLE DE FROBORG, CONCOURS RELEVÉE 2019

DEVRÉ : ASTEREX 0 612 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



VILLE DE FROBORG, CONCOURS RELEVÉE 2019

DEVRÉ : ASTEREX 0 612 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



Concept général et implantation

L'objet de projet consiste à adapter par le biais du nouveau bâtiment, l'urban et le paysage, le minéral et le végétal. Cette offre est définie par les formes et regard aux motifs morphologiques des éléments dominants du paysage (la Sarre). Le bâtiment à un angle se met en relation directement à la base de l'école existante et il en détermine les espaces extérieurs. La station géométrique du nouveau bâtiment devient génératrice de l'espace entre le nouveau et l'ancien, l'agencement et l'habitat.

La couverture de l'agencement est conçue telle une extension de l'espace de jeu, donnant ainsi un lieu polyvalent répondant aux formes extra scolaires.

Le parking existant à l'Est est adapté pour permettre une continuité avec le paysage, en engendrant de cette façon un continuum avec l'espace existant. Ce traitement des espaces extérieurs orientés vers le Sud-Est et les espaces de service en direction Nord-Ouest, en relation directe avec le cours de circulation.

Les salles de classe existantes sont vidées ainsi elles et elles donnent toutes directement sur l'espace polyvalent.

Concept architectural de l'école

L'école est organisée en deux zones, la zone destinée aux espaces accessibles de l'école primaire et celle destinée à l'école enfantine.

Le type général prévoit que tous les principaux espaces extérieurs soient orientés vers le Sud-Est et les espaces de service en direction Nord-Ouest, en relation directe avec le cours de circulation.

Les salles de classe existantes sont vidées ainsi elles et elles donnent toutes directement sur l'espace polyvalent.

Accès et parking

L'accès principal de l'école est orienté vers le Nord-Ouest, proche de la rue +325.5 m en garantissant ainsi l'orientation optimale pour tous les enfants de la ville principale. Cet accès est protégé par un parking couvert pour y abriter les véhicules (15 places couvertes). Un second accès couvert est en relation directe avec l'espace de jeu extérieur de l'école.

Le parking pour le personnel et pour les parents à l'école inférieure se trouve au Nord de l'école existante.

On y trouve aussi le parking pour les véhicules de transport des enfants en continué avec l'axe d'axe des bus existant.

Le traitement pour les couloirs, 15 places non couvertes, se situe au Nord, à côté de l'entrée principale de l'école existante.

L'accès aux véhicules de tous les parents existants est garanti par le parking au Nord de l'école existante continué le long de l'axe l'axe de projet.

Espaces extérieurs

Trois espaces principaux sont ainsi créés : le cours de circulation et l'axe de jeu extérieur (à la cote +325.5 m) entre les deux bâtiments. L'espace végétal à l'Est et l'espace de service à l'Ouest.

Cet espace accueille les parents et une aire de sport (parking) et il est à la fois le cœur de circulation à travers des

L'espace végétal à l'Est est directement accessible depuis les salles de classe existantes et il peut être destiné à des activités de plein air.

De grandes ouvertures de verre permettent le regard des salles existantes sur principales zones d'activités du nouveau bâtiment. Le parking public existant au Sud le long de la Sarre est adapté.

Distribution et usage

Les parcours intérieurs sont organisés par le fait d'être un espace polyvalent en correspondance des salles de classe existantes. Celui-ci est en relation avec elles à travers des portes secondaires permettant le réajustement d'activités communes et un espace flexible aux exigences d'activités.

Les espaces vides des salles de classe existantes sont adaptés vers l'espace végétal au Sud-Est ainsi que l'espace polyvalent existant vers l'espace extérieur de la Sarre aux classes existantes.

Les autres espaces de l'école primaire sont orientés vers la Sarre au Sud.

Matériau

La structure porteuse est en bois suspendue du sol à travers un socle existant en béton.

Le revêtement horizontal recouvre aux projets se situant dans la zone. Il s'agit de l'école en bois suspendue du sol par des éléments en pierre.

Le revêtement extérieur en bois, en lambrisage vertical avec coupe joint, rappelle le revêtement des galeries de Grand-Maison se trouvant dans la zone jusqu'en 1910.

Les zones intérieures et en bois en bois et elles sont réalisées par des panneaux en bois dans les salles de classe et en bois - ciment pour les espaces de circulation.

Les portes et les fenêtres sont en bois. Les dalles sont mises en bois clair avec les dalles en béton à côté.

Les éléments d'ameublement extérieurs, portes et tables sont en bois clair que le déluge de la cour de circulation sera en asphalte.

Concept énergétique

Le projet, conformément aux dispositions de la loi commune, a été conçu dans le respect des exigences relatives pour satisfaire la qualité de l'air intérieur (SINERGIE).

Le projet de bâtiment se compose de volumes à usage scolaire typique, et d'un toit chauffant.

Tous les éléments sont prévus d'une qualité telle à pouvoir satisfaire les pressions nécessaires.

La structure sera réalisée par matériaux à haute performance thermique et acoustique.

Le revêtement de la couverture sera compatible à l'installation de panneaux solaires, soit photovoltaïques que solaires thermiques, de façon à privilégier l'économie d'énergie et la production d'énergie renouvelable.

Pour ce qui concerne les conditions de circulation nécessaires au renouvellement de l'air, les vides et les espaces de circulation sont conçus.

Le bâtiment sera réalisé à l'aide de matériaux respectueux tels que l'acier, le bois et le verre. La production de béton, dans les limites de la disponibilité et de l'impact énergétique, sera faite avec des agrégats recyclés.

<p>concept</p>	<p>matrice</p>	<p>rapport avec l'existant</p>	<p>circulation intérieure</p>
<p>accès</p>	<p>espaces extérieurs</p>	<p>vue</p>	<p>références</p>

0 10 50m

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

DENTELLE

09 DENTELLE

écarté au 1^{er} tour

Architecte
 Archi-tout SA
 Via Bosisia 12
 6900 PARADISO

collaborateur :
 Enrico Franco

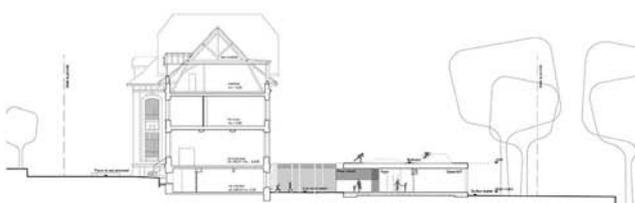
Architecte paysagiste
 Enrico Franco

collaborateur :
 Enrico Franco





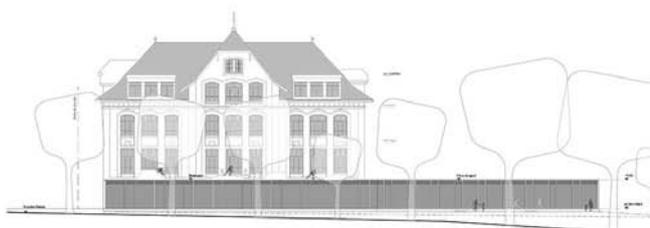
plan rez-de-chaussée 1:200



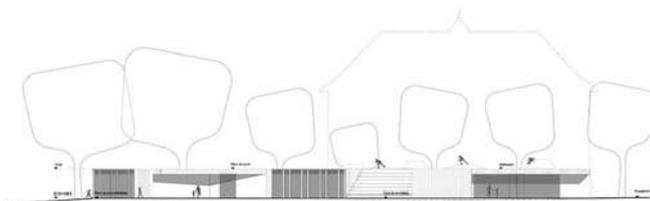
coupe AA 1:200

0 5 20m

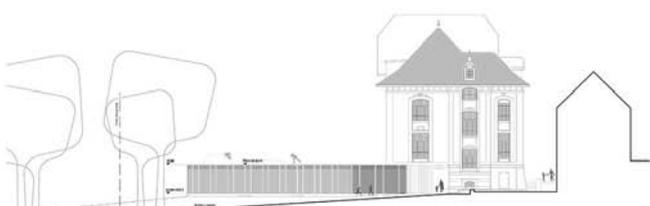
Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015 DENTELLE



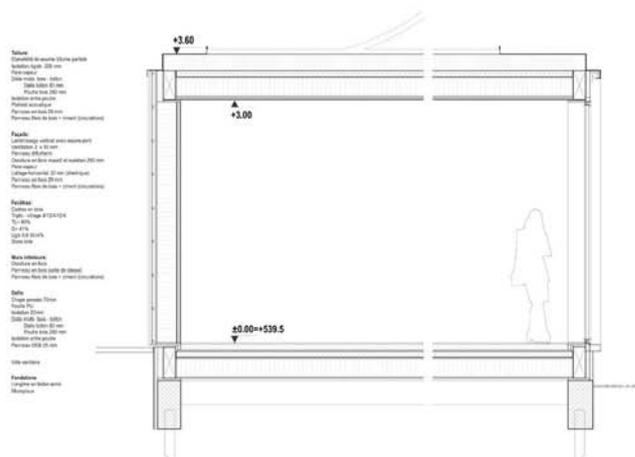
façade nord-est 1:200



façade nord-ouest 1:200



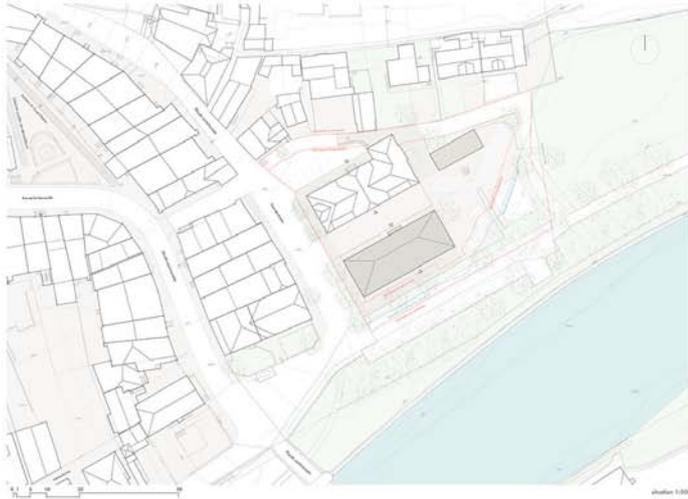
façade nord-est 1:200



coupe constructive 1:20

0 5 20m

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015 DENTELLE



IMPLANTATION

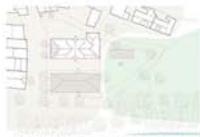
La ville comprend le site existant, ainsi que tout l'alignement devant le bâtiment existant et tout alignement délimité par le plan de l'alignement de la rue. L'alignement de la rue est respecté. Le projet est implanté dans le site existant, en respectant l'alignement de la rue.

La forme du bâtiment, les matériaux et les couleurs du bâtiment sont en accord avec l'existant. Le projet est implanté dans le site existant, en respectant l'alignement de la rue.

Le projet est implanté dans le site existant, en respectant l'alignement de la rue.

Le projet est implanté dans le site existant, en respectant l'alignement de la rue.

Le projet est implanté dans le site existant, en respectant l'alignement de la rue.



la position de la bâtisse sur le site et son alignement



passage souterrain en perspective des circulation piétonnes

MATÉRIALITÉ

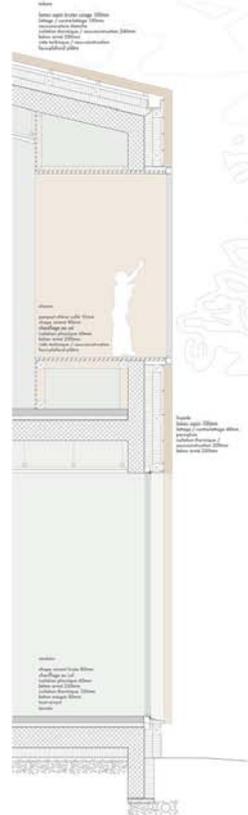
Le projet, de par sa construction en béton armé, reprend l'existant. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur.

Le projet, de par sa construction en béton armé, reprend l'existant. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur.

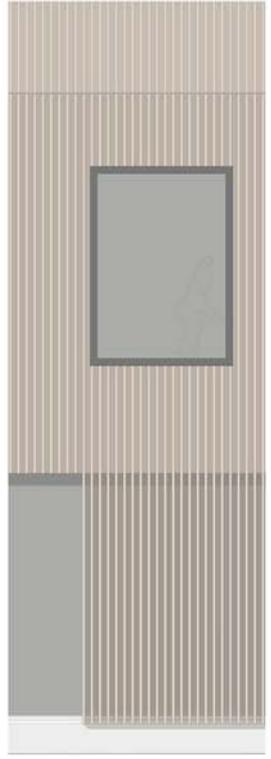
Le projet, de par sa construction en béton armé, reprend l'existant. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur.

Le projet, de par sa construction en béton armé, reprend l'existant. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur.

Le projet, de par sa construction en béton armé, reprend l'existant. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur. Des matériaux naturels sont utilisés pour l'extérieur.



écarté 1:20



écarté 1:20

Mr. BROWN
Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

10 MR.BROWN

écarté au 1^{er} tour

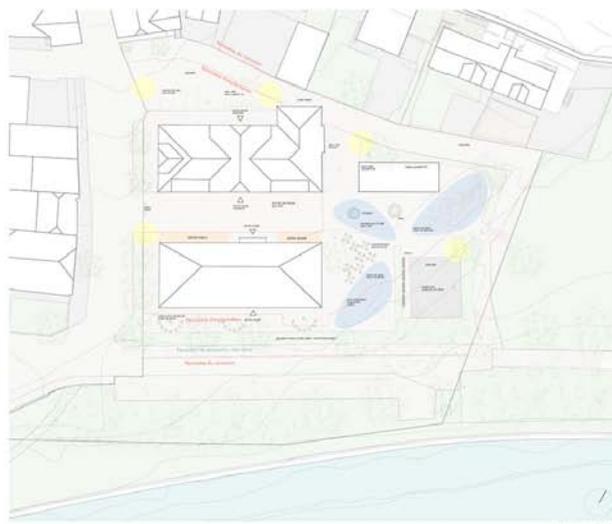
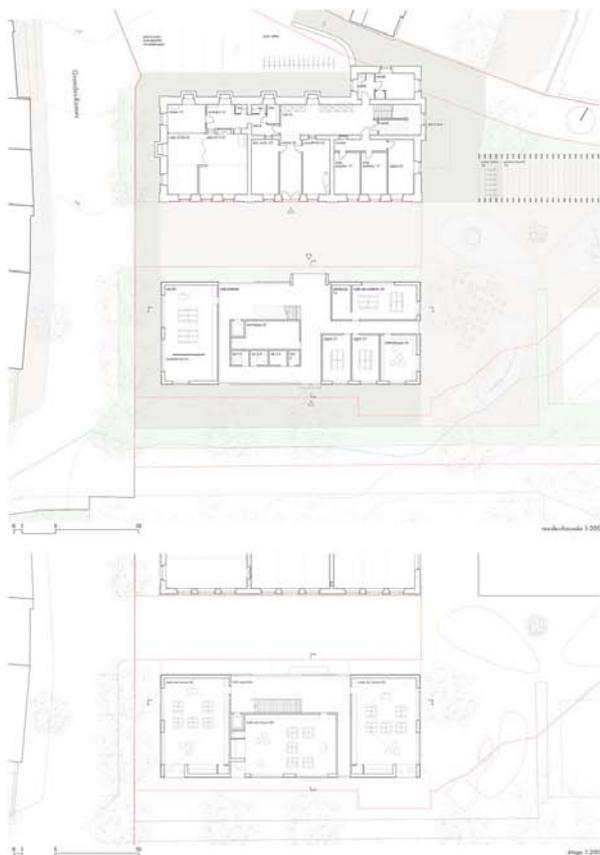
Architecte
Bertrand Sauterel Architectes
Rue de Lausanne 37
1530 PAYERNE

collaborateur :
Bertrand Sauterel

Architecte paysagiste
Kesküla Erard Architecture du Paysage
Les Prés-de-Brügg 7
2503 BIENNE

collaborateur :
Epp Kesküla Erard





ORGANISATION

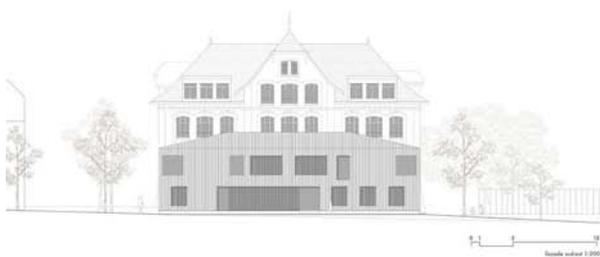
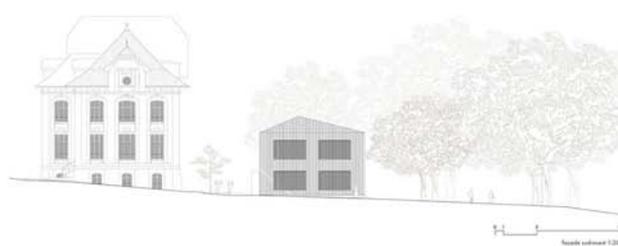
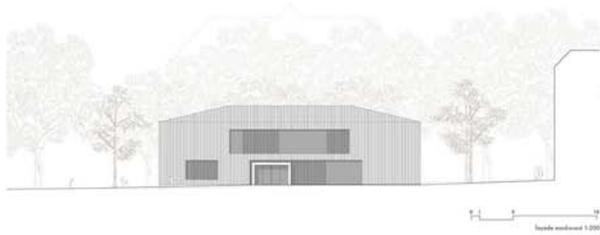
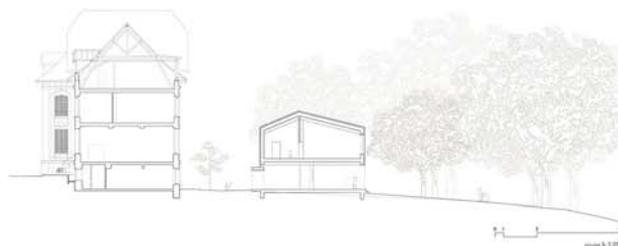
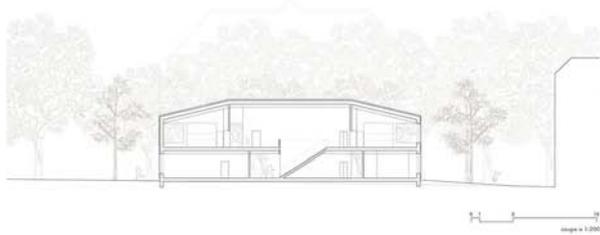
L'ensemble est conçu sur trois niveaux verticaux, mais aussi des liaisons horizontales à l'échelle de l'ensemble de l'école. Les rythmicités sont donc pensées à l'échelle de l'ensemble. Les parties communes sont organisées pour permettre de garder le plus près les lieux de l'agitation des enfants, d'être au cœur de leur vie, et de leur offrir les meilleurs moments de leur vie. Les parties communes sont organisées pour permettre de garder le plus près les lieux de l'agitation des enfants, d'être au cœur de leur vie, et de leur offrir les meilleurs moments de leur vie.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

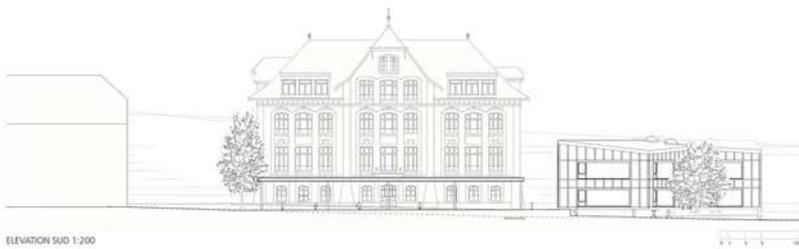
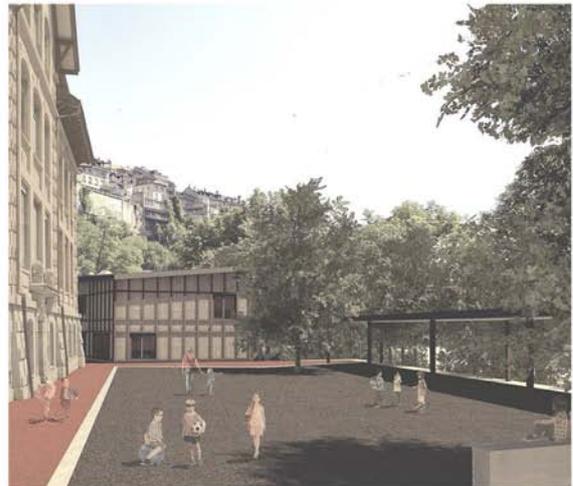
Le cœur de l'école est organisé de manière à permettre différents usages pour les différents âges. C'est un espace de circulation qui offre un espace de jeu pour les enfants, un espace de jeu pour les adolescents, un espace de jeu pour les adultes. L'ensemble est conçu pour permettre de garder le plus près les lieux de l'agitation des enfants, d'être au cœur de leur vie, et de leur offrir les meilleurs moments de leur vie.



Mr. BROWN 2
Ville de Fribourg, concours Nouvelle 2015



Mr. BROWN 3
Ville de Fribourg, concours Nouvelle 2015



NOEUD PAPILLON - Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

60

11 NOEUD PAPILLON

écarté au 2^{ème} tour

Architecte
GHZ Architekten AG
Sägetstrasse 5a
3123 BELP

collaborateurs :
Gerber Stefan
Odermatt Dominik

Architecte paysagiste
Moeri & Partner AG
Mühlenplatz 3
3000 BERN 13

collaborateur :
Moeri Daniel



INTRODUCTION

La mission porte d'entrée, comme une colonne, une tige verticale au bâtiment, d'habiller, d'encadrer, de servir. Le volume principal du projet est le hall, volume centralisé et en fait ouvert. C'est le lieu de rencontre entre les usagers, un espace de circulation et de transition entre les volumes de la bibliothèque et ceux du hall. C'est le lieu de la rencontre, la forme principale et plus de l'édifice s'effaçant à l'heure présente et au profit de l'édifice principal. C'est une, un endroit où l'usager est en contact avec le bâtiment et son architecture.

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Un nouveau volume est placé au-dessus de la forme principale au profit d'entrée. Ce nouvel accès apporte la façade extérieure. De plus, la disposition générale des aménagements extérieurs est plus ouverte et plus accueillante.

VOLUME

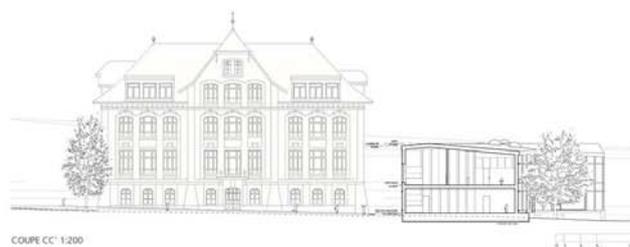
Grâce à la répartition de la structure sur deux étages seulement, et le fait à deux fois, le volume est ouvert et s'intègre dans le tissu urbain. En outre, la hauteur est adaptée à l'échelle du quartier et s'intègre dans le tissu urbain.

TRACÉ

Deux éléments principaux composent ce site : la présence importante d'arbres et la façade principale orientée de l'est à l'ouest. Le site est caractérisé par la présence de la façade principale orientée de l'est à l'ouest. Le site est caractérisé par la présence de la façade principale orientée de l'est à l'ouest.

CONSTRUCTION

La solution la plus simple et la plus économique est de faire deux éléments en béton de projet. La structure principale verticale est faite d'un système à structure bois. La dalle sur toit est faite d'un système bois-béton permettant de porter dans toutes les directions. La toiture est faite d'un système classique en solives et pannes.



NOEUD PAPILLON - Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

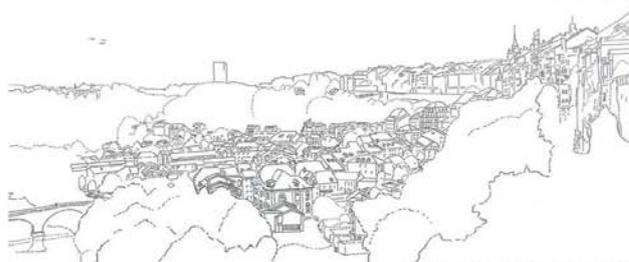
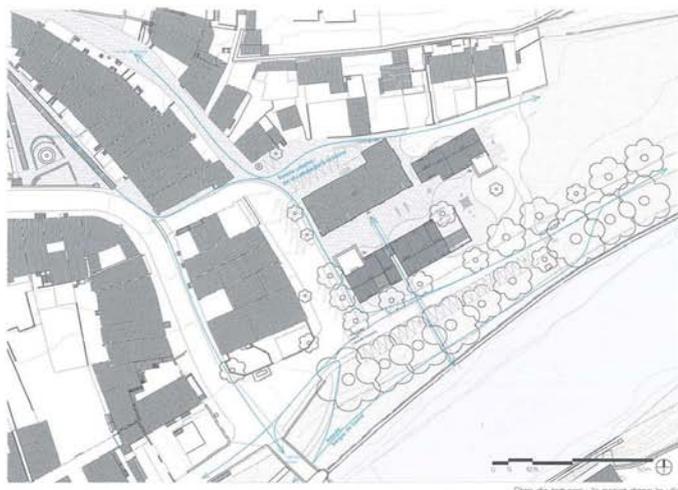
DETAIL 1:20

PLAN PREMIER ETAGE 1:200

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE 1:200

Architectural drawings including a detailed section and two floor plans (first and ground floor) of the building, showing structural elements and room layouts.

NOEUD PAPILLON - Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



Vue de l'école depuis les terrasses de la ville haute

J E U X D E P I L O T I S

Des contraintes au projet :

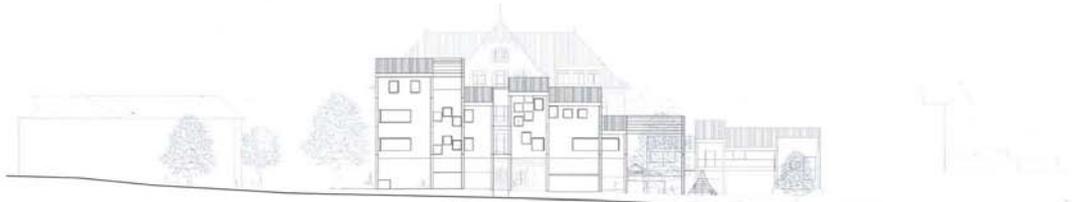
- Allée de maisons classées — Fondations minimales, respect des racines et sol perméable
- Augmentation d'effectif de l'école — Conservation de la surface de récréation
- Zone de patrimoine — Rappel des formes urbaines passées, des granitiers en bois et de leur soubassement de pierre
- Partage à la fois urbain et naturel — Balades urbaines de la ville à la Sarine
- Parcelle traversée et utilisée hors du terrain scolaire — perméabilité permise par les plots
- Faible labilité de la parcelle — les nouveaux bâtiments à délimiter clairement, sans fermette
- Rigide de la forme bâtie opposée aux courbes de la Sarine — bâtiment respectant les volumes voisins et traitement du sol à l'aide
- Contraintes climatiques importantes — nombreux espaces ombrés, modérant des volumes à chauffer

Plan de toiture : le projet dans la ville



De gauche à droite, enchevêtrement des toitures d'entour, grenier occupant jadis la parcelle, Niki de Saint Phalle quand vécu dans le canton, Land Art ou art avec le lieu, mosaïques de faïence (jeux images), pavés, contre d'entour, résine et décor de fève de cacao (traitement du sol)

Au dessous — élévation sud-est, rapport à l'existant, et le détail des toitures de l'urbanité du quartier, à la balade paysagère de la Sarine



Élévation sud-est
J E U X D E P I L O T I S
 Ville de Fribourg, concours Neuveville 2016 1

12 JEUX DE PILOTIS

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Le Carré Vert - Architectes associés
 Ville 19
 2525 LE LANDERON

collaborateurs :

Hasler Reynald
 Jeanselme Caroline

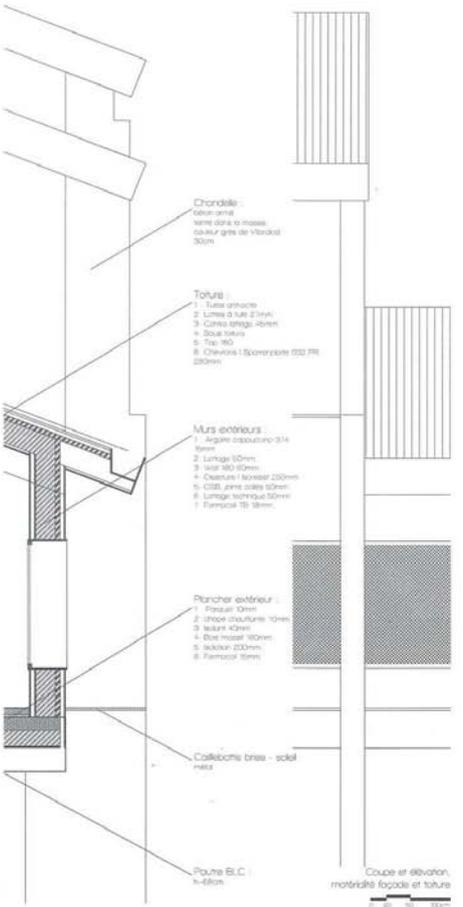
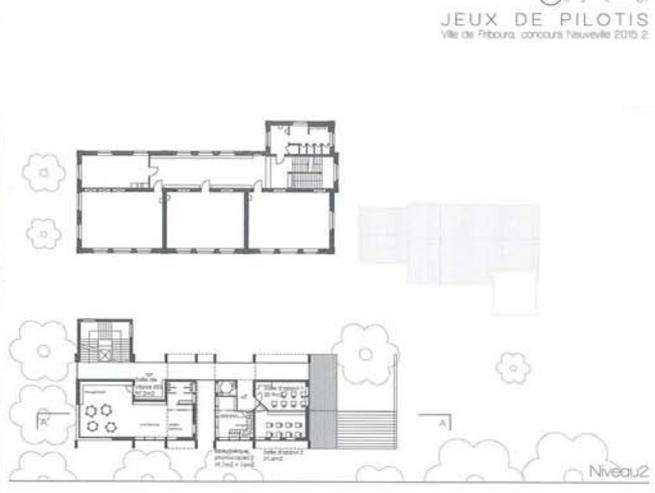
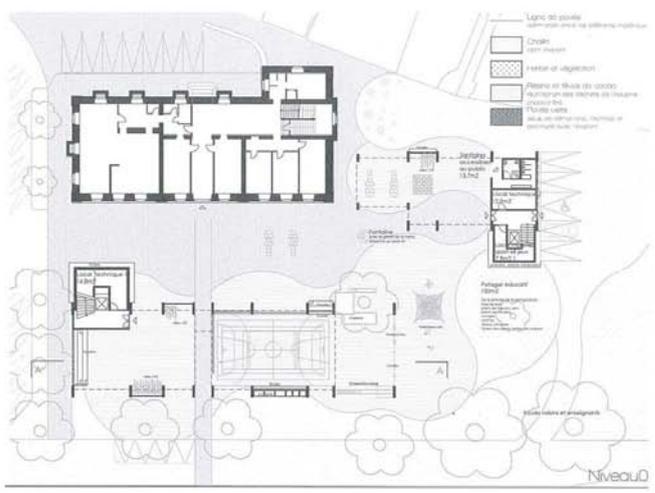
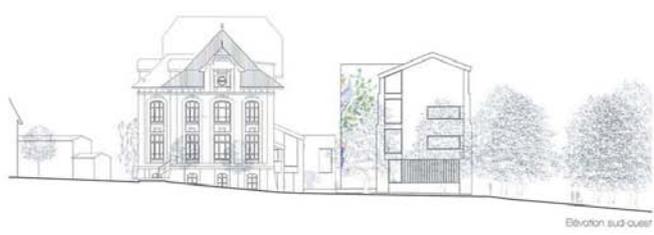
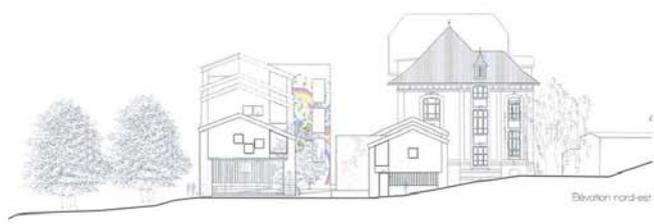
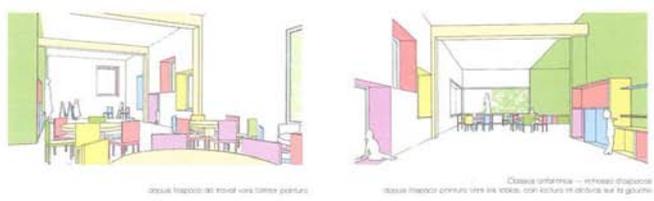
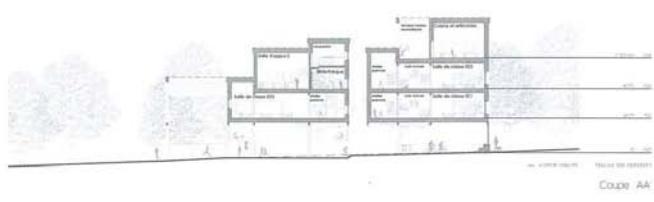
Architecte paysagiste

L'Atelier Vert S. Rossel SARL
 Louis d'Orléans 16
 2000 Neuchâtel

collaborateurs :

Rossel Stéphane
 Bay Gérard

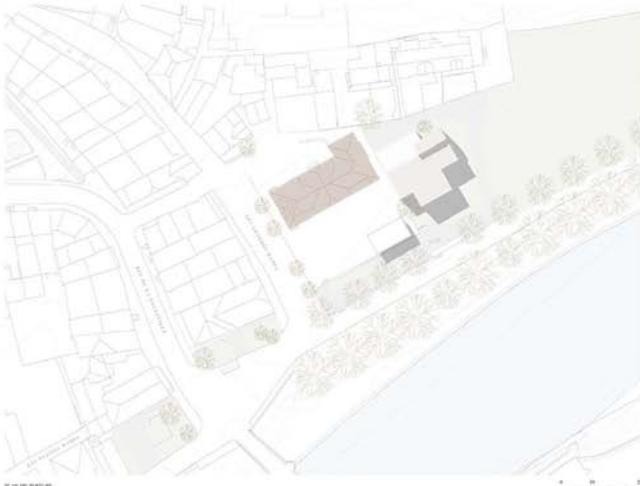




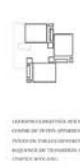
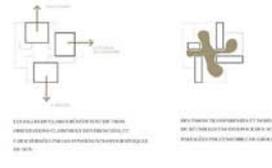
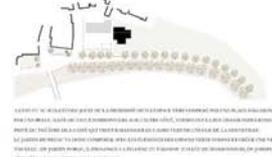
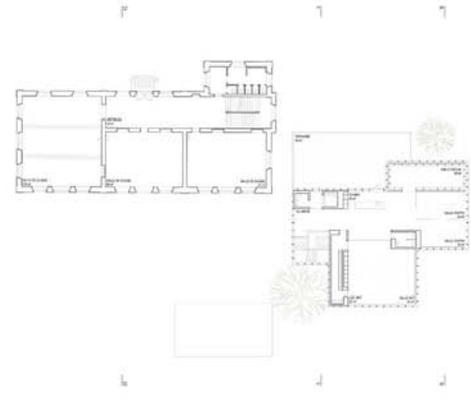
JEUX DE PILOTIS
Ville de Fribourg, concours Nouvelle 2015 2

JEUX DE PILOTIS
Ville de Fribourg, concours Nouvelle 2015 3

VILLE DE Fribourg, CONCOURS DE PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA NEUVEVILLE, 2013
SANETSCH



LA MAIRIE A PROPOSÉ UN CONCOURS DE PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA NEUVEVILLE. LE PROJET A ÉTÉ RÉVÉLÉ EN 2013. LE CONCOURS A ÉTÉ GAGNÉ PAR L'ATELIER TRACES ET LE PAYSAGISTE LA TOUCHE VERTE. LE PROJET A ÉTÉ RÉVÉLÉ EN 2013. LE CONCOURS A ÉTÉ GAGNÉ PAR L'ATELIER TRACES ET LE PAYSAGISTE LA TOUCHE VERTE. LE PROJET A ÉTÉ RÉVÉLÉ EN 2013. LE CONCOURS A ÉTÉ GAGNÉ PAR L'ATELIER TRACES ET LE PAYSAGISTE LA TOUCHE VERTE.



13 SANETSCH

écarté au 2^{ème} tour

Architecte
AtelierTraces
Route des Acacias 43
1227 LES ACACIAS

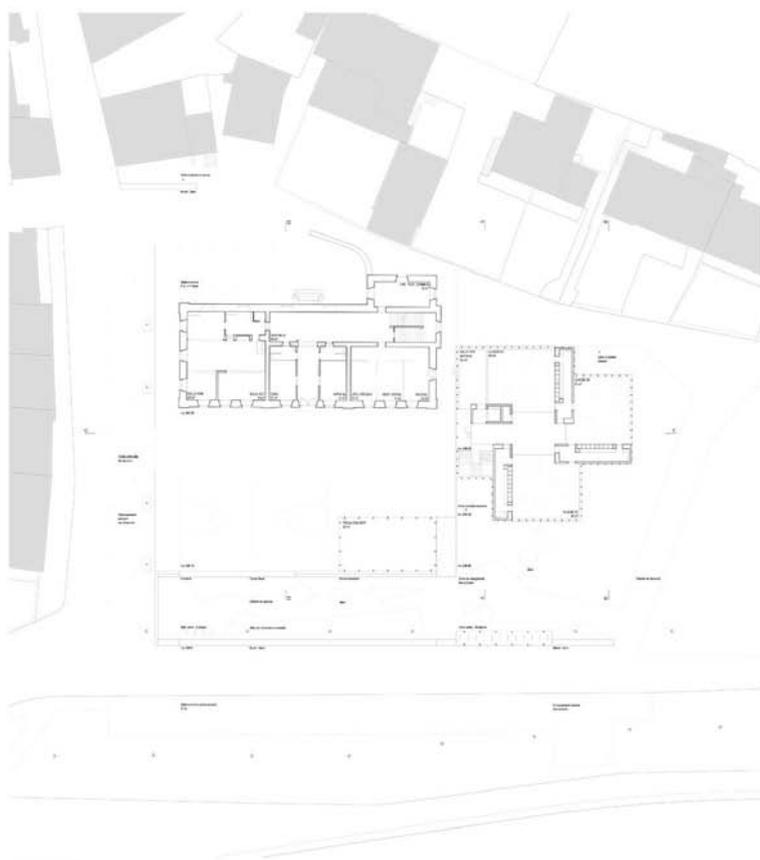
collaborateurs :
Philippe Ramseier
Valérie Gleiber Ramseier

Architecte paysagiste
La Touche Verte
Avenue de Rosemont 6
1208 GENEVE

collaborateurs :
Marc Junod
Ana Gamper



VILLE DE HIRSBURG CONCOURS DE PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA NEUVILLE, 2013
SANETSCH



ÉLEVATION NORD-OUEST



ÉLEVATION SUD



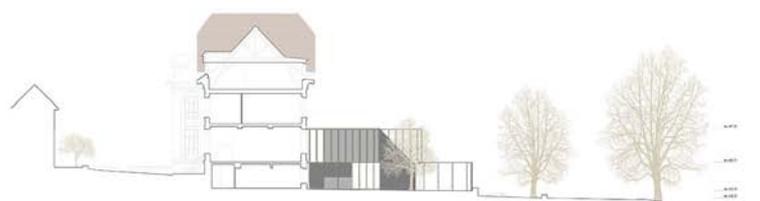
ÉLEVATION

65

VILLE DE HIRSBURG CONCOURS DE PROJET POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA NEUVILLE, 2013
SANETSCH



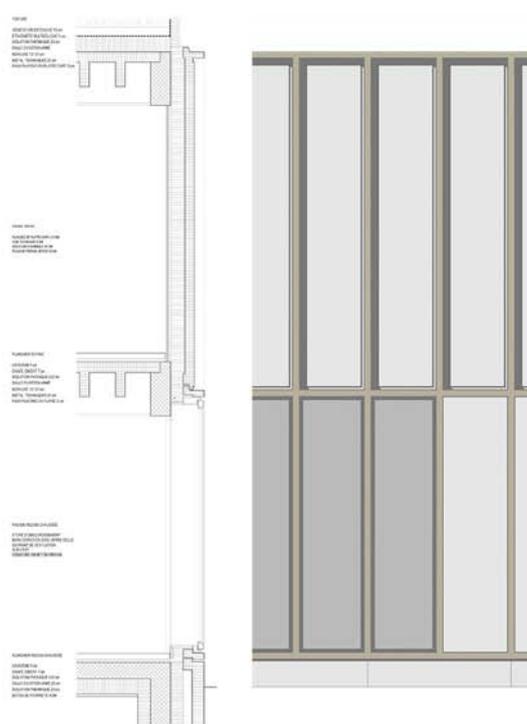
ÉLEVATION



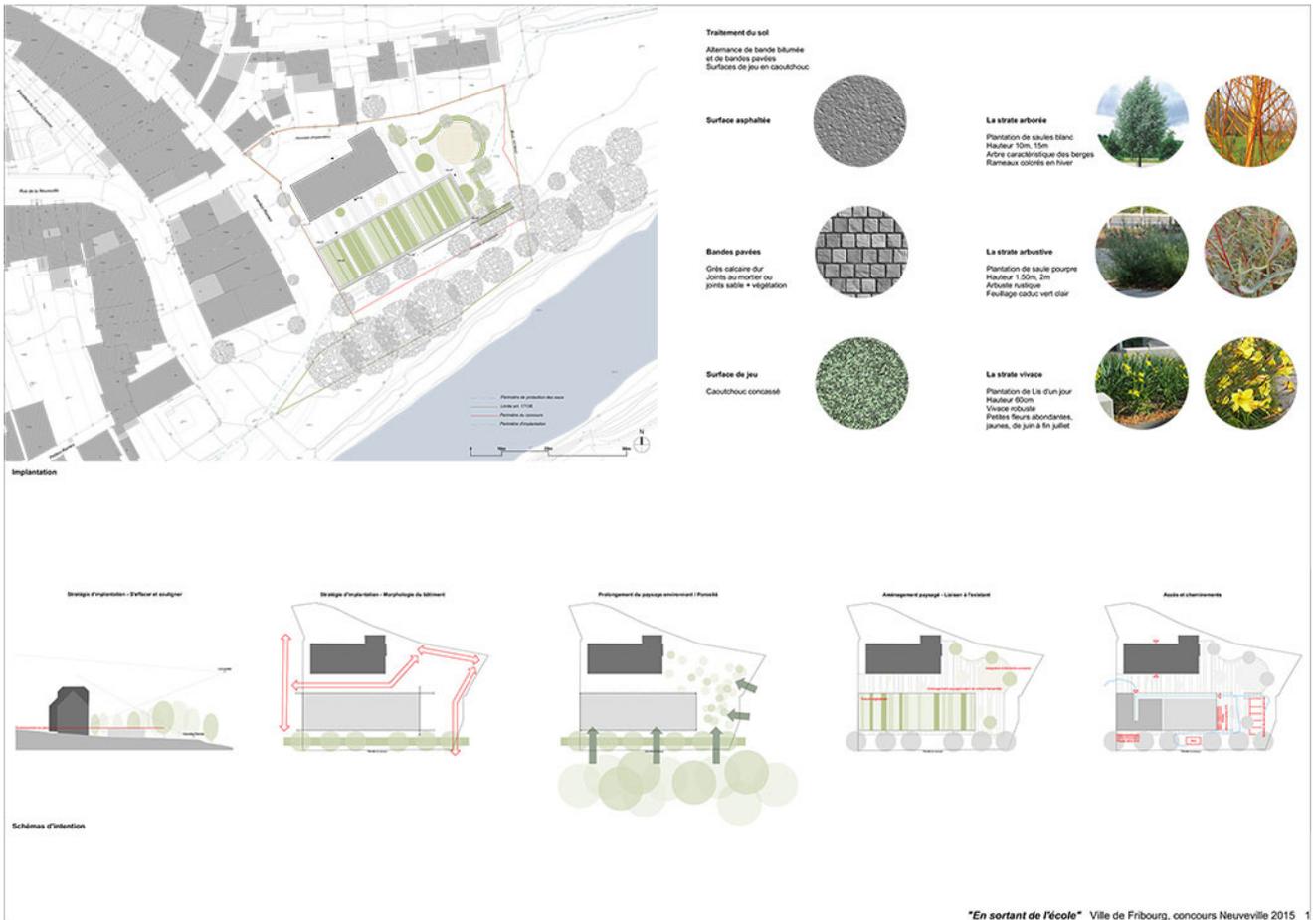
ÉLEVATION



ÉLEVATION



SECTION NORD-SUD



66

14 EN SORTANT DE L'ÉCOLE

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Atelier d'Architecture A3 SA
Rue de l'Étang 12
1630 BULLE 2

collaborateurs :

Jeanneret Frédérique
Seigneur Maxime
Poyer Lucrèce
Gil Begona

Architecte paysagiste

Interval Paysage SARL
Avenue de la Gare 34
1002 CHAVANNES-PRES-RENNES

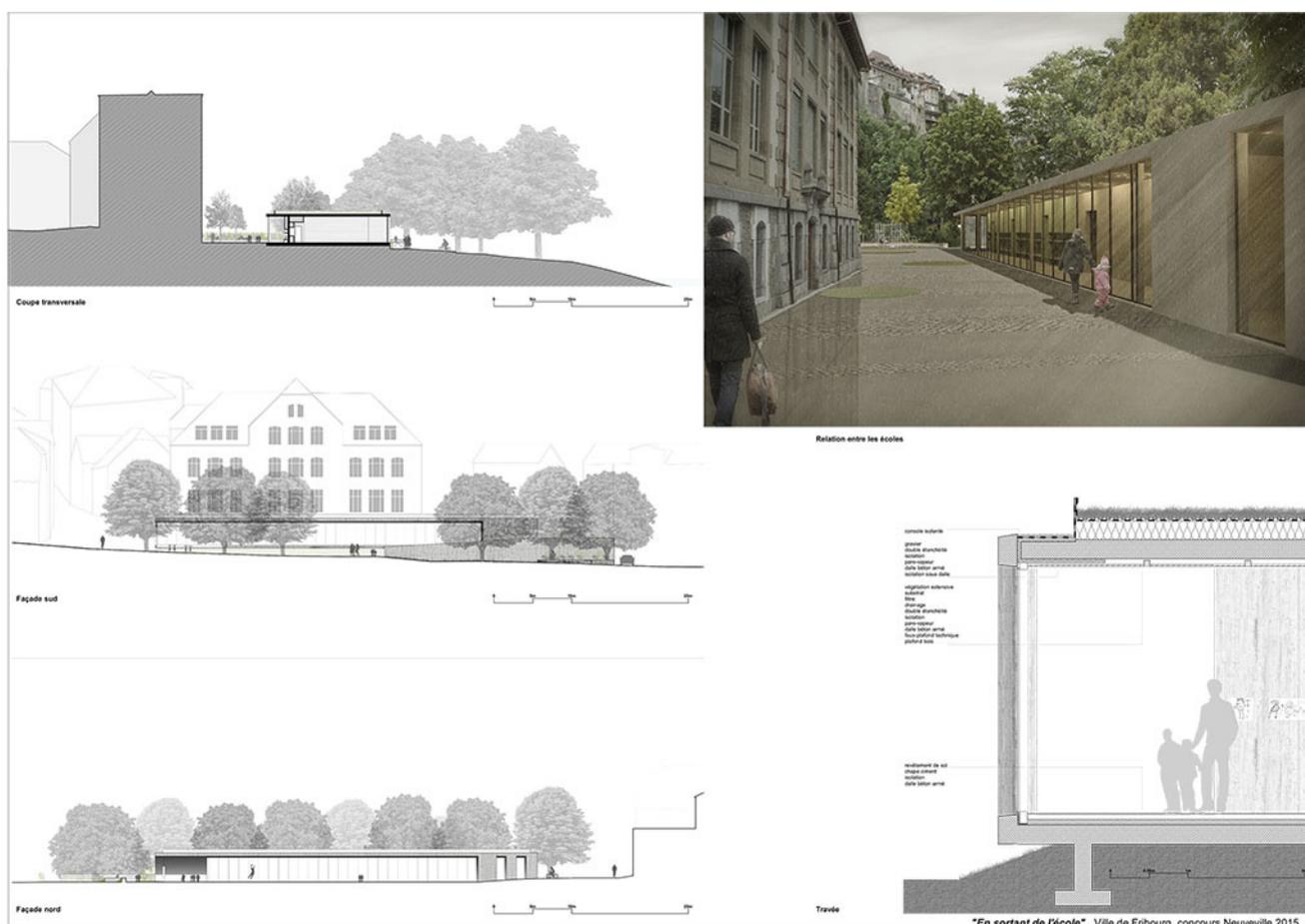
collaborateur :

Enjolras Samuel





67





Plan de situation 1:500



La Ville

L'École

Berge

Quais

Page

La Rivière

Entre la ville et la rivière, le soc.

Le nouveau bâtiment de l'école de la Neuveville s'inscrit au pied de la ville de Fribourg et en bordure de la Sarine. Cette situation définit une limite claire entre l'ancien et le nouveau. Le nouveau bâtiment n'est pas un ajout à l'existant mais un socle qui permet de faire passer la ville à un autre niveau.

Le bâtiment existant de la façade se voit en retrait de l'ancien bâtiment de la ville, mais, avec sa position en hauteur, il reste visible et permet de lier les deux.

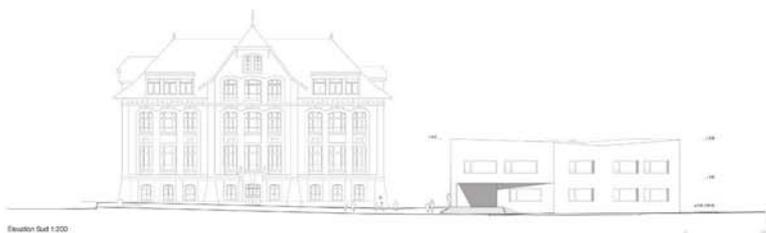
La géométrie du bâtiment s'inscrit du moment du socle au toit, au lieu de la Sarine et de la ville de la Neuveville. Le "dessin" de l'école est souvent défini dans la scène urbaine.

La cour, une grève, un parti public.

Les aménagements extérieurs définissent cette situation et en font un lieu de rencontre « moderne » de la ville et de la rivière.

Le bâtiment avec le parti est moderne. Avant d'être construit, cela est de la « grève », le parti, qui est réglé par les conditions urbaines, il est défini.

Le site de l'école s'inscrit dans le parti. Le parti de la grève devant le bâtiment, qui se voit du pied de la ville.



Elevation Sud 1:200

15 PIERRE ET LOU

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Nicolas Fröhlich Architecte
Rue de la Madeleine 31
1800 VEVEY

collaborateurs :

Ghanmi Bara

Architecte paysagiste

MSV-AU
Rue Eugène Marziano 39
1227 GENEVE

collaborateurs :

Manzoni Béatrice





Organisation

L'entrée de la nouvelle école se fait par le perron au sud. Quelques marches mènent de la grande voie d'accès à l'entrée de la zone couverte pour l'ensemble de l'école.

Au no de chaufais, les locaux de bibliothèque, une classe enfantine, la salle des maîtres et les toilettes.

A l'étage, les deux salles d'activités et la salle d'ACT complètent le programme.

L'orientation des salles de classes enfantine au sud-est est déterminée la typologie pédagogique du bâtiment. Bien que situées sur deux niveaux, les trois classes enfantines bénéficient du panorama exceptionnel situé face au passage des autres élèves.

Cette orientation procure une zone propre aux petits enfants.

La bibliothèque est placée à l'étage, il est envisagé qu'elle soit ouverte en dehors des heures de cours à l'adresse publique en période estivale, en liaison avec des entreprises locales.

Le couloir de distribution sert à l'étage de no de chaufais d'activités entre les salles des maîtres, à l'étage au rez-de-chaussée en passant par une passerelle sur les autres ailes de la école.

Le projet vise à créer un cadre favorable au travail et au plaisir de l'élève tout en permettant de répondre aux besoins de la ville.



Nouvel arbre: Salix alba lempede
 Plante au feuillage dense et vert foncé.
 C'est un arbre qui pousse rapidement et qui est très résistant.

Structure, matérialité, confort.

La matérialité du projet est pensée dans un souci de simplicité, de durabilité et d'harmonie.

Les matériaux choisis sont simples et naturels, ils sont adaptés au projet architectural, économique, écologique. Les matériaux choisis sont simples et naturels, ils sont adaptés au projet architectural, économique, écologique.

Le matériau principal est le bois lamellé collé. Il est utilisé pour la structure de la toiture et pour les murs extérieurs. Le bois est traité avec un produit de protection pour assurer sa durabilité.

La performance des éléments en bois permet une mise en œuvre rapide de la structure. Les éléments sont traités avec un produit de protection pour assurer leur durabilité.

Le choix du bois lamellé collé est motivé par sa résistance, sa légèreté et sa facilité de mise en œuvre. Le bois est traité avec un produit de protection pour assurer sa durabilité.

Pour respecter les prescriptions sismiques, les espaces de distribution sont réalisés en béton armé. Le béton est traité avec un produit de protection pour assurer sa durabilité.

Les éléments sont réalisés en béton de type S100 pour les murs ; les dalles sont réalisées en béton de type S100 pour les planchers.

Les matériaux sont traités avec un produit de protection pour assurer leur durabilité.

Un soin particulier sera porté à l'entretien des espaces communs et de distribution afin de permettre une bonne qualité des espaces tout en respectant le confort de tous à l'école de Fibourg. Les éléments architecturaux seront réalisés en bois de chêne ou de hêtre.

Les finitions sont réalisées en plâtre blanc et en bois de chêne ou de hêtre.

Les isolations périphériques sont réalisées en laine minérale. Le tout est traité avec un produit de protection pour assurer sa durabilité.



Pavés point

Développement durable, économie, énergie.

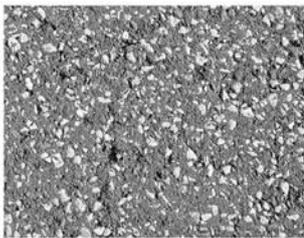
Le projet est pensé dans un souci de développement durable à plusieurs niveaux.

- social : avec une attention particulière sur les besoins et les attentes de la ville de Fibourg.
- économique : avec un matériau simple et naturel, le bois lamellé collé, traité et protégé avec un produit de protection pour assurer sa durabilité.
- écologique : avec le choix de matériaux naturels et locaux, le bois lamellé collé, traité et protégé avec un produit de protection pour assurer sa durabilité.

Au niveau énergétique, le nouveau bâtiment est conçu pour répondre aux exigences les plus strictes en matière d'économie d'énergie. Le bâtiment est conçu pour répondre aux exigences les plus strictes en matière d'économie d'énergie.

La ventilation est assurée par un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux. Le système est conçu pour répondre aux exigences les plus strictes en matière d'économie d'énergie.

Le projet est pensé dans un souci de développement durable à plusieurs niveaux.



Asphalte clouté



Béton préparé teinté

Toiture

Substrat rigide à 10cm
 Isolant thermique à 20cm
 Enduit ciment à 2cm
 Chape en béton à 10cm
 Revêtement en PVC

Façades

Bois lamellé collé
 Enduit ciment à 2cm
 Chape en béton à 10cm
 Revêtement en PVC

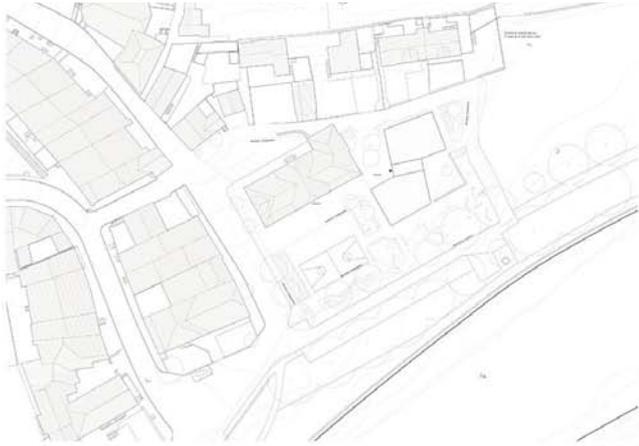
Dalle d'étage

Chape ciment à 2cm
 Enduit ciment à 2cm
 Chape en béton à 10cm
 Revêtement en PVC

Fondations et radier

Chape ciment à 2cm
 Enduit ciment à 2cm
 Chape en béton à 10cm
 Revêtement en PVC

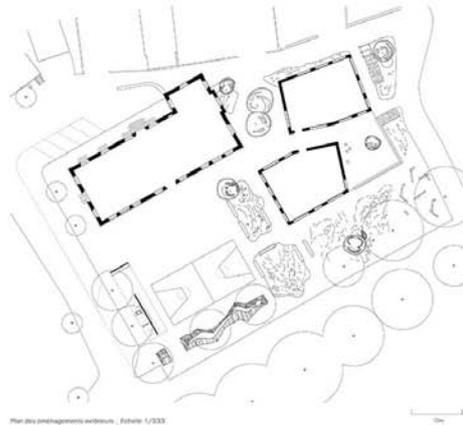




Plan des situations, Echelle 1/500

Organisation et projet paysager

Le projet de réaménagement de l'école primaire de la Neuveville s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine de la Ville de Fribourg. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne et accueillant, tout en préservant le caractère historique du quartier. Le projet comprend l'agrandissement de l'école existante, la création de nouvelles salles de classe, d'ateliers et d'espaces communs. Le projet paysager vise à créer un environnement agréable et sûr pour les enfants, avec des zones de jeux, des espaces verts et des zones de détente pour les adultes. Le projet est financé par la Ville de Fribourg et le Canton de Fribourg.



Plan des aménagements extérieurs, Echelle 1/200



Vue du Bureau de la Cour

70

16 TOURNESOL

écarté au 1^{er} tour

Architecte
 Rapin Saiz Architectes
 Rue des Bosquets 18b
 1800 VEVEY

collaborateurs :
 Paul Devarrieux
 Fatma Ben Amor

Architecte paysagiste
 Dhont Erik
 Rue du Marché aux Porcs 30
 1000 Bruxelles

collaborateurs :
 Mehdi Delporte





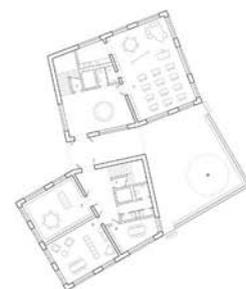
Quartier AK, Echelle 1/200



Elevation Nord, Echelle 1/200



Elevation Sud, Echelle 1/200



Niveau 0, Echelle 1/200



Niveau 1, Echelle 1/200

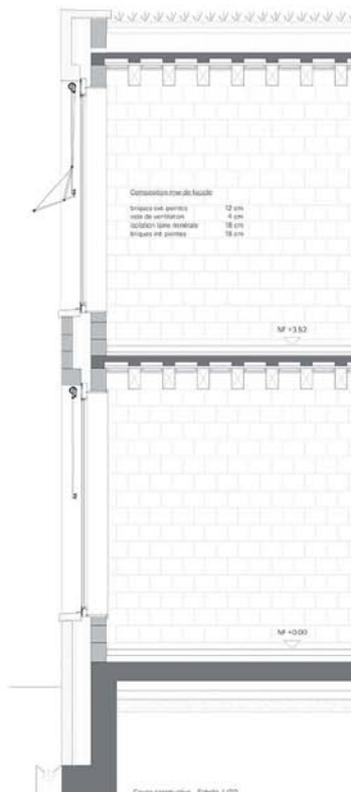


Niveau 2, Echelle 1/200

VILLE DE FROUJUNG - CONCOURS NOUVEAUX LOGIS TOURNEBO
 L'acte de récolement est en vigueur le 15/05/2016
 L'acte de récolement est en vigueur le 15/05/2016
 L'acte de récolement est en vigueur le 15/05/2016
 L'acte de récolement est en vigueur le 15/05/2016



Détail, Echelle 1/20



Coupe constructive, Echelle 1/200

Composition de la dalle de béton
 couche végétale 10 cm
 couche béton et drainage 10 cm
 isolation 22 cm
 dalle béton bois-béton 18 cm

Composition de la façade
 briques creuses peintes 12 cm
 voile de ventilation 4 cm
 isolation laine minérale 18 cm
 briques pleines peintes 18 cm

NF +3.52

Composition de la porte-fenêtre
 revêtement de sol 1 cm
 chape 7 cm
 isolation 8 cm
 dalle béton bois-béton 18 cm

NF +0.00

Composition de la sol
 revêtement de sol 1 cm
 chape 7 cm
 isolation 8 cm
 dalle B.A. 22 cm
 isolation 10 cm
 béton léger 15 cm



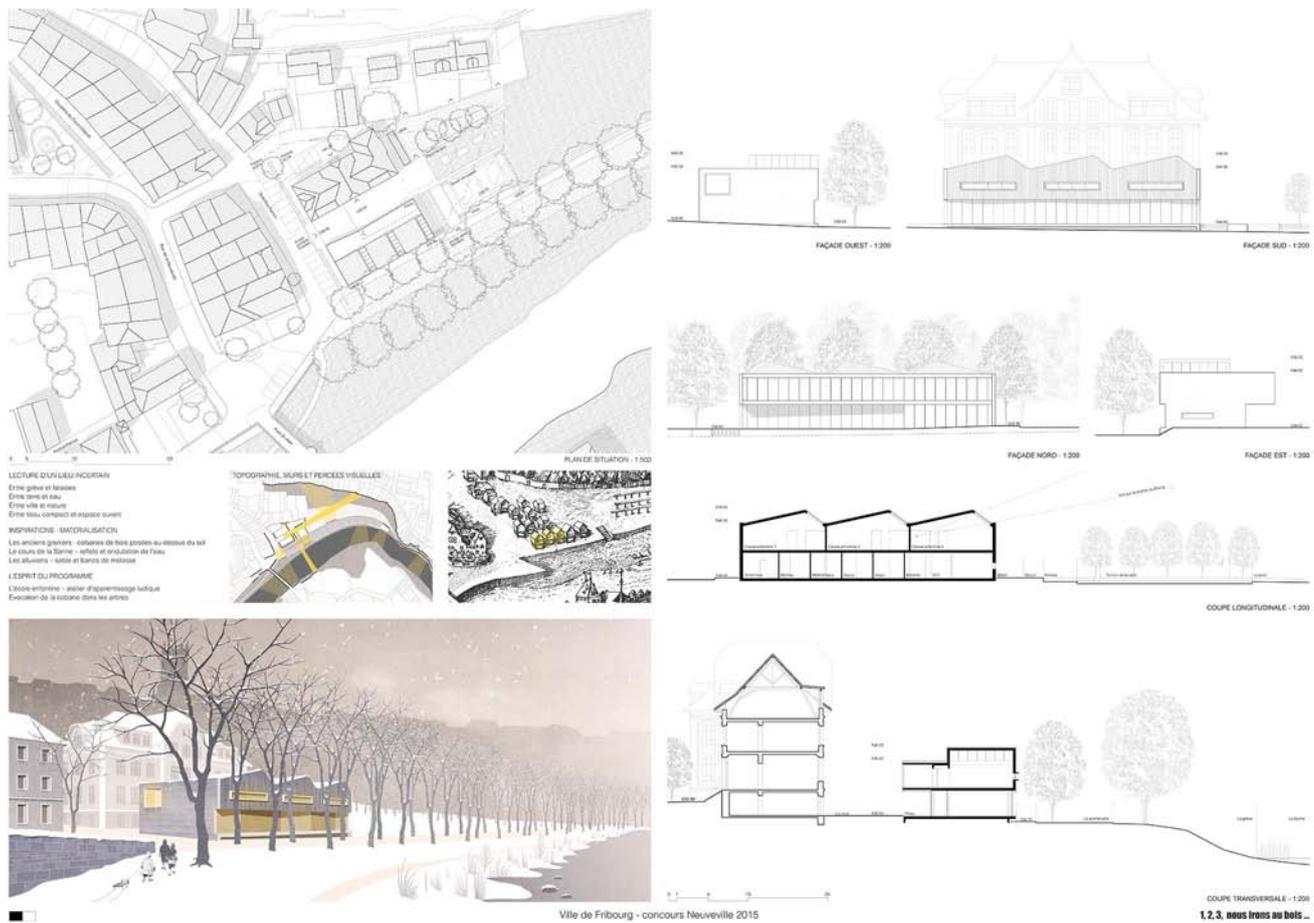
Vue du Sud-Est



Vue du Sud-Ouest



Vue du Nord-Est



72

17 1, 2, 3 NOUS IRONS AU BOIS

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Atelier Coplan SARL
 Route de Beaumont 2
 1709 FRIBOURG

collaborateurs :

Eva Ponzo
 Jérémie Jobin

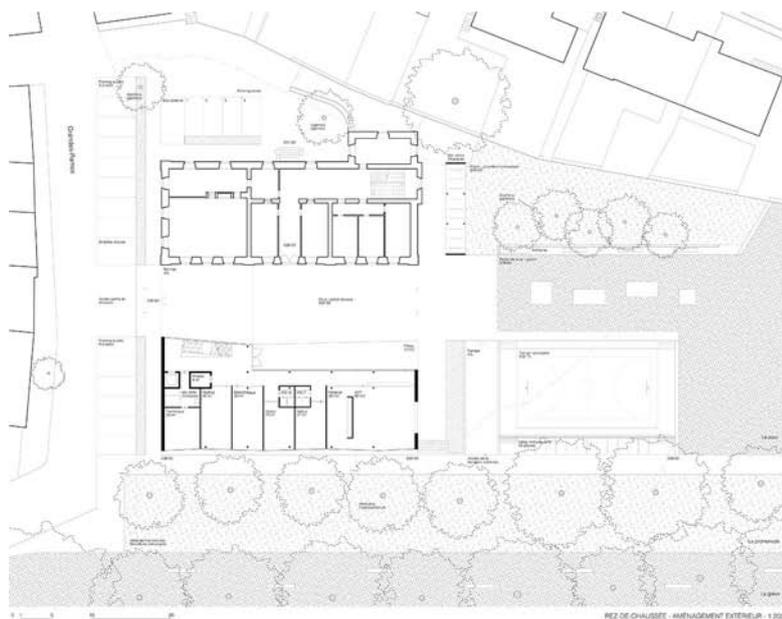
Architecte paysagiste

Atelier GREPT SARL
 Route de Frenet 15
 1898 ST-GINGOLPH

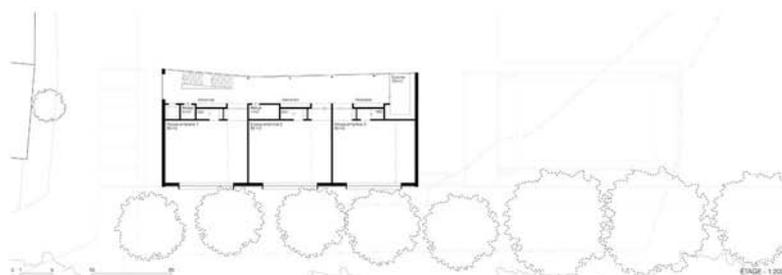
collaborateur :

Yannick Missou



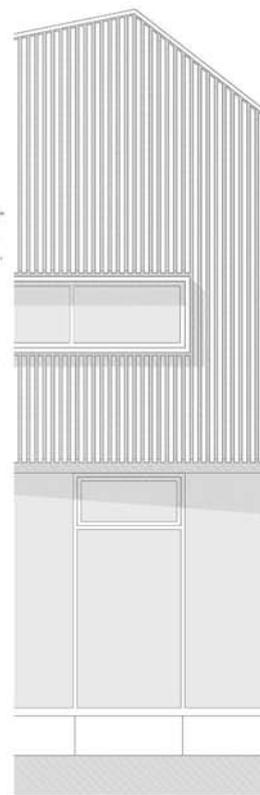
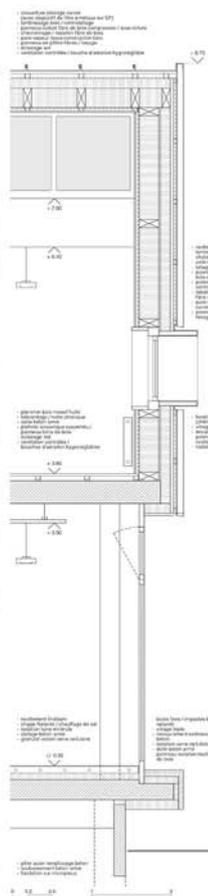


REZ DE CHAUSSEE - AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR - 1/300



ÉTAGE - 1/300

Ville de Fribourg - concours Neuvéglise 2015



COUPE ET FACADE CONSTRUCTIVE - 1/300

1.2.3. nous irons au bois ..



1.1 L'objectif est de proposer un projet architectural qui réponde à la fois aux besoins de l'école et de la communauté. Le projet doit être durable, innovant et respectueux de l'environnement.

1.2 Le projet doit intégrer les besoins de la communauté et de l'école. Il doit être durable, innovant et respectueux de l'environnement.

1.3 Le projet doit être durable, innovant et respectueux de l'environnement.

1.4 Le projet doit être durable, innovant et respectueux de l'environnement.

1.5 Le projet doit être durable, innovant et respectueux de l'environnement.

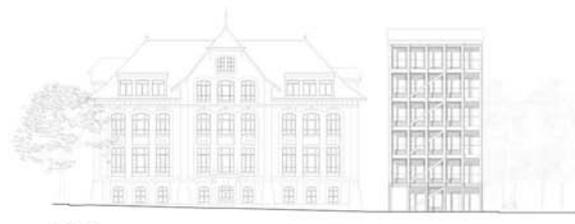
1.6 Le projet doit être durable, innovant et respectueux de l'environnement.

1.7 Le projet doit être durable, innovant et respectueux de l'environnement.

1.8 Le projet doit être durable, innovant et respectueux de l'environnement.

1.9 Le projet doit être durable, innovant et respectueux de l'environnement.

1.10 Le projet doit être durable, innovant et respectueux de l'environnement.



LA RUCHE Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

18 LA RUCHE

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Boggian Mato
Rue du Maupas 19a
1006 LAUSANNE

collaborateurs :

Stefania Boggian
Marta Mato
Adèle Moury
Stefan Heath

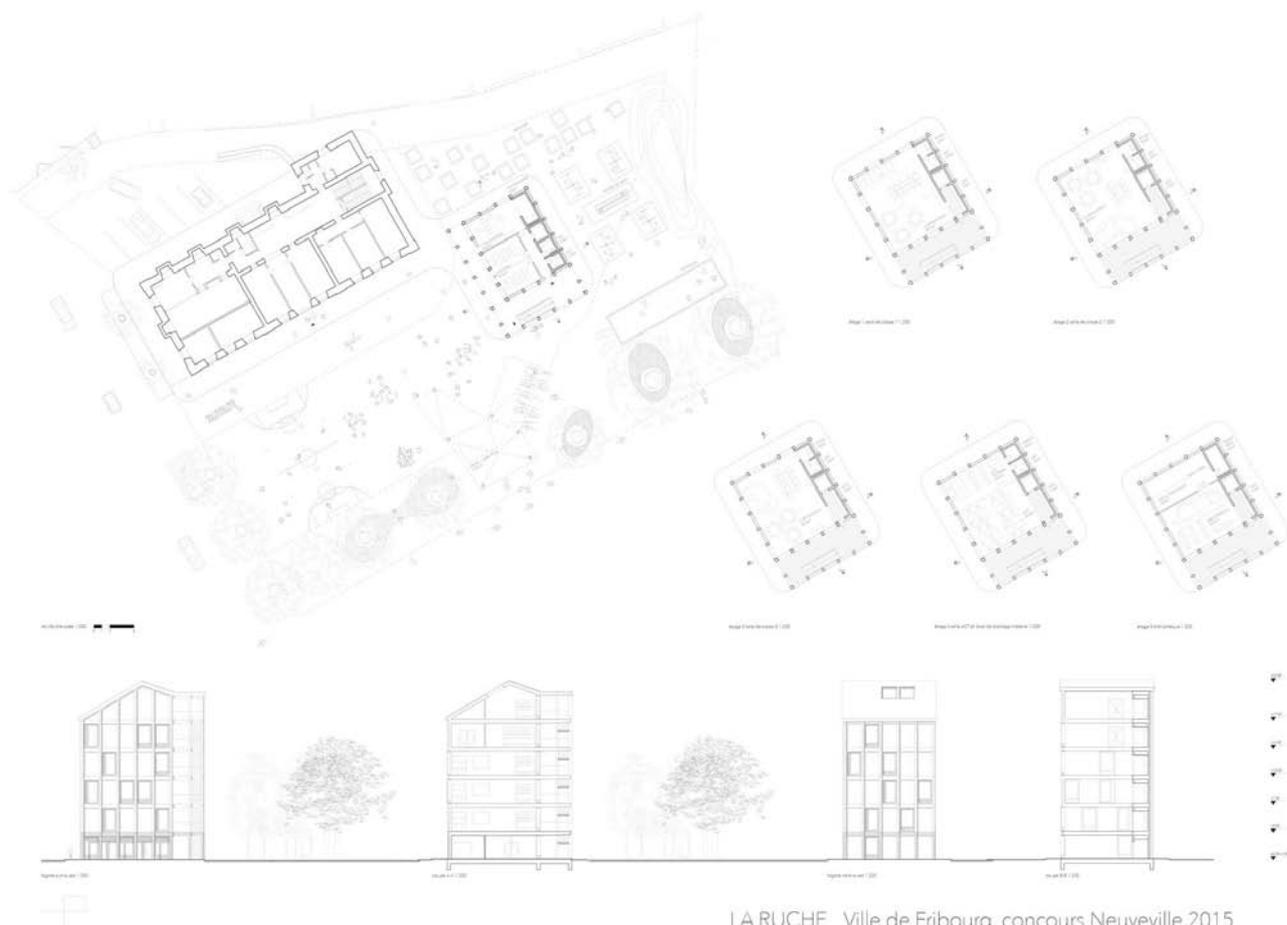
Architecte paysagiste

Adèle Moury
Rue du Maupas 19a
1006 LAUSANNE

collaboratrice :

Adèle Moury





LA RUCHE Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

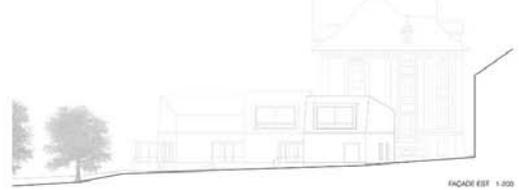


LA RUCHE Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



PLAN DE SITUATION 1:600

0 5 10



FAÇADE EST 1:200

Urbanisme

Par son implantation, le nouveau bâtiment d'école permet de conserver l'espace le plus important de l'ensemble scolaire, la « place » sur la Barne, comme espace libre et multifonctionnel. Il s'agit d'une « éponge urbaine » qui pourra accueillir, au cours de la journée, les diverses activités liées à l'école et au quartier.

A travers une volumétrie fragmentée, composée de trois corps de bâtiment sur deux niveaux (au-delà de la chaussée et celui qui s'inscrit dans l'ancien lycée), le bâtiment reprend l'échelle du bâti environnant et propose un passage graduel entre le monde construit et celui du paysage naturel adjacent.

Marquer l'entrée de la nouvelle école enfantine.

L'alignement des volumes de recevoir (en particulier celui des porches) aux parcelles voisines (1906L, 1907F, 1906R) se fait en prolongeant la façade sud du bâtiment principal, en continuant par l'espace triangulaire de décapage entre les deux corps d'école et en s'insérant sur la route devant les habitations. Le dimensionnement des espaces de passage ayant été vérifié avec le service technique porteur de la ville de Fribourg, celui-ci autorise les hauteurs nécessaires et offre un accès en espace vert.

Architecture

La différenciation « maison / bureau » et construction « moderne / bois massif », dans les espaces résidentiels, deux mondes différents : celui du rez-de-chaussée oblique et l'horizontal, tel au jardin, forment un espace communiquant avec de multiples vues transversales. L'école enfantine et celui de la lecture, enfin, comme une marquise en bois, accueillant une série d'espaces dont la hauteur et les grandes ouvertures sur le paysage oblitèrent une atmosphère particulière.

Efficacité énergétique et durabilité

L'orientation des bois corps de bâtiments décalés, la qualité constructive élevée de la façade et les matériaux utilisés assurent un concept énergétique simple et efficace.

Toutes les pièces principales du rez-de-chaussée profitent de l'éclairage naturel sur deux côtés au minimum (sud-est). Les besoins en lumière artificielle sont réduits, minimisant la consommation énergétique.

L'exposition au soleil et la hauteur sont réduites par des loggias et la disposition des fenêtres permet une aération transversale optimale pour le rafraîchissement durant la nuit.

Les matériaux utilisés permettent une inertie thermique élevée dans l'immobilier et ont une influence positive sur la température ambiante.

Les éléments porteurs de l'immobilier sont réalisés à partir de matériaux renouvelables et permettant une gestion durable de l'énergie grise : béton, briques innovantes et bois.

Le nouvel immeuble répond aux demandes du label Minergie-IT.

Aménagements extérieurs

La topographie ainsi que la végétation existante de l'ensemble restent inchangées.

La cour de récréation garde son revêtement d'asphalte, comme surface flexible et multifonctionnelle, prête à accueillir divers jeux et activités.

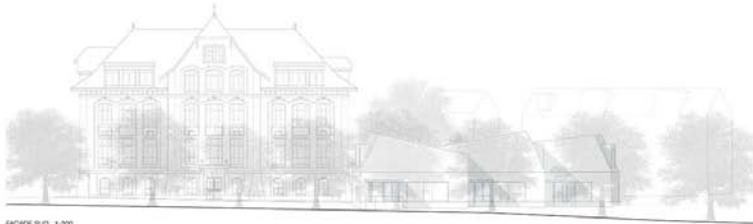
Le jardin de l'école enfantine pourra aussi être utilisé par les enfants du quartier. Le jardin paysagé qui longe la façade sud du bâtiment principal sera conçu pour mieux mettre en valeur le bâtiment, relier les deux corps d'école et

Installations techniques

Les installations techniques sont réduites au minimum dans le nouvel immeuble. Pour atteindre les températures de chauffage requises, nous avons estimé qu'il était préférable de se connecter au système de chauffage de l'école existante. C'est pourquoi un chauffage central particulier n'est pas nécessaire.

Si la capacité de chauffage de l'immobilier de l'école était insuffisante, une température idéale pourrait être créée par le complément d'une pompe à chaleur au gaz d'une puissance d'environ 100kW. Un aspect est prévu à cet effet dans le local technique.

Pour un confort plus élevé et une amélioration des capacités de chauffage, une ventilation contrôlée sera installée. Des hauteurs dans les zones de circulation et secondaires accueillent les différentes installations techniques ainsi que la distribution de l'air.



FAÇADE SUD 1:200



19 PLATERO ET MOI

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Simona Pribeagu Schmid
avec Atelier Semadeni
Sihlfeldstrasse 10
8003 ZÜRICH

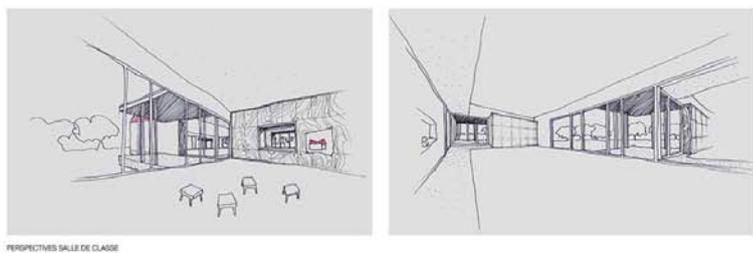
collaborateurs :

Simona Pribeagu Schmid
Andrea Semadeni
Alan Edburg
Patrick Schmid

Architecte paysagiste

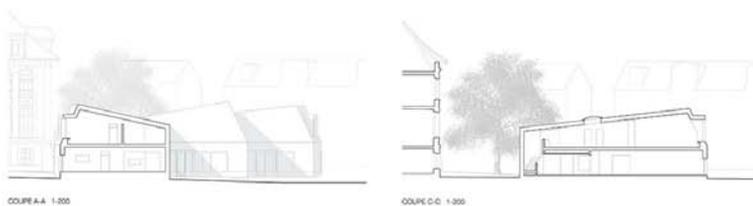
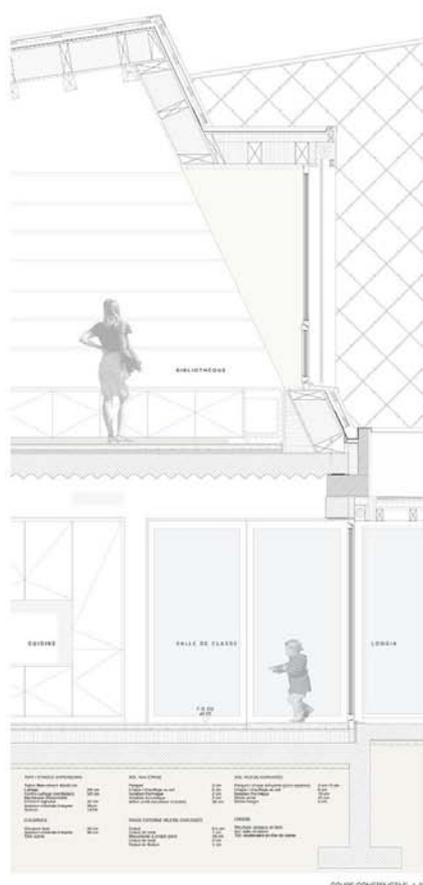
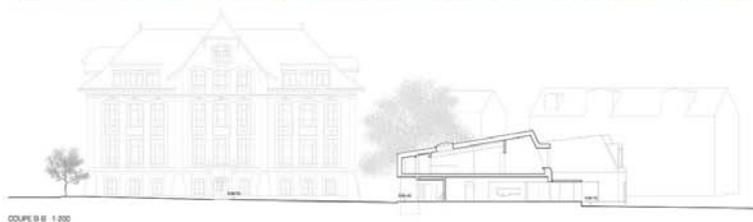
Paul Rutishauser
Weitegasse 6
9320 ARBON





Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015 PLATERO ET MOI 2

77



Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015 PLATERO ET MOI 3



site
Le projet architectural est situé dans le quartier historique de la ville de Fribourg. Ce bâtiment, construit entre 1922 et 1923, est caractérisé par son architecture de style Art déco et son aspect de ville. Plus en détail, il est un des derniers exemples de l'architecture de style Art déco en Suisse romande. Le projet architectural est situé dans le quartier historique de la ville de Fribourg, construit entre 1922 et 1923. Il est caractérisé par son architecture de style Art déco et son aspect de ville. Plus en détail, il est un des derniers exemples de l'architecture de style Art déco en Suisse romande. Le projet architectural est situé dans le quartier historique de la ville de Fribourg, construit entre 1922 et 1923. Il est caractérisé par son architecture de style Art déco et son aspect de ville. Plus en détail, il est un des derniers exemples de l'architecture de style Art déco en Suisse romande.

base cadastrale
Le projet architectural est situé dans le quartier historique de la ville de Fribourg, construit entre 1922 et 1923. Il est caractérisé par son architecture de style Art déco et son aspect de ville. Plus en détail, il est un des derniers exemples de l'architecture de style Art déco en Suisse romande.

part architectural
Le projet architectural est situé dans le quartier historique de la ville de Fribourg, construit entre 1922 et 1923. Il est caractérisé par son architecture de style Art déco et son aspect de ville. Plus en détail, il est un des derniers exemples de l'architecture de style Art déco en Suisse romande.

implantation
Le projet architectural est situé dans le quartier historique de la ville de Fribourg, construit entre 1922 et 1923. Il est caractérisé par son architecture de style Art déco et son aspect de ville. Plus en détail, il est un des derniers exemples de l'architecture de style Art déco en Suisse romande.



structure du nouveau bâtiment, plan et coupe



éléments structurels du site de l'école



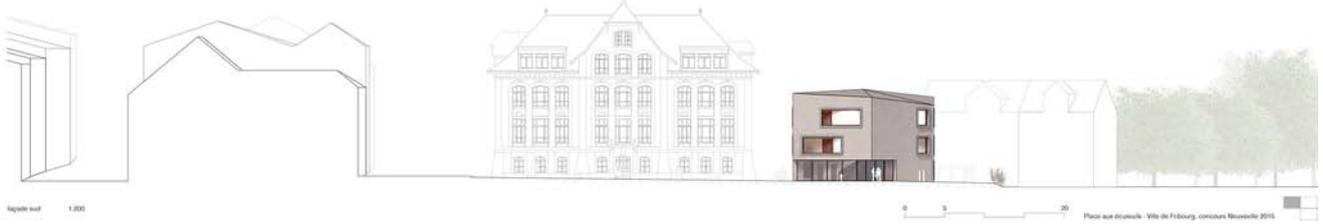
voies



coure et axes de vue



concept intérieur



élevation sud - 1:200

Place sur écurie - Ville de Fribourg - concours Neuveville 2016

20 PLACE AUX ÉCUREUILS

écarté au 1^{er} tour

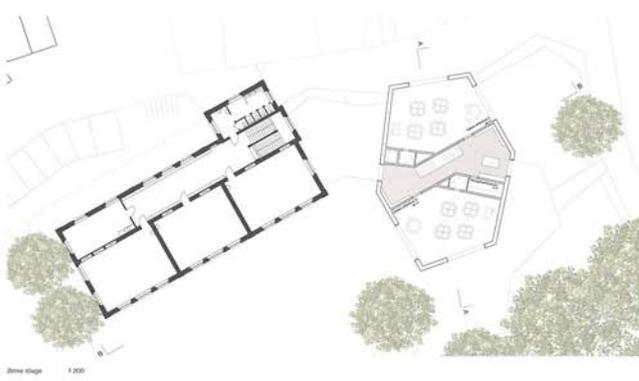
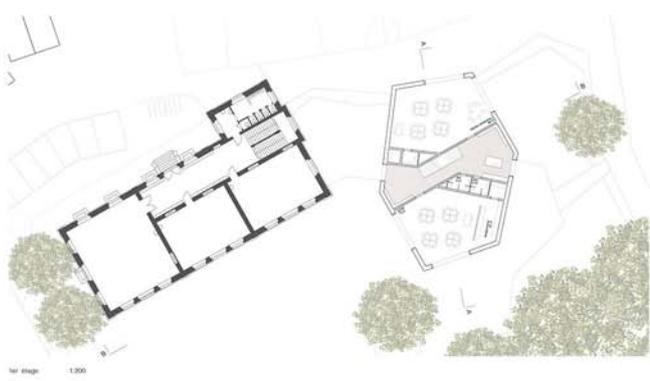
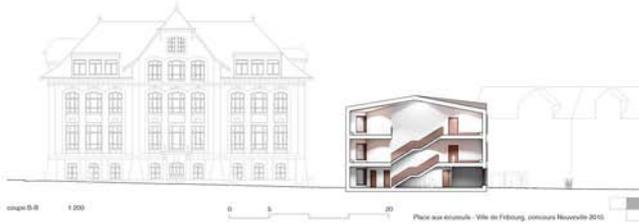
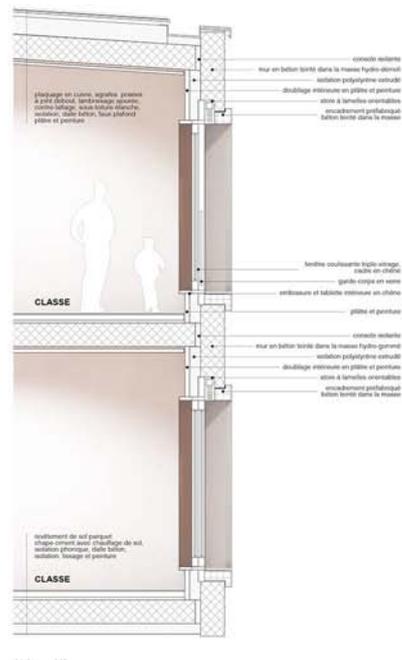
Architecte
Lateltin & Monnerat Architectes SIA SA
Route Neuve 7a
1700 FRIBOURG

collaborateurs :
Lateltin Eric Architecte
Monnerat Jean-François
Schwaller Fabrice
Gamboni Peter

Architecte paysagiste
Espaces Verts
Route de la Vignettaz 30
1700 FRIBOURG

collaborateur :
Vorlet Ruth







Bâti précisément pour le site extraordinaire de la Bastie, Villa Fribourg propose et les différents volumes, le nouveau bâtiment de l'école primaire de la Neuveville réintègre le lieu pour en faire son plan central de quartier. Par sa hauteur modeste et sa structure générale, le nouveau volume s'insère dans le site comme un pavillon au bord de la cour de circulation. Par sa présence légère, le nouvel édifice accueille avec à l'esprit l'ensemble, sublimant par son caractère un autre temps. Tous les volumes s'inscrivent dans le programme. Les volumes sont les caractéristiques du site, notamment la cour de circulation, l'édifice de mouvement, la rue grande à l'ouest et la petite rue de quartier au nord, sont reliés autour d'un "Caillou".

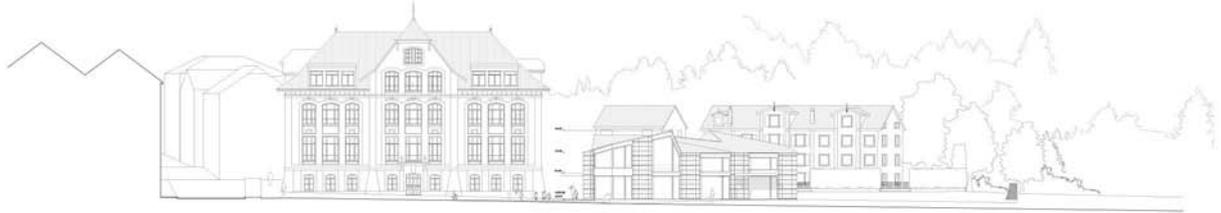
Ce nouveau pavillon à deux étages est doté de ses propres espaces de circulation, de ses propres volumes de circulation. Il s'agit d'un édifice moderne, avec des espaces d'habitat commun. Au site de l'ancienne école, le bâtiment est conçu pour être plus public. Ce n'est pas pour être fréquenté par les habitants de tous les étages, mais pour que les visiteurs, d'un côté, soient accueillis, d'un autre côté, par la cour de circulation et l'édifice qui se présente à l'ouest. Les deux entrées se font face en diagonale à travers la rue et permettent une connexion indépendante à travers le site.

Le bâtiment s'inscrit dans l'édifice existant, son volume moderne, visible de plusieurs niveaux, tend à l'appropriation. Une banquette

propre circulaire fait office de garde-manger et assure l'usage. Cet usage est conçu comme une salle unique. Il propose en son centre les plans de service et permet d'organiser une utilisation des classes de façon individuelle ou collective.

L'usage du nouveau bâtiment respecte l'édifice dans sa construction et sa matérialité. Avec le mouvement, les fenêtres en bois et le toit joint au la toiture existante du caractère de l'édifice.

façade Sud-Est 1:200



1 0 2 3 10

21 CAILLOU II

écarté au 1^{er} tour

Architecte
 Ana Sofia Gonçalves & Stefan Hausheer
 Architekten ETH GMBH
 Bachmattstrasse 59
 8048 ZÜRICH

collaborateurs :
 Ana Sofia Gonçalves
 Stefan Hausheer
 Eleni Giakoumaki
 Benjamin Artero

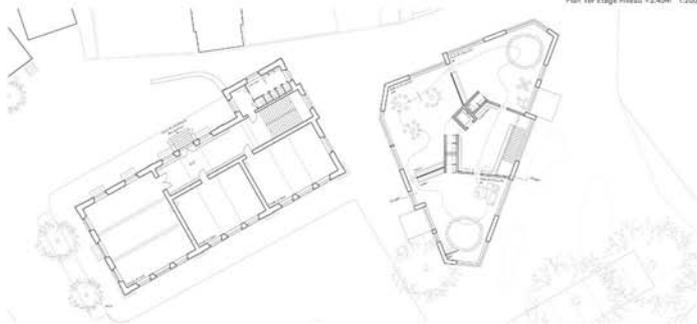
Architecte paysagiste
 Hoffmann Müller
 Landschaftsarchitekten GMBH
 Weststrasse 182
 8003 ZÜRICH

collaborateur :
 Andreas Hoffmann





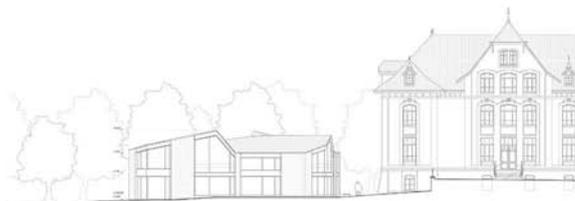
Plan Rez-de-chaussée 1:200
Plan 1er Etage niveau +3.40m 1:200



Façade Nord-Est 1:200



Façade Sud-Ouest 1:200

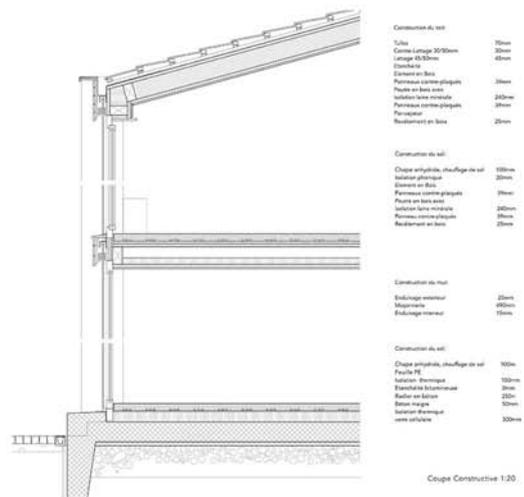


Façade Nord-Ouest 1:200

Ville de Fribourg, Concours Neuveville 2015 Caillou

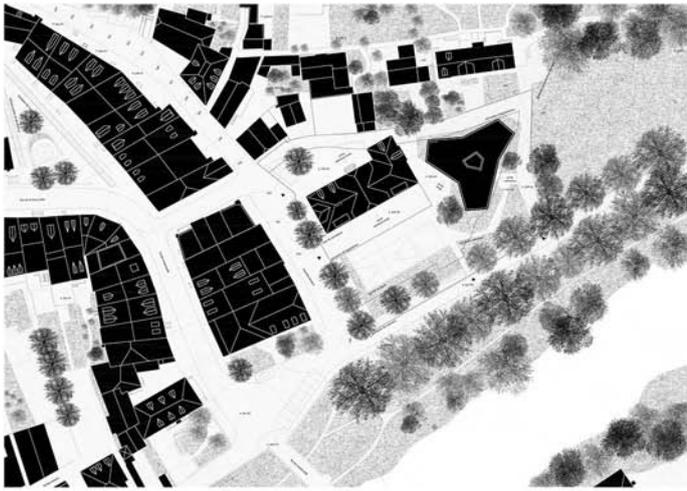


Coupe Transversale 1:200



Coupe Constructive 1:20

Ville de Fribourg, Concours Neuveville 2015 Caillou



Hierarchie des sites

Le site proposé pour le renouveau de l'agrandissement de l'école primaire de la Neuveville est situé dans le quartier de la Neuveville, au sud-est de la ville de Fribourg. Le site est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants.

Le quartier de la Neuveville est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants. Le site est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants.

Le quartier de la Neuveville est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants. Le site est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants.

Le quartier de la Neuveville est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants. Le site est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants.

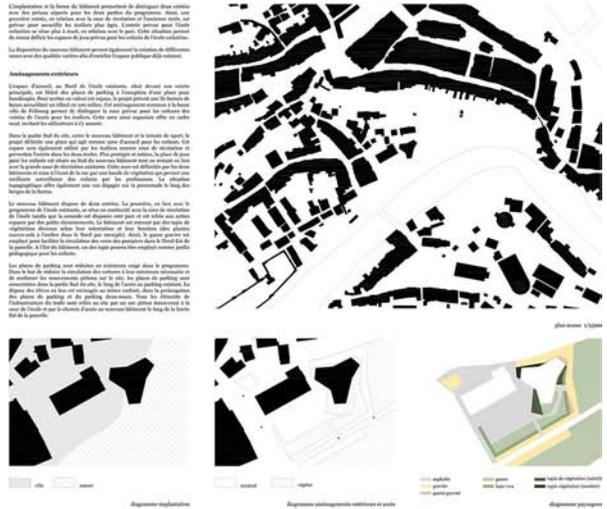
Le quartier de la Neuveville est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants. Le site est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants.

Le quartier de la Neuveville est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants. Le site est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants.

Le quartier de la Neuveville est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants. Le site est caractérisé par une situation urbaine dense et par la présence d'espaces verts existants.



Image réalisée depuis le sud



Agencement spatial, Agencement architectural existant et projet, Agencement structurel

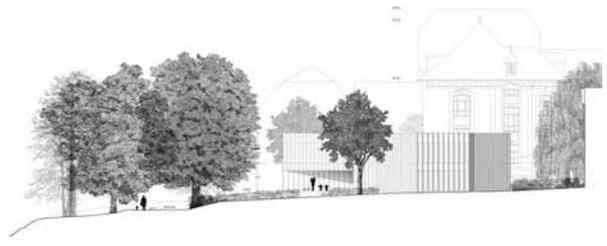


Image réalisée depuis le sud

Stella _ Ville de Fribourg, Concours Neuveville 2015

22 STELLA

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Gonzalo Neri & Weck GMBH
Stationsstrasse 5a
8003 ZÜRICH

collaborateurs :

Cristina Gonzalo Nogués
Markus Weck
Marco Neri
Alberto Hueso

Architecte paysagiste

Neuland Architekturlandschaft GMBH
Bäckerstrasse 9
8004 ZÜRICH

collaborateurs :

Maria Viné





PLAN DE SITUATION 1:800



Le grainier des enfants

Depuis sa création, le projet de l'école des Glanvillards a eu une importance presque aussi grande que l'école elle-même (territoire protégé, typique). Son emplacement et son emplacement étaient autre déterminants pour le choix du site. Les deux éléments, école et cour de récréation, forment un ensemble, historiquement et typologiquement inséparable.

La volonté à la base de la proposition est de :

- maintenir le décalage et le principe des étages successifs (jour, nuit, soleil) au sud-est de l'école réaménagée ;
- valoir la zone à l'est de l'axe nord-sud des Glanvillards en tant que zone pédestre ;
- distinguer clairement le nouveau bâtiment de l'ancienne école tout en créant un ensemble.

La proposition générale

- une implantation du nouveau bâtiment - à l'ouest ou au sud-est - à l'angle sud-est de l'école ;

- une relation spatiale à étudier entre les deux bâtiments ;
- une organisation et un développement spatial vertical du nouveau bâtiment ;
- une matérialisation précise d'une sculpture (en d'un matériau) ;
- une matérialisation abstraites, rapportant un même temps de tous les éléments existants disparus pour après la construction de l'ancienne école...

En associant à l'école un volume, certes présent et abstrait mais visible dans son caractère architectural, l'objectif de la proposition est avant tout de valoriser l'école et le site par l'ajout d'un nouvel objet qui n'agit d'une manière précise aux éléments existants.



23 WOODEN DUCK

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Bräker Architectes
Ch. des Trois-Rois 7
1005 LAUSANNE

collaborateurs :

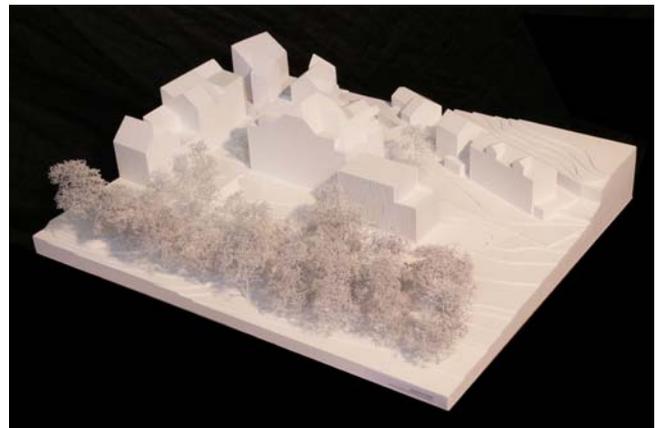
Delphine Clavier
Lorenz Bräker

Architecte paysagiste

Hüsler & Associés SARL
Ch. Renou 2
1005 LAUSANNE

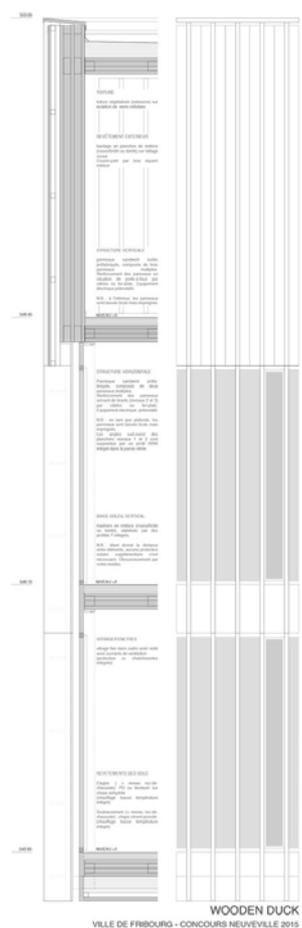
collaborateurs :

Christoph Hüsler





WOODEN DUCK
VILLE DE FRIBOURG - CONCOURS NEUVEVILLE 2015





Le scénario
La réorganisation du projet est de créer un volume restructurant compact, transparent, qui réintègre au mieux l'architecture des bâtiments existants et se situe en face.
Au lieu de maintenir une structure formelle dans le prolongement horizontal, capable de servir un dialogue plus direct avec l'École Primaire existante de la Neuveville, le nouveau bâtiment, étant en réalité un aménagement de l'école existante, se situe à l'extrémité de la rue.
Ainsi l'espacement en commun entre les deux immeubles détermine une nouvelle place avec chaises longues; Afin d'être en communion avec les deux immeubles, l'axe de la rue doit être prolongé.
Le projet est conçu de façon à ce que l'axe de la rue soit prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.
Le projet est conçu de façon à ce que l'axe de la rue soit prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.
Le projet est conçu de façon à ce que l'axe de la rue soit prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.

- A. Ecole Primaire existante
- B. Agrandissement de l'École Primaire
- C. Place de jeu
- D. Place de jeux (pour le gymnase)
- E. Place de jeux (pour le sport)
- F. Cour de récréation
- G. Accès véhicules à sens unique
- H. Stationnement pour deux roues (pour le vélo)



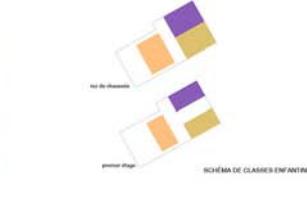
Structure et matière
Le principe structurel de l'immeuble réside dans la création d'une structure extérieure composée par deux plans rectangulaires en bois lamellé qui composent le Végétal de l'immeuble.
L'axe de la rue est prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.
Le projet est conçu de façon à ce que l'axe de la rue soit prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.
Le projet est conçu de façon à ce que l'axe de la rue soit prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.



Installation
Le projet est conçu de façon à ce que l'axe de la rue soit prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.
Le projet est conçu de façon à ce que l'axe de la rue soit prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.
Le projet est conçu de façon à ce que l'axe de la rue soit prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.



Limite entre publique et privé
Les deux salles de classe se trouvent sur deux étages, avec un accès interne de liaison.
Chaque salle de classe dispose sur la face externe d'une vitrine qui s'ouvre en haut, l'entrée de l'immeuble est visible, en contrepartie dans l'espace intérieur externe un espace avec deux espaces, et la fibre de la structure est visible, qui est un élément de l'architecture du bâtiment et l'immeuble.
A l'intérieur il y a trois zones distinctes, toutes bien articulées sur le projet, comme un espace de rencontre.
Le projet est conçu de façon à ce que l'axe de la rue soit prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.
Le projet est conçu de façon à ce que l'axe de la rue soit prolongé par un espace de rencontre, un espace de rencontre qui soit un espace de rencontre.



01 - E.P.D.V. - "VILLE DE FRIBOURG, CONCOURS NEUVEVILLE 2015"

86

24 E.P.D.V
écarté au 1^{er} tour

Architecte
CMP Architecture
Largo Compiègne 5
28041 ARONA - ITALIE

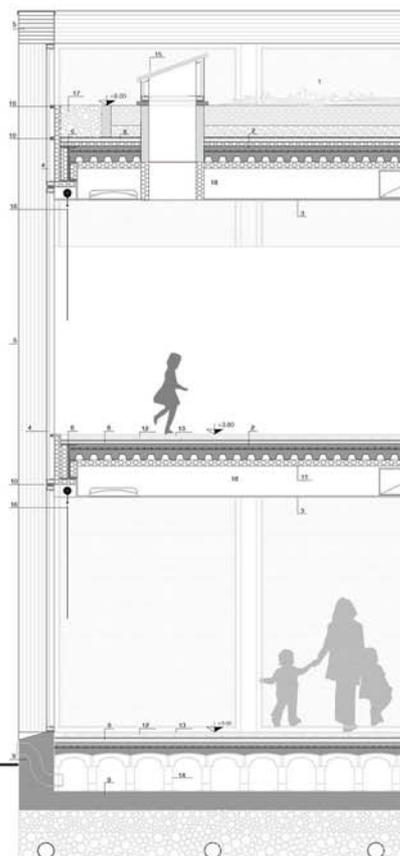
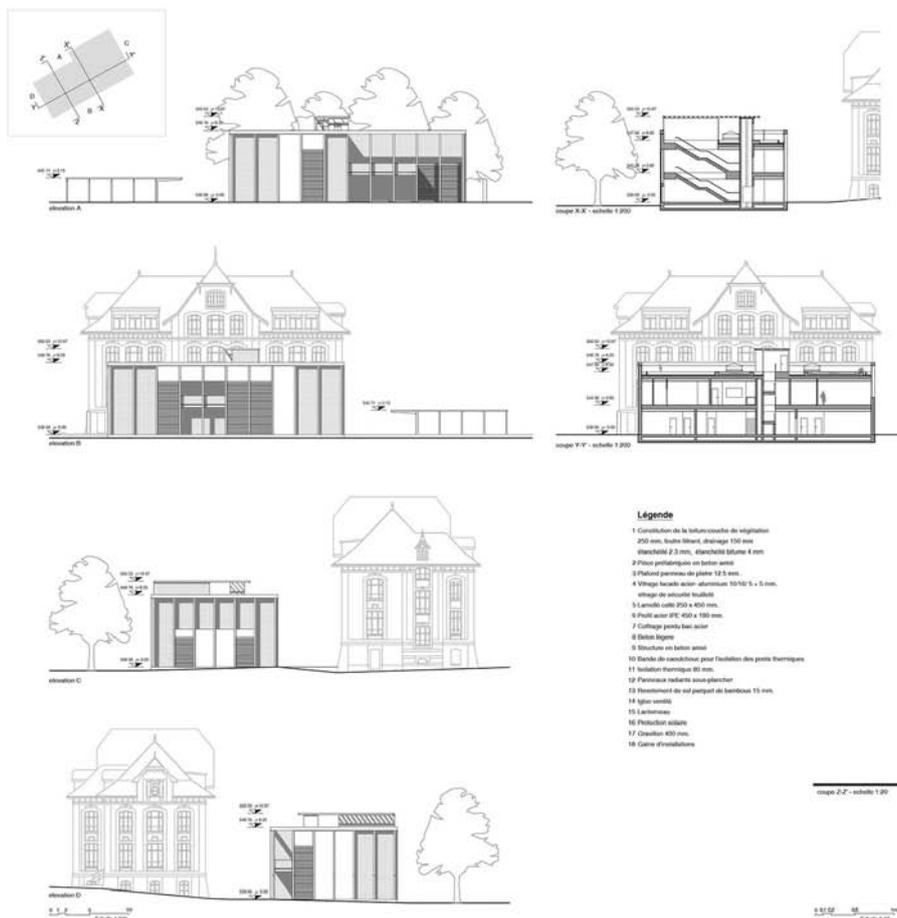
collaborateurs :
Monti Emanuele Arturo
Poli Davide
Paolo Giuliano
Caroé Vincenzo

Architecte paysagiste
Vincenzo Caroé
Via delle Asse 25
25121 PIACENZA - ITALIE





02 - E.P.D.V. - "VILLE DE FRIBOURG, CONCOURS NEUVEVILLE 2015"



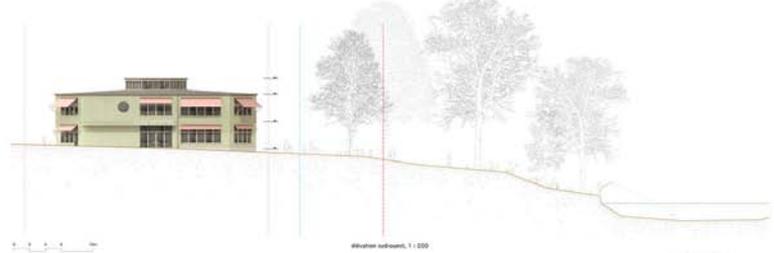
03 - E.P.D.V. - "VILLE DE FRIBOURG, CONCOURS NEUVEVILLE 2015"



**Chapitre 4
urbain et architecture du paysage**

Le quartier de la Neuveville est caractéristique de la ville de Yverdon avec une morphologie urbaine typique d'un tissu urbain serré, dense dans une topographie à forte pente. L'édifice existant construit au début du siècle dernier se distingue du caractère des blocs d'habitat et s'insère en bâtiment isolé classique et monumental.

Le projet propose d'augmenter l'efficacité de la parcelle en développant une présence dynamique, active dans la réorganisation et le renouvellement du tissu urbain existant. L'édifice principal, son caractère typique et sa géométrie d'objet isolé participent à actualiser la liaison entre le bâti et le paysage.



25 DÉJÀ L'AUTOMNE

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Nicolas de Courten Architecte MSC ETH
Pflanzschulstrasse 80
8004 ZÜRICH

collaborateurs :

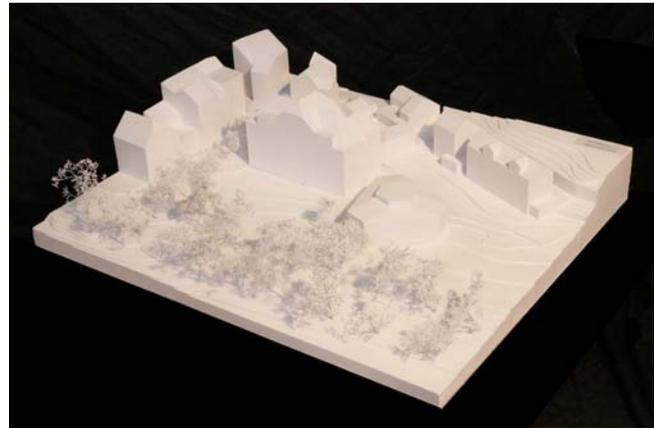
Nicolas de Courten
Léa Serikoff

Architecte paysagiste

Jérôme Fabre Architecte Paysagiste HES
Rue Alexandre-Vinet 29
1004 LAUSANNE

collaborateurs :

Jérôme Fabre



Chapitre II : architecture

Architecture

L'entrée du pavillon de l'école enfantine, au même titre que celle de l'école primaire, se situe sur l'axe du bâtiment et donne sur le jardin de récréation. L'implantation des modules permet de partager à une hauteur adéquate le grand volume commun. L'axe de distribution, de répartition, de circulation et de rencontre, son caractère urbain est renforcé.

La salle des maîtres se situe à proximité du bâtiment existant et offre aux professeurs de l'école primaire un accès secondaire par l'ancien. Le foyer donne sur l'espace central de distribution qui sert également de garde-meuble. L'appart en hauteur s'inscrit de façon à être géré par un escalier, qui s'élève en toiture. Cet hexagone dessert les espaces d'apprentissage et d'enseignement.

Analysé de ce point de vue, les plans du bâtiment offrent une grande variété de volumes et de hauteurs. Ces deux plans offrent une grande variété de volumes et de hauteurs. Ces deux plans offrent une grande variété de volumes et de hauteurs. Ces deux plans offrent une grande variété de volumes et de hauteurs.

La géométrie des salles de classe, légèrement irrégulière et centrée, est adaptée à l'implantation dans les bâtiments existants. Elle offre plusieurs possibilités de subdivisions.



plan du 1er étage, 1 : 200

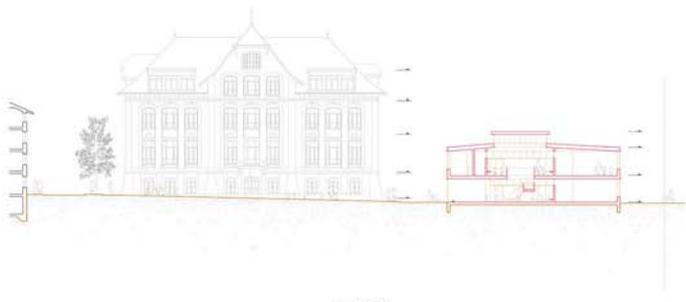
plan du 2nd étage, 1 : 200



Espace central de distribution et son lanternon



élévation sud-est, 1 : 200



coupe AA, 1 : 200

Site de Péronne
projeté Juin 2013
Dijon - Enseignement

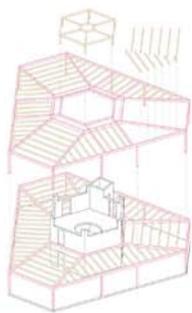


schéma de la structure du bâtiment



vue sur les salles de classe

Chapitre III : structure, construction et technique du bâtiment

Le programme est contenu dans un volume compact qui offre une surface minimum de façade pour un volume maximum. Aux étages en terre de creux de construction, un volume compact permet aussi de limiter les opérations d'entretien. Le volume compact du bâtiment est très bon isolant et respecte les standards Minergie.

Au-delà de l'aspect visuel et tactile, les murs sont constitués de béton-ciment et de béton-chaux. La structure est en béton et la base peut être chargée facilement en à rendre côté.

La façade est subdivisée en trois éléments. Un petit socle en béton arme permet de garder à distance du sol les éléments plus sensibles aux remontées capillaires. Le revêtement, isolant, est appliqué aux endroits exposés aux contacts. Un revêtement plus fin donne de la rigueur à l'ensemble. Le langage de la construction est simple et direct.

Avec des lignes claires, sobres et simples, le bâtiment se fond dans l'espace urbain existant comme un pavillon dans un parc. La légèreté apparente des matériaux et le caractère affirmé de la construction préfabriquée permettent d'imaginer un langage sensible avec l'existant, fait et saisi.

L'orientation se veut humble, précise et adaptée à la situation et de définir les caractéristiques de ce site particulier, sensible et éricique.

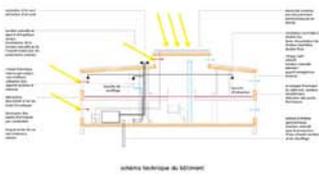
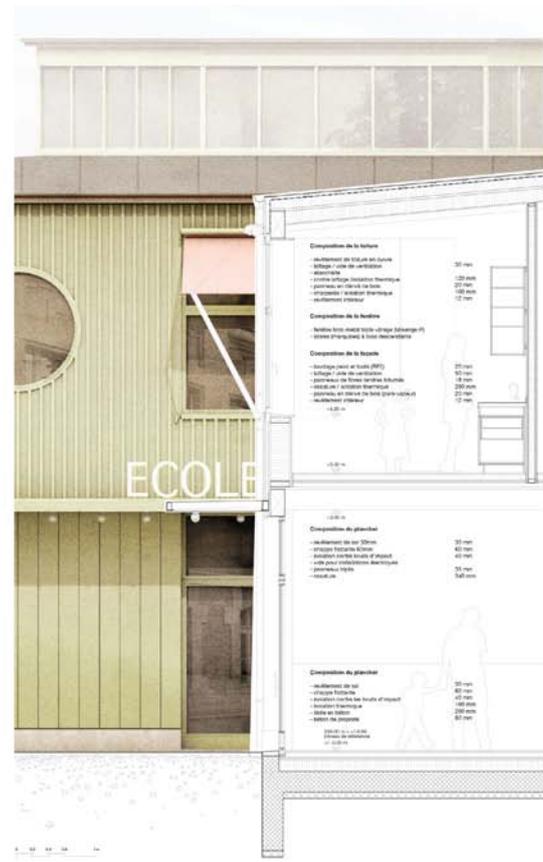


schéma technique de l'élément



élévation et coupe construction, 1 : 20

Site de Péronne
projeté Juin 2013
Dijon - Enseignement



IDE SITUATION

ÉCHELLE 1/500



Section 1
 Description of the architectural section showing the internal structure and spatial organization of the building.



Section 2
 Description of the architectural section showing the internal structure and spatial organization of the building.



Section 3
 Description of the architectural section showing the internal structure and spatial organization of the building.



Section 4
 Description of the architectural section showing the internal structure and spatial organization of the building.

26 MACLE

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Elisabeth Gali S.L.
 Passatge Escudellers 5
 08002 BARCELONA

collaborateurs :

Elisabeth Gali Camprubi
 Jaume Benavent Bosch
 Andrés Rodríguez Guzman
 Ruediger Wurth
 Federico Palau Arvizu
 Alvaro Matias Casacuberta

Architecte paysagiste

Marcel Cimplido
 Casanova 30
 08011 BARCELONA

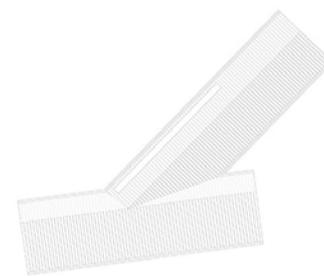


TABLE

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



PLAN DE L'ÉTAGE



PLAN DE TOITURE

ÉCHELLE 1:200

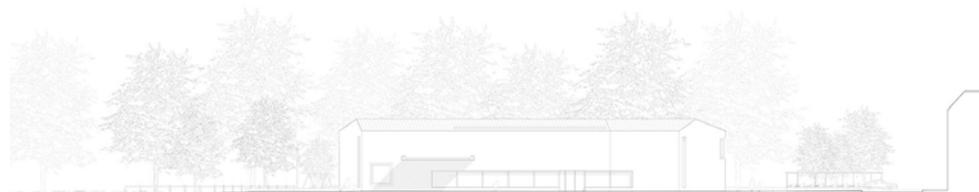
91

TABLE

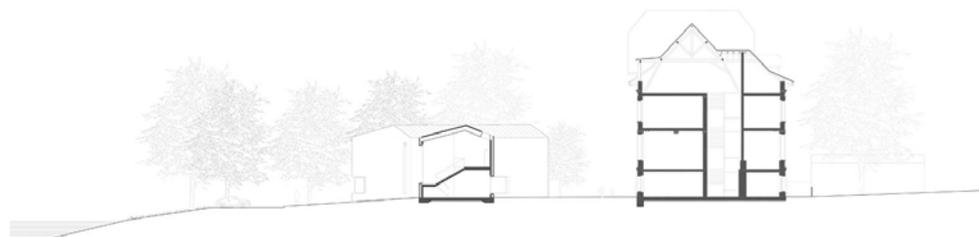
VILLE DE FRIBOURG, CONCOURS NEUVEVILLE 2015



VUE SUD

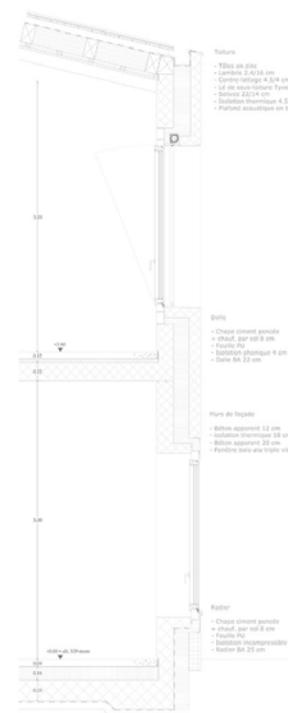


VUE NORD



CÔUPÉ AA

ÉCHELLE 1:200



CÔUPÉ CONSTRUCTIVE

ÉCHELLE



UN NOUVEAU PALAIS SCOLAIRE

Une lecture sensible du lieu nous a fait opter pour une implantation de l'agrandissement de l'école en vis-à-vis du bâtiment historique.

Volume simple, précisément positionné et dimensionné, l'extension dialogue naturellement avec le Palais Des Grands-Rames.

Prélevant la trame du tissu historique, la construction adossée, à la manière des grangers d'autrefois, la découpe de la rue médiévale en direction de la Sarine.

Ella laisse intacte les terrains de sport et de loisirs situés à l'est du site, préservant la vue sur la Ville-Haute en direction du quartier de l'Auge.

L'entrée de l'école, disposée en symétrie de celle du bâtiment existant, réinvente la cour et crée un nouveau centre de référence à l'échelle du quartier. Cette cour, à la matérialité unitaire, est à l'image d'un tapis rouge posé entre le gris de la ville et le vert des espaces de jeux, de détente et de sports.

Cinq travées construites en murs de briques abritent l'ensemble du programme.

Les espaces communs dédiés à l'ensemble de l'école sont disposés au rez-de-chaussée et de plain-pied avec la cour. Les espaces dédiés à l'enseignement, salles de cours et salles d'appui, exigents qui nécessitent calme et concentration, sont placés à l'étage.

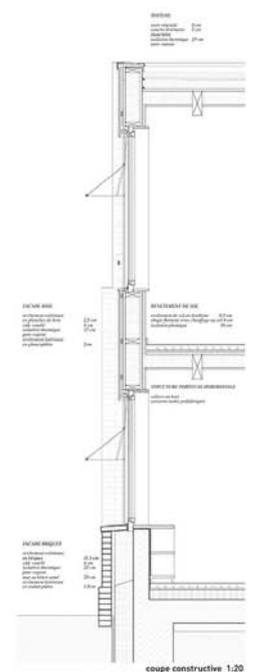
Les salles de cours, traversantes, bénéficient d'un double apport de lumière naturelle. De forme simple, elles permettent une grande flexibilité dans leur aménagement et leur utilisation.

L'ensemble des murs sont mis en œuvre avec un parement de briques. Une ramplasse structurée en bois, formée de solives et éléments de plancher préfabriqués, construit l'impact des plates habitées. Ces murs isolés et fondés en bois renforcent le volume, à la manière d'un ouvrage en maçonnerie présentant que l'on aurait cherché à réhabiliter.

Les éléments du programme ont été organisés de manière à offrir aux différents utilisateurs, enfants comme enseignants, un bâtiment qui corresponde au mieux aux pratiques actuelles de l'enseignement.

En faisant au maximum les échanges entre l'ancien et la nouvelle école, le projet ambitionne d'apporter une réponse la plus adéquate possible à la difficulté inhérente au projet d'extension de relier les usages de deux bâtiments distincts.

LA COUR DES RAMES
Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



27 LA COUR DES RAMES

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Gäumann Lüdi von der Ropp Architekten
Weststrasse 182
8004 ZÜRICH

collaborateurs :

Oliver Muff
Ameer Kubba

&

Renaud Pidoux Architecte
Malatrex 52
1201 GENEVE

Architecte paysagiste

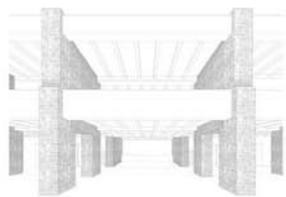
Fischer Landschaftsarchitekten BSLA
Alte Wollerauerstrasse 4
8805 RICHTERSWIL

collaborateurs :

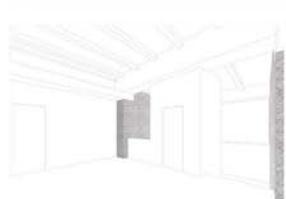
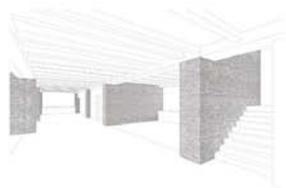
Silvan Fischer



LA COUR DES RAMES
Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



plan 1er étage 1_200



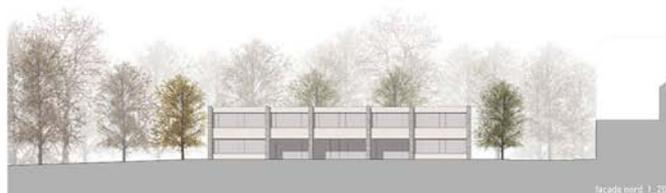
plan rez-de-chaussée 1_200



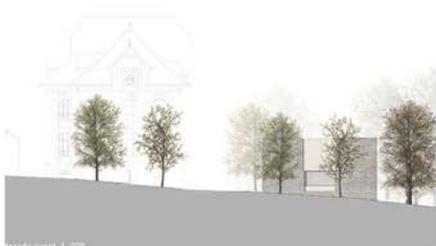
LA COUR DES RAMES
Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



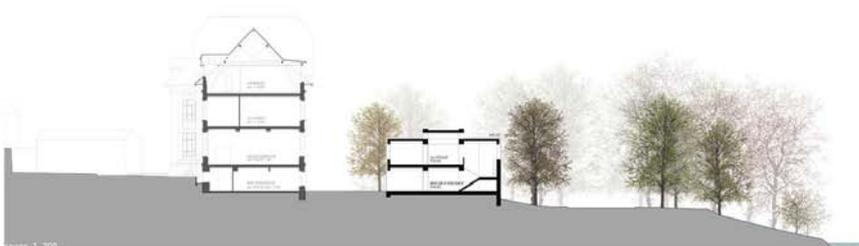
facade sud 1_200



facade nord 1_200



facade ouest 1_200



coupe 1_200



Le projet d'agrandissement de l'école prend en compte une série de caractéristiques propres de ce site perché, à savoir sa situation en bordure d'une zone verte à l'ouest de la Grand-Rue et le long de la Grand-Rue et à proximité des espaces de jeu de la Neuveville.

Le projet vise à offrir un cadre d'apprentissage de qualité en intégrant des espaces de jeu, des espaces de détente, des espaces de rencontre et d'interaction sociale, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience.

L'agrandissement

Le site de l'école primaire est une zone d'habitat existante, qui a été développée au cours des années 1950 et 1960. Le site est donc déjà bien desservi par les infrastructures existantes, notamment par les transports en commun, les commerces et les services.

Le projet vise à offrir un cadre d'apprentissage de qualité en intégrant des espaces de jeu, des espaces de détente, des espaces de rencontre et d'interaction sociale, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience.

Intégration paysagère

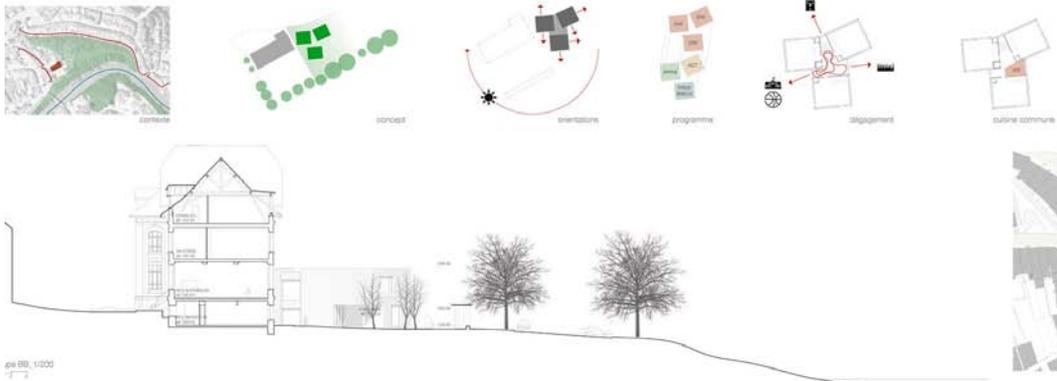
Le site de l'école primaire est une zone d'habitat existante, qui a été développée au cours des années 1950 et 1960. Le site est donc déjà bien desservi par les infrastructures existantes, notamment par les transports en commun, les commerces et les services.

Le projet vise à offrir un cadre d'apprentissage de qualité en intégrant des espaces de jeu, des espaces de détente, des espaces de rencontre et d'interaction sociale, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience.

Intégration paysagère

Le site de l'école primaire est une zone d'habitat existante, qui a été développée au cours des années 1950 et 1960. Le site est donc déjà bien desservi par les infrastructures existantes, notamment par les transports en commun, les commerces et les services.

Le projet vise à offrir un cadre d'apprentissage de qualité en intégrant des espaces de jeu, des espaces de détente, des espaces de rencontre et d'interaction sociale, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience, des espaces de découverte et d'apprentissage par l'expérience.



28 LES DES SONT JETES

écarté au 1^{er} tour

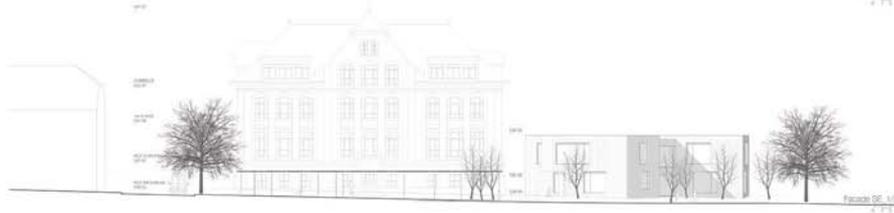
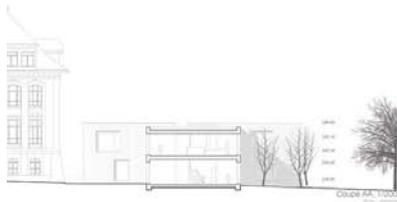
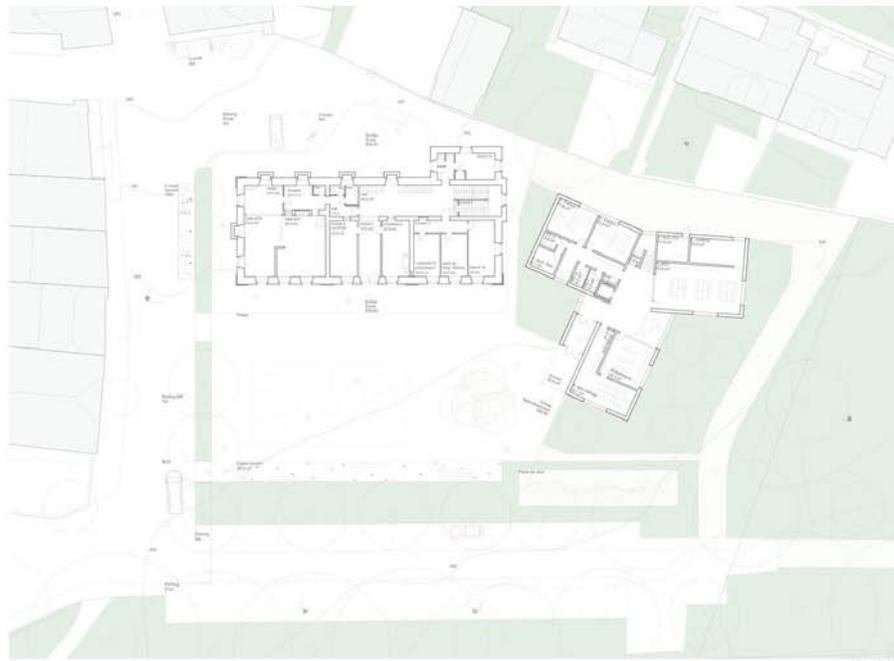
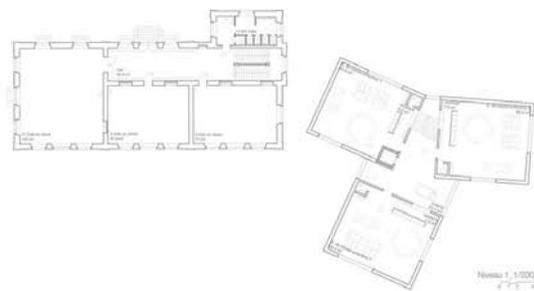
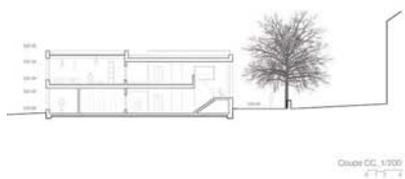
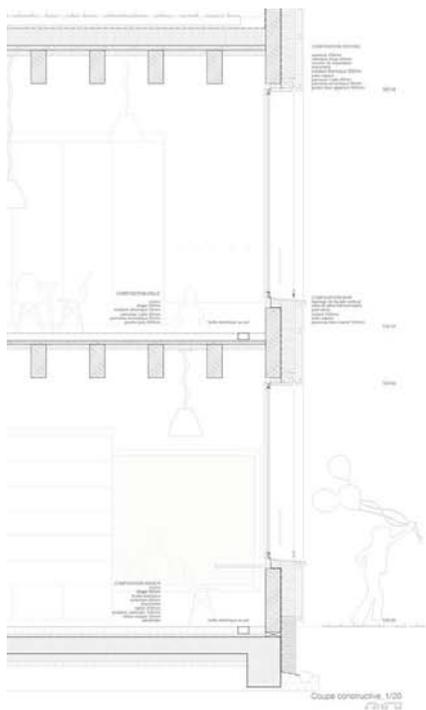
Architecte
 Page Aloys, Geneviève et Frédéric
 Architectes SA
 Route des Arsenaux 21
 1700 FRIBOURG

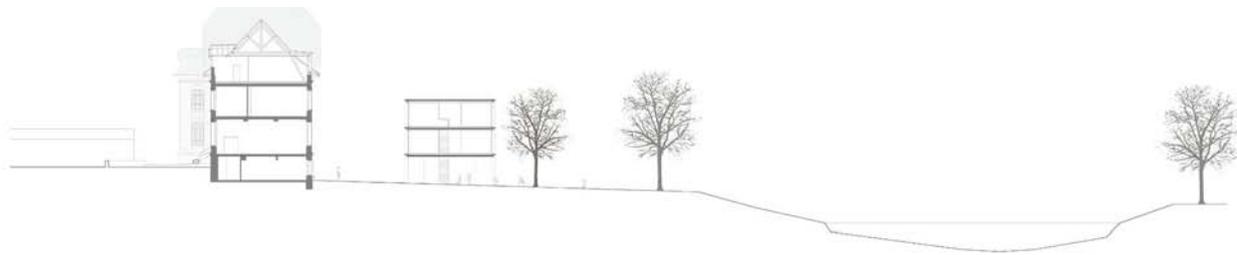
collaborateurs :
 Frédéric Page
 Geneviève Page Tapia
 Bruno Martins
 Tiago Mateus

Architecte paysagiste
 Klötzli Friedle
 Landschaftsarchitekten AG
 Ensingerstrasse 25
 3006 BERN

collaborateurs :
 Béatrice Friedli
 Andreas Ringli







29 CANOPEES

écarté au 2^{ème} tour

Architecte

Maskin
Route des Arsenaux 9
1700 FRIBOURG

collaborateurs :

Camille César Boldt
Joaquin Echegoyen
Pablo Echegoyen
Santo Fieschi
Samuel Freiburghaus
Alexandra Uebersax-Echegoyen
François Vermot

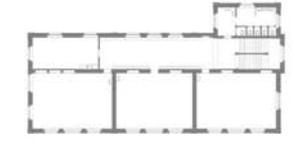
Architecte paysagiste

In Situ SA
Avenue des Alpes 72
1820 MONTREUX

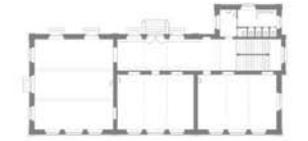
collaborateurs :

Yann Bergeot
Alexandre Gay
Pierre-André Tassain





Niveau Etage 1.000



Niveau Etage 2.000

Comptes



Le projet d'aménagement de l'axe de la Terrasse dans le cadre de la rénovation dans un site rénové, à la hauteur des lieux et valeurs des sites représentant des axes de qualité.

L'opération doit de faire le choix d'une approche durable, où le volume bâti coïncide avec équilibre le réel de logements qui appartiennent à l'unité spatiale des berges de la Seine.

De même, un volume inhabituel du fait d'un accès extérieur, à offre une fluidité des parcours et des bénéfices de la base spatiale du projet.

Dans le domaine spatial qui permet un concept architectural global de principe plus que celui d'un objet spécifique, les axes de projet sont conçus et mis en œuvre avec le principe prévoyant de rendre une nouvelle qualité.

Le bâtiment est lui-même à la fois l'unité de l'axe qui crée sous le bâtiment et offre des espaces.

Changement, changements de nature de matériaux, éléments de matière urban permettant aux éléments comme au démarrage de l'opération l'impact en matière de qualité des espaces intérieurs - des végétaux multiformes différenciés.

Une nouvelle qualité d'habitat est proposée, elle-même adaptée et mise en œuvre.

Par les matériaux et équipements des locaux, garantir de haute qualité de leur fait appel à l'origine des matériaux.

Ensemble d'une démarche de la Seine, il assure un lien avec le renouvellement des berges grâce dans le cadre du projet à venir.

Le concept envisagé propose une réorganisation des berges de la Seine et crée les espaces avec le tissu urbain existant.

Face aux habitats situés au nord du bâtiment, un projet pédestre crée - du fait de son caractère domestique et de sa position régulière - une transition entre le bâtiment.

En face des Continus Rives, l'existence du bâtiment détermine du fait d'être un signal de qualité par le dialogue entre les formes existantes - une nouvelle image architecturale de l'axe de la Terrasse.

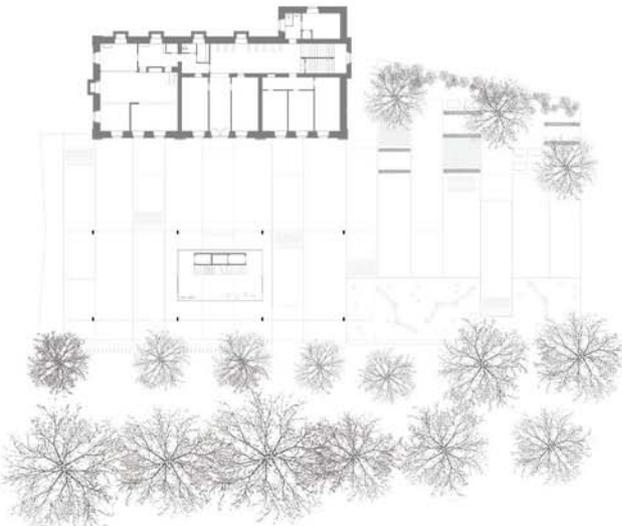
Le fait de proposer un habitat et l'espace domestique afin de protéger les usages collectifs, tout autres.

En choisissant une intervention en accord du principe de construction de concours, le projet se base à l'élaboration du premier algorithme de matériaux, respectant l'impact de la structure urbaine.

Il s'agit de garantir le développement, améliorer les surfaces de la Seine par un grand succès et offrir les espaces architecturaux de générer autour par une série de critères.

Cette proposition s'agit d'offrir une nouvelle réorganisation de la première de long de la Seine et envisage toutes possibilités de développement d'un futur projet.

Ville de Fribourg - Concours Nouveaux 2013

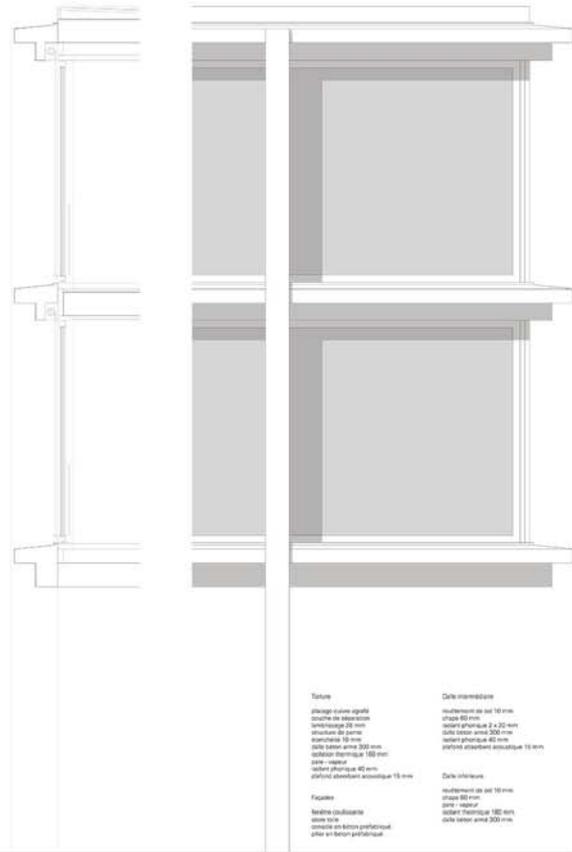


Facade Ouest 1.000



Facade Est 1.000

Comptes

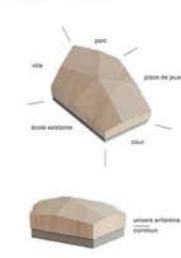


Tuiles	Côte intérieure
épaisseur égale	épaisseur de sol 10 mm
épaisseur de béton	plaque 40 mm
épaisseur 20 mm	isolant phonique 2 x 20 mm
épaisseur 20 mm	isolant phonique 200 mm
épaisseur 10 mm	isolant phonique 40 mm
épaisseur 10 mm	isolant phonique 100 mm
épaisseur 10 mm	isolant phonique 100 mm
épaisseur 10 mm	isolant phonique 100 mm
épaisseur 10 mm	isolant phonique 100 mm
épaisseur 10 mm	isolant phonique 100 mm
épaisseur 10 mm	isolant phonique 100 mm

Ville de Fribourg - Concours Nouveaux 2013



situation 1:000



CONCEPT - CHANGEMENT

Le projet de projet conceptualise les modalités communes aux deux bâtiments afin de mieux répondre. Ce dernier est largement ouvert vers l'extérieur, mais protégé dans le volume pour permettre un accès de nouveaux locaux, un accès difficilement réalisable dans le site actuel.

Le projet est entièrement dédié à l'usage des enfants. Les espaces, répartis dans le programme, sont traités comme des petites maisons. Cela donne une atmosphère familiale, accueillante et rassurante.

STRUCTURE

Le concept structurel tout comme le programme et le langage, est défini avant le choix de la forme et de l'usage. Le choix de la structure est donc dicté par le programme et le langage. Le choix de la structure est donc dicté par le programme et le langage. Le choix de la structure est donc dicté par le programme et le langage.

ESPACES EXTÉRIEURS

Le nouveau bâtiment scolaire permet de créer de nouveaux espaces extérieurs, de se déconnecter de leur situation et leur matérialisation et se reconnecter par leur matérialisation et leur situation. Le projet est donc dicté par le programme et le langage. Le choix de la structure est donc dicté par le programme et le langage.

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Afin de donner un sentiment de protection et d'appartenance à l'école, le bâtiment est conçu de manière à offrir une structure en bois, à offrir des passages publics, à offrir une structure de jeu ou les espaces extérieurs, et offrir un espace de jeu ou les espaces extérieurs, et offrir un espace de jeu ou les espaces extérieurs.

IMPLANTATION
Le souhait est de conserver le déplacement des parcelles de l'école actuelle du côté de la Neuveville. Ce déplacement est de nature à offrir une vue panoramique de l'implantation du bâtiment existant. En effet, ce site est très riche, mais aussi, tout à fait adapté à un projet de développement durable. Cette implantation est donc dictée par le programme et le langage. Le choix de la structure est donc dicté par le programme et le langage.

UNE TOITURE PARTICULIÈRE
Le site étant dans un quartier historique de la vieille ville de Fribourg, le bâtiment existant doit pouvoir garder son caractère. Cela se traduit par une architecture qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Le projet est donc dicté par le programme et le langage. Le choix de la structure est donc dicté par le programme et le langage.

DIALOGUE ENTRE DIFFÉRENTS ESPACES
De part en part, le bâtiment est conçu de manière à offrir une structure en bois, à offrir des passages publics, à offrir une structure de jeu ou les espaces extérieurs, et offrir un espace de jeu ou les espaces extérieurs.

UN MONDE D'ENFANTS
Le bâtiment est conçu de manière à offrir une structure en bois, à offrir des passages publics, à offrir une structure de jeu ou les espaces extérieurs, et offrir un espace de jeu ou les espaces extérieurs.



IL ETAIT UN TOIT

30 IL ETAIT UN TOIT

écarté au 1^{er} tour

Architecte
+2 Architectes & Jean-Michaël Taillebois
Route de la Fonderie 6
1700 FRIBOURG

collaborateurs :
Joanne Villa
Alexandre Gobbi
Jean-Michaël Taillebois

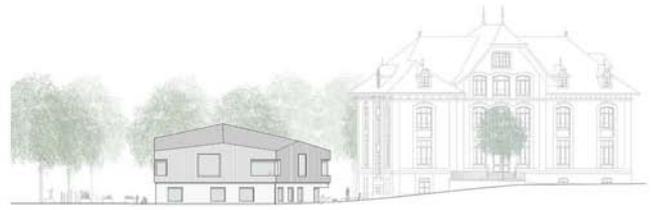
Architecte paysagiste
Mary Hofmann
Rue Richard 9
1003 LAUSANNE

collaborateurs :
Mary Hofmann
Anne-Sylvie Lepage

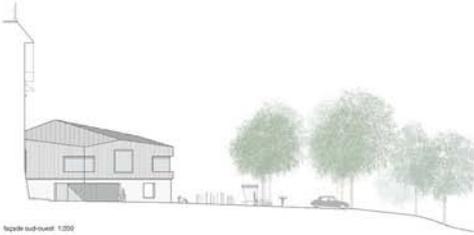




élevée sud-est 1:200



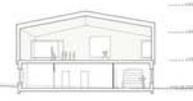
élevée nord 1:200



élevée sud-ouest 1:200



coupe a-a 1:200



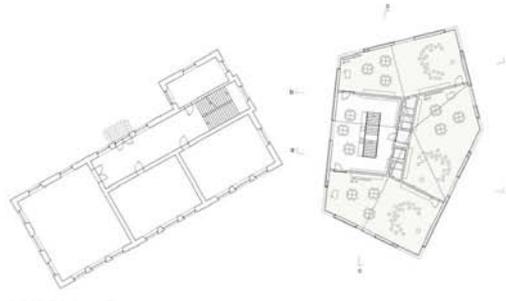
coupe b-b 1:200



coupe c-c 1:200

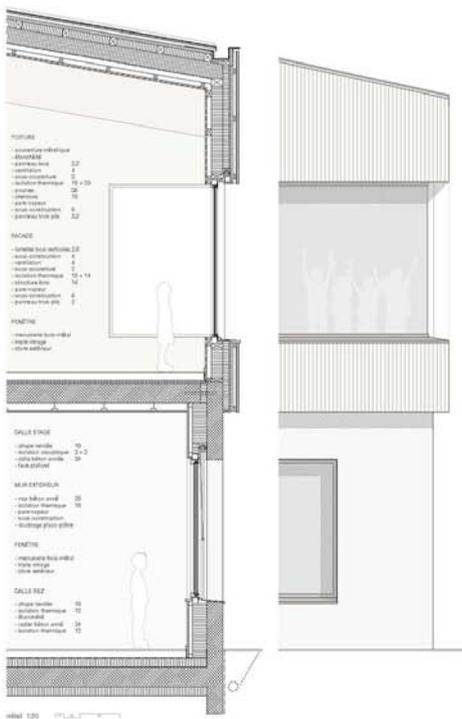


Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



plan for étage 1:200

IL ETAIT UN TOIT



Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



plan de situation 1:200

IL ETAIT UN TOIT



Plan de situation

Chenille

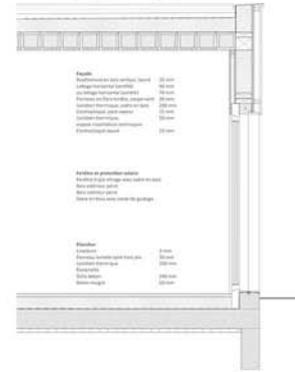
Situé dans la vieille ville de Fribourg, l'école primaire de la Neuveville s'ouvre sur un vaste espace vert en pente douce. Le projet d'extension se compose de deux bâtiments d'un étage suivant le périmètre d'imposition. Leur silhouette s'intègre à leur environnement, tout en faisant un contraste au bâtiment principal élevé sur son socle. L'horizontalité permet de laisser les constructions existantes, en dessous des marquonnages protégés dont la pérennité est garantie par le projet. Ainsi l'harmonisation des interventions avec le bâtiment existant. Un espace généreux est créé entre les nouveaux bâtiments et la paroi de la colline, offrant aux enfants une aire de jeu sûre et protégée en partie par la présence de toits en surplomb marquant l'entrée des nouvelles infrastructures.

Les dehors de ce périmètre le projet dessine une limite claire entre l'école et l'espace public. La place de jeu actuelle est délimitée en aul et fait la transition en incluant aussi bien les élèves que les enfants extérieurs à l'établissement à y jouer. Les toits en surplomb marquant de la silhouette des entrées, indiquent également les entrées, visibles depuis la place de parking du bus scolaire. Cette dernière se trouve sur une nouvelle rangée de blocs parallèle entre les nouveaux bâtiments et la paroi de la colline, soulignant par la même occasion l'axe d'arbres se déroulant à l'est.

Les bâtiments sont conçus dans une structure en bois, de même que le bardage rendant facile et rapide leur construction. La façade composée de lamelles verticales fait écho à la matérialité des anciennes granges princières appartenant sur ce site patrimonial. De larges ouvertures garantissent un éclairage naturel tout autour du périmètre des nouvelles constructions. La façade générale de par ses courbes un monde d'espaces concaves, tels des niches accueillant à l'intérieur les différents programmes, ou encore à l'extérieur façonnant les allées et des lieux pour jouer entre deux courbes convexes. Un niveau sur rail permet de former délicatement différentes zones à l'intérieur de chaque salle de classe, apportant une qualité d'espace modulable aux trois salles.

Le projet de la Chenille s'intègre dans son paysage fribourgeois et affirme son appartenance au contemporain.

Nature	30 ans
Surface	1000 m ²
Volume	1000 m ³
Coût	1000000 CHF
Année	2015



Coupe A



Coupe B

CHENILLE Ville de Fribourg - Concours Neuveville 2015

100

31 CHENILLE

2^{ème} prix

Architecte

Manetsch Meyer Architekten AG
Seebahnstrasse 85
8003 ZÜRICH

collaborateurs :

Samuel Waehry
Lukas Meyer
Franziska Manetsch

Architecte paysagiste

Noa Landschaftsarchitekten
Grubenstrasse 37
8045 ZÜRICH





Façade



Visualisation



Plan



CHENILLE Ville de Fribourg - Concours Neuveville 2015

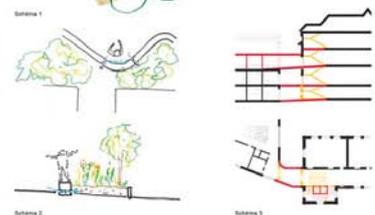


Plan de situation 1/500

STRE
 Le terrain du concours se situe en Suisse ville de Fribourg. Il est remarquable par sa situation géographique et son caractère urbain. Le terrain est plat et se situe à l'ouest de la ville de Fribourg. Le terrain est plat et se situe à l'ouest de la ville de Fribourg. Le terrain est plat et se situe à l'ouest de la ville de Fribourg.

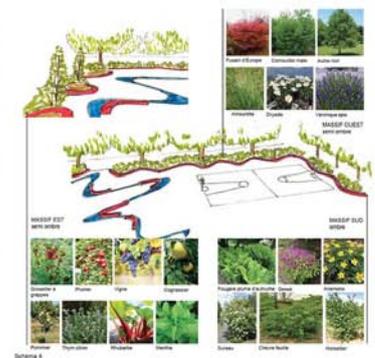
CONCEPT
 Le projet se caractérise par une approche globale et pluridisciplinaire. Le projet se caractérise par une approche globale et pluridisciplinaire. Le projet se caractérise par une approche globale et pluridisciplinaire.

IMPACTS ET TECHNIQUE
 Le projet a été conçu en tenant compte des impacts environnementaux et sociaux. Le projet a été conçu en tenant compte des impacts environnementaux et sociaux. Le projet a été conçu en tenant compte des impacts environnementaux et sociaux.



Vue depuis l'avenue

ANCIENNETÉ EXTÉRIEURE
 Le projet a été conçu en tenant compte de l'histoire et du patrimoine du site. Le projet a été conçu en tenant compte de l'histoire et du patrimoine du site. Le projet a été conçu en tenant compte de l'histoire et du patrimoine du site.



32 MILWOOD

écarté au 1^{er} tour

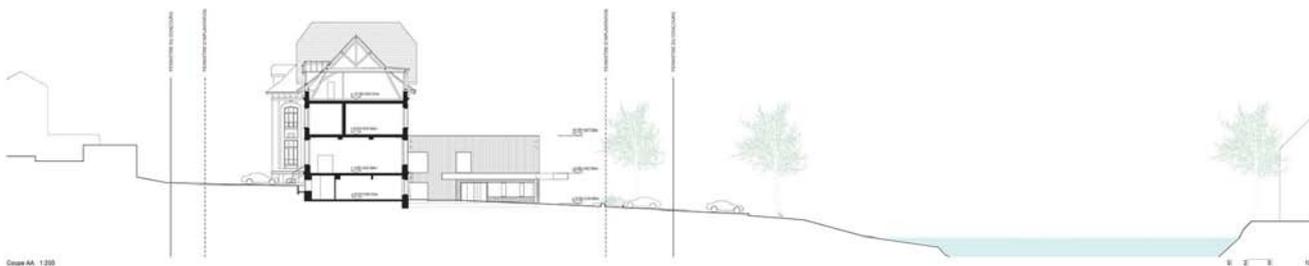
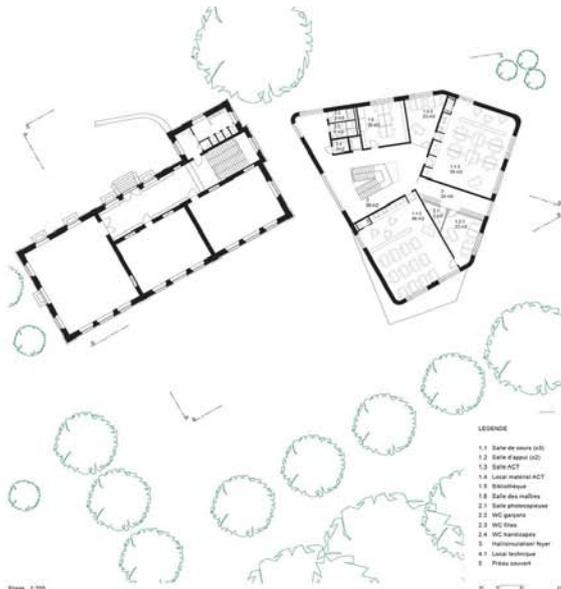
Architecte
 Widmer Architectes SARL
 Avenue de Dapples 17
 1006 LAUSANNE

collaborateurs :
 Duc Nguyen
 Reto Hinden
 Ophélie Coisne

Architecte paysagiste
 Riviera Paysage
 Route des châtaigniers 19
 1815 CLARENS

collaborateurs :
 Patrick Aubort
 Oscar Fernandes

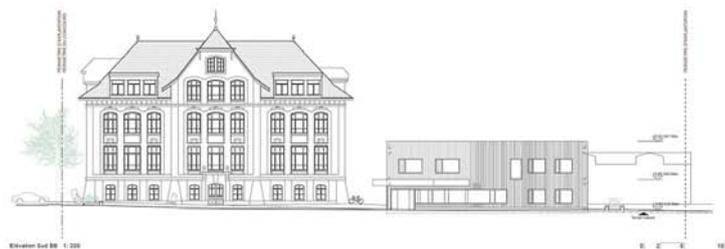




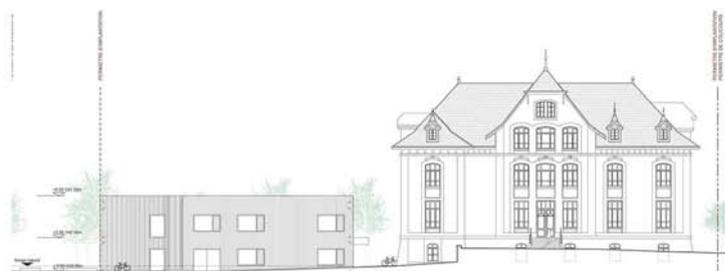
Croquis AA 1:200



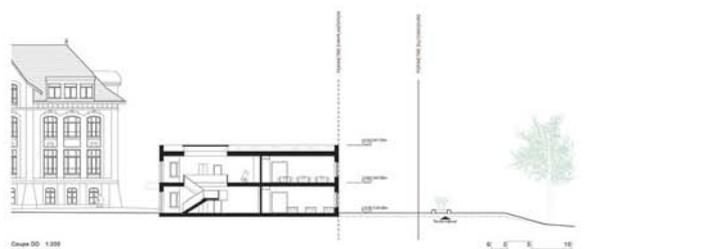
Ville de Fribourg, concours Neuveville
MILD WOOD



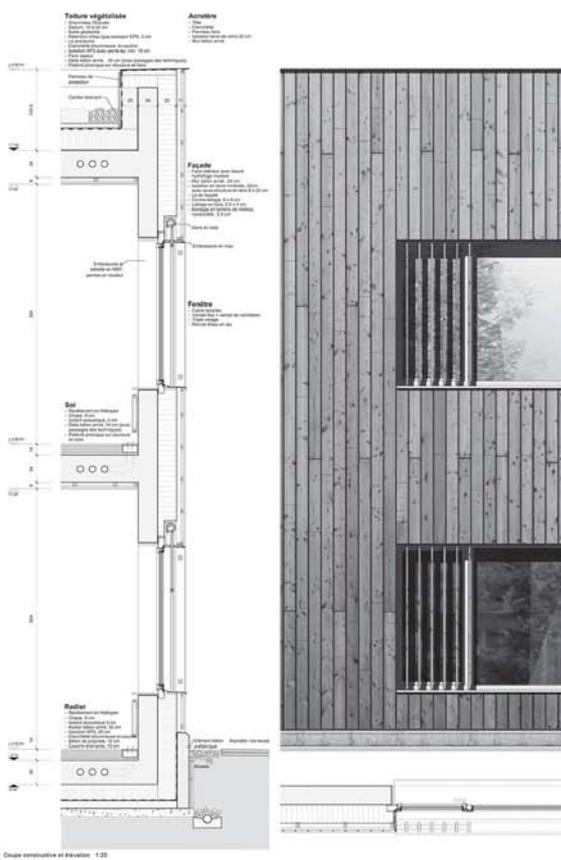
Elevation Sud BB 1:200



Elevation Nord CC 1:200

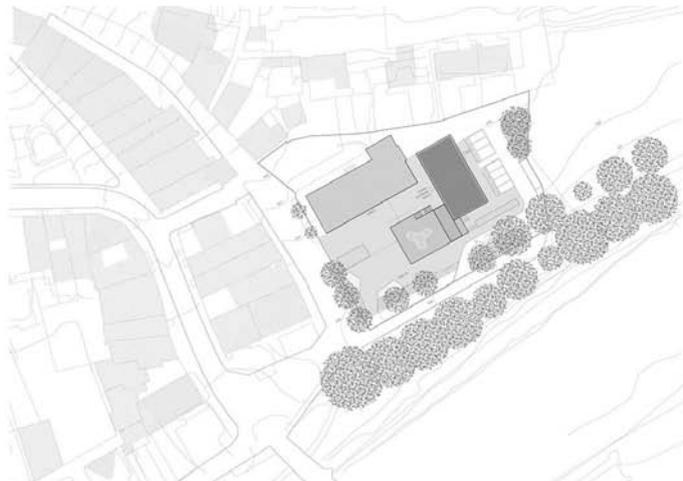


Croquis DD 1:200



Croquis illustratif et Elevation 1:20

Ville de Fribourg, concours Neuveville
MILD WOOD



Plan de situation
1:500

SITUATION

L'école primaire de la Neuveville située en Basse-ville de Fribourg a été établie en 1901, au sein même du noyau historique, sur l'emplacement d'anciennes granges. Elle se situe en bordure de la Dairie, qui est aujourd'hui plantée d'une allée de marronniers créant une promenade le long des rives de cette rivière qui traverse la ville. Ce bâtiment a été classé en protection de degré II.

CONCEPT: IMPLANTATION, VOLUMÉTRIE

Tout l'enjeu du projet est de réussir à bien faire coexister l'imposante école primaire avec une nouvelle infrastructure pour les classes modernes. Cet agrandissement qui doit trouver sa place dans un périmètre restreint demande une bonne réflexion sur l'insertion d'un nouvel élément dans une situation déjà bien établie.

Le projet s'adapte de manière équilibrée, son insertion tente à conserver la domination et les abords du bâtiment existant. En effet, la nouvelle construction est conçue de façon à maintenir le décalage actuel des classes primaires et d'élever un minimum la vue sur l'école existante.

La volumétrie de ce nouveau bâtiment se présente comme l'assemblage de deux volumes de hauteurs différentes. Son plan en L, qui s'aligne aux directions géométriques de l'école primaire, vient compléter l'ensemble du centre scolaire, avec une partie basse calée à la hauteur du socle du bâtiment existant et une partie haute fermant la cour côté Nord-Est.

ACCÈS, MOBILITÉ, AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

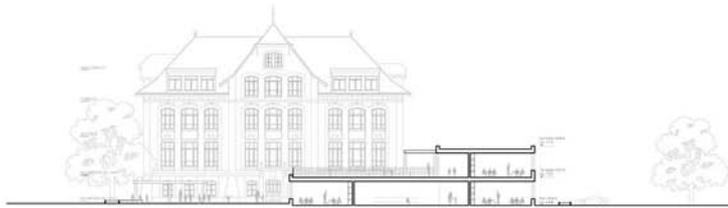
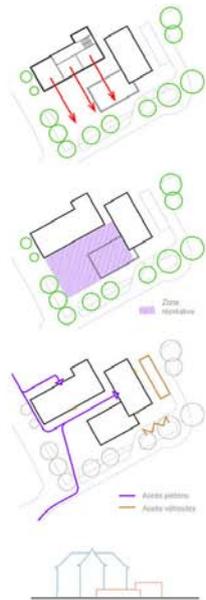
Le nouvel aménagement routier permet au bus et autres voitures de faire demi-tour sans aucune manœuvre. Chaque moyen de transport parvient à l'école à son propre accès au bâtiment. Les deux entrées secondaires correspondent au parking voitures et à celui du bus scolaire. Tandis que les entrées accèdent à l'entrée principale par la cour.

L'emplacement de la récréation n'a pas changé, le projet y prévoit deux cours qui se côtoient en se dissociant par la surélévation de la surface récréative des entrées. Les plus petits sont maintenus sur une place bien encadrée et surveillée du trafic routier, donnant une visibilité supplémentaire à cette zone de jeux, tout en conservant un bon visuel avec l'ensemble scolaire. Leur plateau couvert est traité de manière légère et détachée comme une pergola couverte d'une fine couche de polycarbonate translucide.

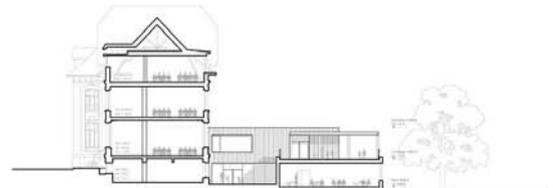
MATÉRIALITÉ

Le pavillon enfantine se distingue par sa matérialité d'apparence légère en face de l'imposante école primaire. La structure en béton armé est enveloppée d'un bardage en lamelles de bois dont le rythme est variable. Cette stratification verticale recouvre toute les façades et assume la continuité avec les éléments naturels dont le site se caractérise.

Le bois est préalablement traité de façon naturelle, afin d'obtenir un griselement acciété. Cette technique permet d'éviter l'effacement de l'ensemble au sein des intempéries. On obtient un bois gris argenté qui conserve cette même couleur de manière uniforme à travers le temps.



Coupe B-B
1:200



Coupe A-A
1:200



NEU PAVILLON - Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

33 NEU PAVILLON

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Taxe Architecte EPFL
Avenue des Toises 10
1005 LAUSANNE

collaborateurs :
Xavier Taxe

Architecte paysagiste

Amex SA Paysagistes
Ch. des Grèves 3
1468 CHEYRES

collaborateurs :
Fabrice Henchoz





Rez-de-chaussée
1:200



1er étage
1:200



Façade Sud-Est
1:200



Façade Nord-Est
1:200

0 1 5 10 20m

NEU PAVILLON - Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



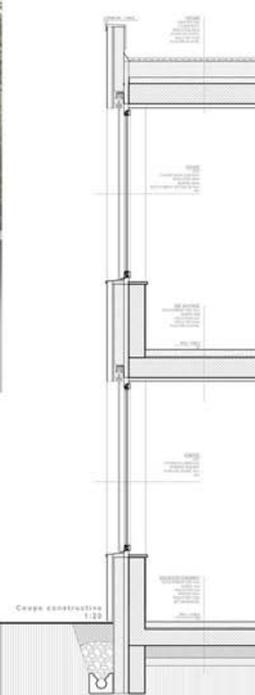
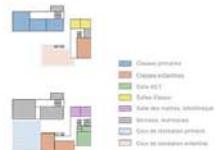
COUPE DE VEGETATION ENFANTINE
Deux mobiliers d'assises en bois en limite de la frange plantée et proposition de marquage au sol unifiant le couc.



COUC DE RECREATION ENFANTINE
Mise en place de jeux sur une zone de Tartan, créant des formes au sol ludiques et colorées.



MATERIALITE DE L'ENVELOPPE
Éléments préfabriqués composés de lames de bois verticales d'épaisseurs variables.



C coupe constructive
1:20

Deux Amis



Plan de situation 1/500



De plus, les axes des logements alternent avec un alignement plus tardif, ce qui ne peut se résoudre que par une démolition partielle de la façade existante. Cette démolition partielle nous a permis de créer un espace ouvert et lumineux. Elle a permis de créer un espace ouvert et lumineux. Elle a permis de créer un espace ouvert et lumineux.

Quant au nouvel édifice, nous proposons deux axes. Le premier axe est le long de la rue de la Neuveville. Le second axe est le long de la rue de la Neuveville. Le second axe est le long de la rue de la Neuveville.



Emplacement
L'école de la Neuveville grand place dans un environnement urbain. Elle est située dans un quartier résidentiel et commercial. Elle est située dans un quartier résidentiel et commercial.

Le bâtiment existant est préservé comme un volume patrimonial et intégré à l'ensemble architectural de l'ensemble. C'est pourquoi nous proposons une extension qui respecte l'alignement existant et qui s'intègre dans le tissu urbain existant.

De la même façon, nous proposons de créer un espace ouvert et lumineux. Elle a permis de créer un espace ouvert et lumineux.

Un axe principal, généré par la présence préexistante est de créer une extension qui s'intègre dans le tissu urbain existant. C'est pourquoi nous proposons une extension qui respecte l'alignement existant et qui s'intègre dans le tissu urbain existant.

1. Bâtiment existant
2. Bâtiment existant existant
3. Bâtiment existant existant

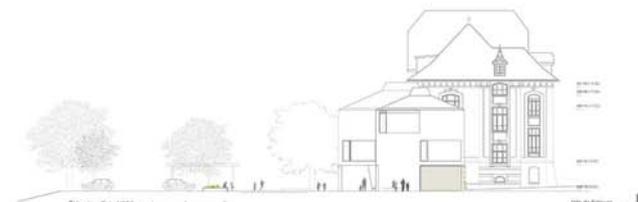
4. Aire d'attente
5. Place d'attente
6. Place d'attente
7. Place d'attente
8. Place d'attente



1. Bâtiment existant
2. Bâtiment existant existant
3. Bâtiment existant existant



Elevation Sud 1/200



Elevation Est 1/200

34 DEUX AMIS

écarté au 2^{ème} tour

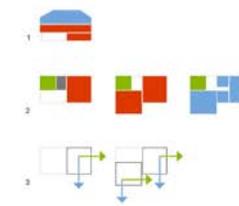
Architecte
Sedano Architects
Schönaustrasse 89
4058 BASEL

collaborateurs :
Monica Sedano Peralta

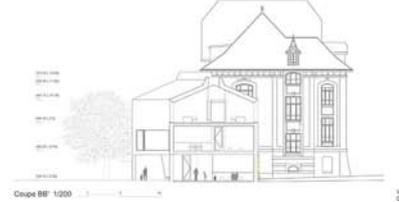
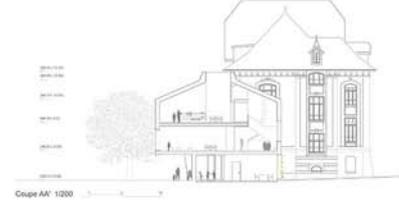
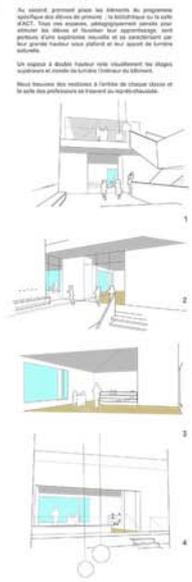
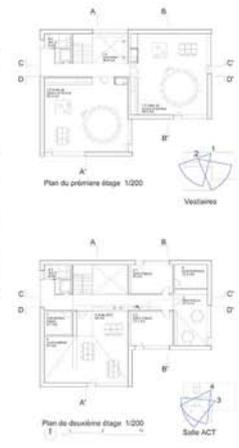
Architecte paysagiste
Alban Carron Architecte-Paysagiste
Route de Riddes 54
1950 SION



Deux Amis



Bâtiment
L'objectif d'aménagement extérieur proposé est de créer un lieu vivant, ouvert à tous, accueillant, convivial, un espace de rencontre et de partage.
Le plan de bâtiment comporte deux qualités distinctes et complémentaires. C'est d'abord un bâtiment qui s'inscrit dans le tissu urbain existant et qui respecte les règles de l'urbanisme.
Les deux volumes sont reliés par un passage sur lequel se crée un espace de rencontre et de partage.
Au second niveau, les deux volumes sont reliés par un passage sur lequel se crée un espace de rencontre et de partage.
Le projet de bâtiment est un bâtiment qui s'inscrit dans le tissu urbain existant et qui respecte les règles de l'urbanisme.
Les deux volumes sont reliés par un passage sur lequel se crée un espace de rencontre et de partage.



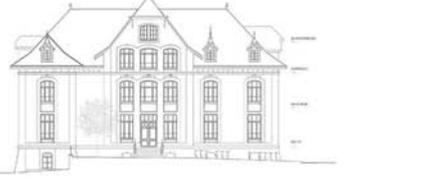
Deux Amis



Aménagements Extérieurs
L'objectif d'aménagement extérieur proposé est de créer un lieu vivant, ouvert à tous, accueillant, convivial, un espace de rencontre et de partage.
Le projet de bâtiment est un bâtiment qui s'inscrit dans le tissu urbain existant et qui respecte les règles de l'urbanisme.
Les deux volumes sont reliés par un passage sur lequel se crée un espace de rencontre et de partage.



Mobilier et structure
L'objectif d'aménagement extérieur proposé est de créer un lieu vivant, ouvert à tous, accueillant, convivial, un espace de rencontre et de partage.
Le projet de bâtiment est un bâtiment qui s'inscrit dans le tissu urbain existant et qui respecte les règles de l'urbanisme.
Les deux volumes sont reliés par un passage sur lequel se crée un espace de rencontre et de partage.



Elevation Nord 1/200

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



Plan de situation 1:500



hugo

Vue depuis press

Visions
Le projet "hugo" envisage une amélioration des qualités de vie dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire au nord de la Neuveville. Le projet vise à créer des espaces accueillants, en lien avec les autres équipements de la commune.

Utilisations
Le but de l'agrandissement du volume est de répondre à l'évolution, actuelle et de longue durée, de l'école primaire existante dans l'axe de la Neuveville. Le volume principal est destiné à accueillir les classes, à deux niveaux, et à intégrer des espaces de détente et de jeux. Les espaces de détente sont destinés à accueillir les enfants de la commune et à offrir un cadre agréable et sécurisé pour les enfants de la commune.

Organisation
L'axe scolaire est structuré en deux parties principales. Une partie est destinée à accueillir les classes, à deux niveaux, et à intégrer des espaces de détente et de jeux. L'autre partie est destinée à accueillir les enfants de la commune et à offrir un cadre agréable et sécurisé pour les enfants de la commune.

Expression et construction
L'agrandissement de l'école est conçu de manière à intégrer une forme forte et distinctive qui s'intègre harmonieusement dans le cadre de la Neuveville. Le bâtiment principal est construit en pierre et bois, tandis que les espaces de détente et de jeux sont construits en béton et verre.

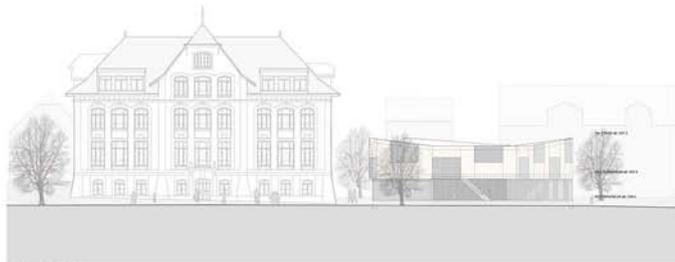
Scéma Organisation
Le projet organise un axe scolaire pour l'école qui se caractérise par la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment annexe. Le bâtiment principal est construit en pierre et bois, tandis que le bâtiment annexe est construit en béton et verre.

Scéma Expression
Le projet propose une expression architecturale qui se caractérise par la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment annexe. Le bâtiment principal est construit en pierre et bois, tandis que le bâtiment annexe est construit en béton et verre.

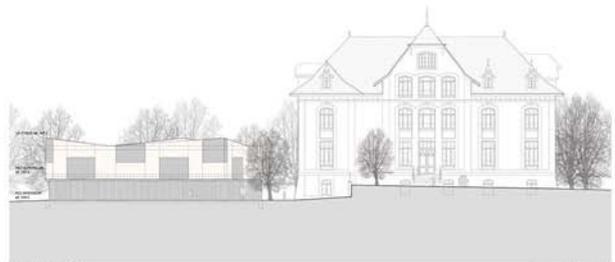
Scéma Urbainisme
Le projet propose un schéma urbain qui se caractérise par la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment annexe. Le bâtiment principal est construit en pierre et bois, tandis que le bâtiment annexe est construit en béton et verre.

Scéma Construction
Le projet propose un schéma de construction qui se caractérise par la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment annexe. Le bâtiment principal est construit en pierre et bois, tandis que le bâtiment annexe est construit en béton et verre.

Environnement
Le projet propose un environnement qui se caractérise par la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment annexe. Le bâtiment principal est construit en pierre et bois, tandis que le bâtiment annexe est construit en béton et verre.



Facade sud-est 1:200



Facade nord-ouest 1:200

108

35 HUGO

écarté au 1^{er} tour

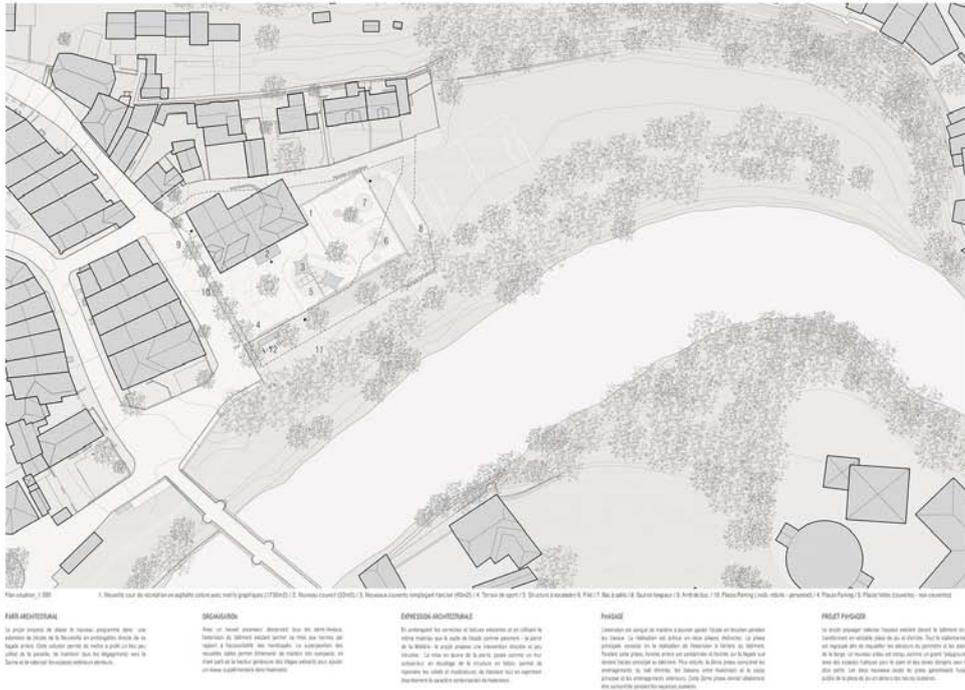
Architecte
Werkgruppe
Weyermannstrasse 28
3008 BERN

collaborateurs :
Stefan Gysel
Simon Gysel

Architecte paysagiste
Riggenbach GMBH
Wangentalstrasse 209
3173 OBERWANGEN b.B.

collaborateurs :
Stefano Riggenbach





36 POG

mention

Architecte

LVPH Architectes
Avenue Beauregard 3
1700 FRIBOURG

collaborateurs :

Valerio Sartori
Argjend Hasani
Paul Humbert
Marie-Laure Baron

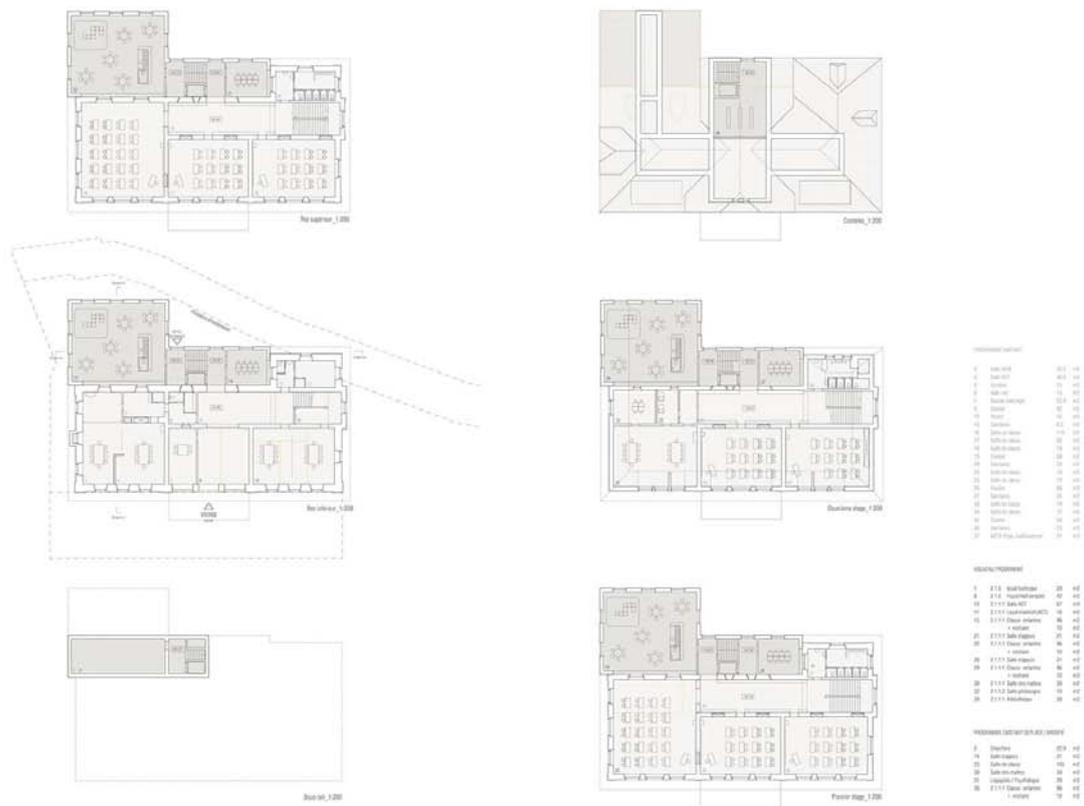
Architecte paysagiste

Studio Vulkan Landschafts Architektur
Vulkanstrasse 120
8048 ZÜRICH

collaborateurs :

Simon Enemaerke
Lukas Schweingruber





111





plan SITUATION 1:500



INFRASTRUCTURE - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le nouveau bâtiment est implanté de manière précise au centre de la parcelle allouée à l'école de la Neuveville et, après la complète des travaux existants, sa position ne peut être déformée. Avant d'être construit, l'ensemble des espaces extérieurs dédiés à la vie scolaire, deux cours aux fonctions distinctes, l'une pour les élèves primaires et l'autre pour les maternelles, se développent au profit et d'après de ce nouvel édifice. Le projet tient compte de la topographie du site et organise les différents niveaux sur lequel se développent les cours. Avant tout, les espaces sont rigoureusement conditionnés par rapport à l'alignement existant et aux plans de parcelles affectés. À ce niveau, une solution globale verte s'organise le long de l'alignement et dans les allées latérales qui les séparent que par les passages entre les cours. L'implantation de la nouvelle école permet également de réqualifier et valoriser l'allée des marmottes, qui se verra de manière continue de l'alignement jusqu'à la passerelle au fond du parc principal.



TYPLOGIE - STRUCTURE

La typologie interne de la nouvelle école se développe autour de trois niveaux porteurs, contenant les fonctions, des engagements, des dispositifs scolaires et des espaces liés à la technique de bâtiment. Avant d'être construit, l'ensemble des espaces extérieurs dédiés à la vie scolaire, deux cours aux fonctions distinctes, l'une pour les élèves primaires et l'autre pour les maternelles, se développent au profit et d'après de ce nouvel édifice. Le projet tient compte de la topographie du site et organise les différents niveaux sur lequel se développent les cours. Avant tout, les espaces sont rigoureusement conditionnés par rapport à l'alignement existant et aux plans de parcelles affectés. À ce niveau, une solution globale verte s'organise le long de l'alignement et dans les allées latérales qui les séparent que par les passages entre les cours. L'implantation de la nouvelle école permet également de réqualifier et valoriser l'allée des marmottes, qui se verra de manière continue de l'alignement jusqu'à la passerelle au fond du parc principal.



112

PIVOT Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

37 PIVOT

écarté avant classement

Architecte

Atelier d'architecture Jacques Ayer
Route de Chantemerle 64
1763 GRANGES-PACCOT

collaborateurs :

Jérémie Corminboeuf
Patrick Ayer
Julien Carpi
Sandra Pitteloud
Maxime Oberson

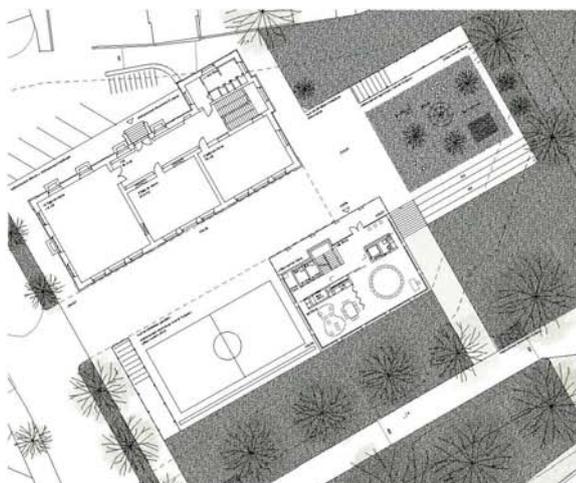
Architecte paysagiste

Degré Vert
Les Clèves B519
1997 NENDAZ

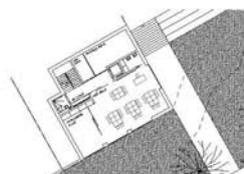
collaborateurs :

Arnaud Michelet





plan Rez-de-chaussée SLP 1:200



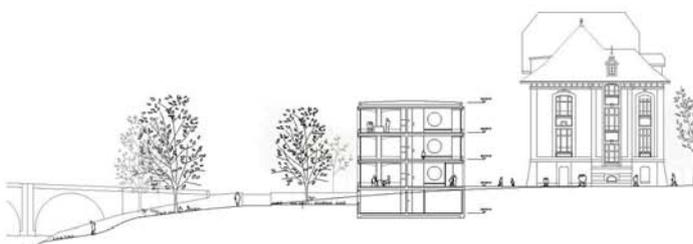
plan 1er étage NF 1:200



plan 2ème étage 1:200



plan Terrasse 1:200



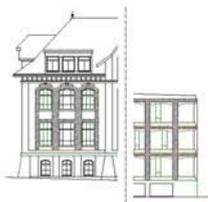
cote AA 1:200

DESRIPTIF MATÉRIALISATION

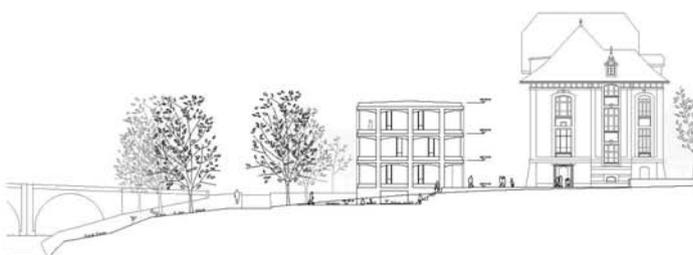
La façade du nouveau bâtiment est constituée d'une grille structurelle préfabriquée en béton apparent poncé mais blindée sur un socle en béton lisse. L'encadrement des baies de terrain. La différenciation entre azule et corps principal sera dans la hauteur. Les proportions du gabarit respectent celles de l'ensemble existant avec la trame et le mandrin de la façade de façade existante et des édifices composant le tissu de la basse-ville de Fribourg.

Mais la nouvelle école d'inscrit également dans le contexte naturel des bords de la Sarine, avec ses allées, d'une part, dans son rapport entre intérieur et extérieur. La matérialisation de la grille est alligée par les angles droits créant des échappées visuelles sur les différents niveaux (portes, fenêtres, cours, park, place de jeu - définies par l'implantation du bâtiment, et l'existence des salles de classe.

D'autre part, ce bâtiment est relié par un système de circulation qui s'inscrit entre deux édifices, éléments de continuité et catalyseur de zones en milieu scolaire. L'édifice naturel construit par celle des matériaux et le pays environnant, contribuant à ce que la nouvelle école se fonde un peu plus dans son environnement paysager pour mieux le valoir.



composition des façades existantes et nouvelles 1:200



élévation Nord-Est 1:200



PIVOT Ville de Fribourg, concours l'école de 2016



coupe 1:200



élévation Sud-Ouest 1:200



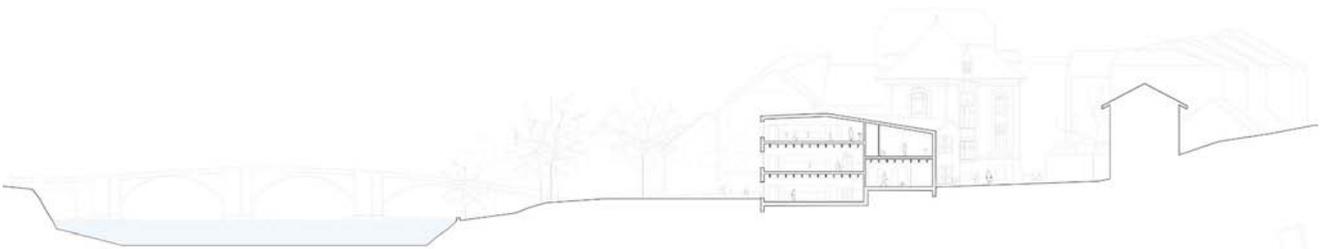
élévation Sud-Est 1:200



élévation Nord-Est 1:200



PIVOT Ville de Fribourg, concours l'école de 2016



38 FAIRE LA COUR

écarté au 1^{er} tour

Architecte
MHPM Architectes et Gédéon Abebe
Rue Jacques Gachoud 3
1700 FRIBOURG

collaborateurs :
Gédéon Abebe
Loïs Andrey
Marie Huck
Pierre Mencacci

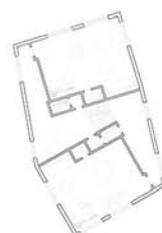
Architecte paysagiste
Landschaap
Stoofstraat 9
2000 ANTWERPEN - BE

collaborateurs :
Maarten Bral





Site plan des infrastructures 1/2000



plan étage 1/200



plan section 1/200

Implantation

La Neuveville, un village dans la ville. Petit havre de paix préservé des turbulences de la ville de par sa situation, nichée entre les falaises et le Doubs. Deux hectares de village, un terrain d'école est placé public, pouvant être utilisé par tous. Le projet a pour volonté de venir mettre en valeur cet espace existant.

Le nouveau volume s'insère naturellement au milieu du tissu existant, se démarquant par la petite échelle et la simplicité de son langage architectural. Le lien entre le bâtiment et le végétal du parc, l'implantation permet de préserver le développement de l'école existante et de la cour sur la Serine. L'alignement de la rue permet de marquer spatialement la cour avec le terrain pour élargir. Au sein des implantations existantes, la cour est le point de convergence de la Serine, alignant ainsi le bâtiment de la cour aux berges de la Serine par l'implantation de gazons, allées et végétation. Des bancs en béton relient la cour aux berges tout en délimitant des zones espaces pouvant servir tantôt en ouvert, tantôt en terrain de basket ou à d'autres jeux.

Volume

Le volume dont la géométrie a été modelée par le contexte cherche à rester le plus bas possible afin de limiter son impact sur l'école existante.

Une répartition du programme sur deux niveaux permet de répondre à l'exigence de nouveaux bâtiments offrant ainsi deux étages sur l'intérieur et trois à l'extérieur. Les parties de la culture sont travaillées de façon à répondre au tissu bâti existant.

Organisation

Le hall d'entrée en relation directe avec la cour permet d'accéder aux parties du programme destinées à tous les âges et programmes. Ainsi au rez-de-chaussée se trouvent la salle d'attente, la bibliothèque, et la salle des fêtes. Au 1er étage se trouvent la salle des fêtes. Articulée sur trois niveaux, les espaces extérieurs sont dédiés aux classes existantes.

La répartition claire du programme un coupé permet une utilisation optimale de ce nouveau bâtiment en fonction des différents utilisateurs.

Matérialité

Afin de répondre au bâti existant, l'enveloppe du bâtiment est en béton de teinte légèrement beige, une texture qui trouve écho dans l'expression de la cour matérielle. Un traitement de surface en béton bouchardé souligne l'essence du bâtiment.

A l'intérieur un monde boisé, dalle, planché, menuiseries confèrent une sensation de douceur et de chaleur. Les ouvertures en bois métal permettent des cadrages sur la nature environnante.



Site de nuit

Site de jour

Site

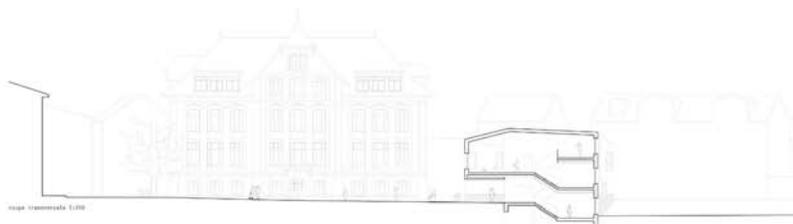
Implantation

ENFANTINE
ESPACE COMPOSÉ
PRIMAIRE



Image existante

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2013 Faire la cour



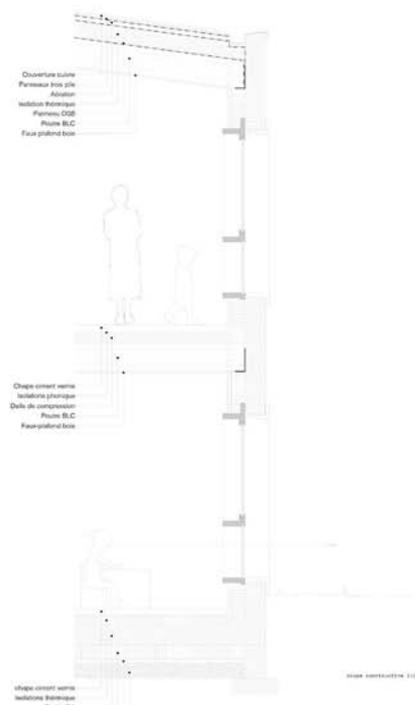
élevé couronne 1/200



élevé sud 1/200



élevé sud 1/200



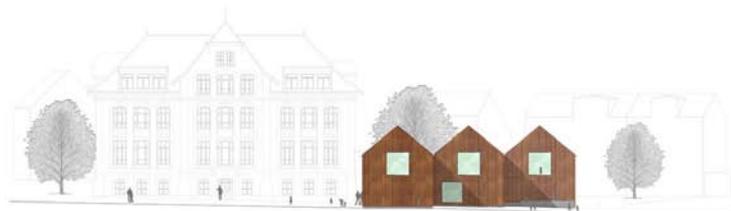
Chapeur béton
Parapet inox pili
Aluinox
Isolation Polystyrène
Plancher OSB
Plancher B.C
Faux plafond bois

Chape courbe béton
Isolation polystyrène
Dalle de compression
Plancher B.C
Faux plafond bois

Chape courbe béton
Isolation polystyrène
Plancher BA
Isolation polystyrène
Béton rouge
Grave (double)

Image existante 1/20

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2013 Faire la cour



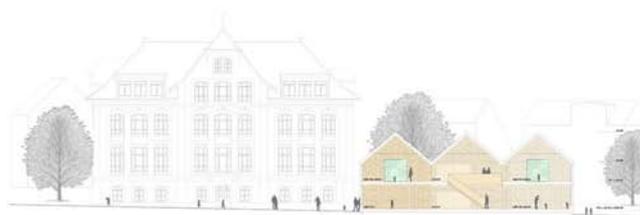
FAÇADE SUD 1000



FAÇADE EST 1000



COUPE 1000



FAÇADE OUEST 1000



Site et situation

Le site est un espace à l'écart de la rue principale et adjacent à une zone résidentielle de la ville. Le terrain est plat, ce qui permet de créer un bâtiment qui s'intègre facilement dans le tissu urbain existant. La situation est stratégique car elle permet de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs de la ville.

Le bâtiment

Le bâtiment est composé de deux volumes principaux : un volume traditionnel en pierre et un volume moderne en bois. Le volume moderne est caractérisé par ses lignes épurées et son utilisation de matériaux naturels. Les volumes sont reliés par une passerelle qui permet de créer un espace de transition et de dialogue.

Le programme

Le programme est composé de plusieurs espaces : une salle de conférence, une salle de réunion, une salle de travail, une salle de lecture, une salle de détente, une salle de stockage, une salle de rangement, une salle de nettoyage, une salle de maintenance, une salle de stockage, une salle de rangement, une salle de nettoyage, une salle de maintenance.

Le budget

Le budget est de 10 millions d'euros. Le coût de construction est de 8 millions d'euros. Le coût de fonctionnement est de 2 millions d'euros.

Le calendrier

Le calendrier est de 18 mois. Le début des travaux est prévu pour le 1er septembre 2020. La livraison est prévue pour le 31 mars 2022.



COUPE 100



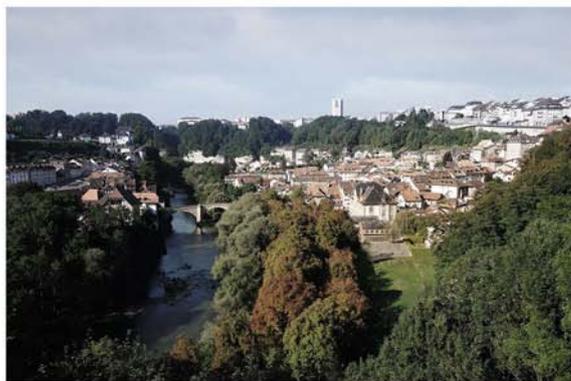
W.E. 100



SITUATION 1/500



REFERENCES urbanisme, architecture, paysage



VUE depuis le terrain de Bénédictine



ELEVATION sud-ouest, 1/200

ELEVATION nord-ouest, 1/200

40 DEVANT LES JARDINS

écarté au 1^{er} tour

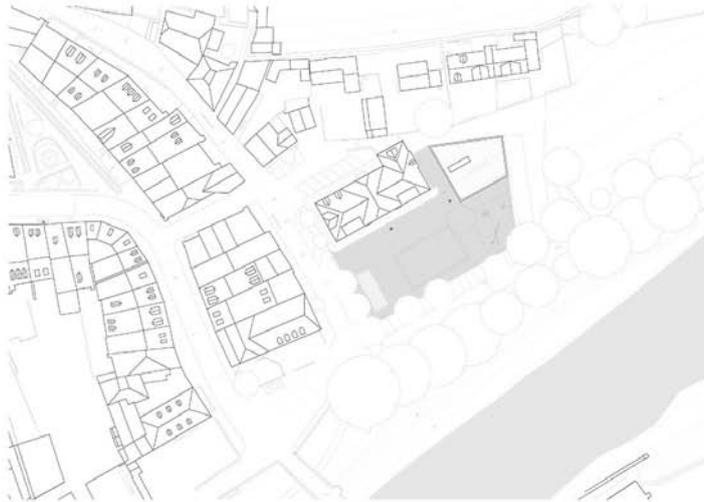
Architecte
Helen Wyss
Rue de Lausanne 69
1700 FRIBOURG

Architecte paysagiste
Johanna Ballhaus
Rue de Brébeuf H2J3L8
5191 MONTREAL - QC



Ville de Fribourg, Concours de la Neuveville 2015

Le port de verdure



Plan de situation - éch. 1:500

"Le premier jardin est vivrier. Le jardin potager est le premier jardin. Il est intemporel car non seulement il fonde l'histoire des jardins, mais la traverse et la marque profondément dans toutes les époques."

Le premier jardin est un enclos, il convient de protéger les biens précieux du jardin, les légumes, les fruits, puis les fleurs, les animaux, l'art de vivre, ce qui a fil du temps, ne cessera d'apparaître comme le "maîtreur."

Gilles Clément

Les composants du paysage



Contexte urbain

Fribourg est une ville chargée d'histoire et se caractérise par un relief très accidenté. Le site s'inscrit sur un des points les plus bas de la ville, au bord de la Sarine. Considéré comme l'ancien centre historique de Fribourg, la base ville est marquée par l'architecture médiévale et des aménagements récents sous forme de petites terrasses et de portages.

Le projet entretient des relations privilégiées avec son environnement et se distingue des règles d'implantation propres à l'architecture résidentielle du quartier. Le programme est organisé dans un édifice autonome en relation avec le bâtiment principal. Le bâtiment fait office de charnière autour de laquelle les aménagements viennent s'implanter dans un dialogue avec le contexte et l'environnement.

Implantation

Le projet se compose d'un seul volume compact qui s'inscrit clairement avec le contexte bâti. Par sa position il vient souligner les limites de la cour et de l'espace de jeu.

La hauteur modeste du bâtiment contribue à l'effet un caractère sobre, calme et une échelle raisonnable. Cette qualité se retrouve également dans la composition des différentes façades. Tant les grandes ouvertures que la matérialité de la façade participent à l'expression calme et rassurante de l'école enfantine.

Aménagement extérieur séparé

Actuellement, le site de l'école de la Neuveville arbore une situation privilégiée en basse ville de Fribourg au bord de la Sarine. L'espace extérieur actuel se compose d'un espace de jeu pour enfants, d'un terrain de basketball et d'un parking. Le projet vient délimiter le site en volume.

différences séquentielles paysagères: la cour, l'espace de jeu, le portage en toiture, le parking et les bords de la Sarine.

Stratégie paysagère

L'école de la Neuveville se veut donc de construire les bords de la Sarine et de l'histoire. Elle prendra sa place comme cours et le partage. Construire et réhabiliter l'espace extérieur de l'école de la Neuveville passe par la protection et la réhabilitation de la mise en valeur des différents composants du site que sont le territoire, la végétation et l'eau.

L'espace extérieur est aménagé et dédié à l'école. L'attention vient s'implanter la place de l'actuel espace de jeu. C'est dans l'acte de construction un maximum l'espace extérieur que la toiture de l'extension est aménagé en portage dédié aux enfants. L'acte de portage sera lié à l'acte de l'école. Les fruits et légumes cultivés par les enfants et leurs professeurs seront par la suite livrés par l'école.

Matérialité

Les choix constructifs témoignent d'une volonté de la maîtrise d'ouvrage: la construction mixte bois - béton et la production de la dalle et de la façade en bois garantissent un montage rapide et une économie de coût. La construction en bois et la façade en stratifié bois instaurent un climat de qualité propice à l'histoire des écoles et en relation direct avec la matérialité végétale de son bord de Sarine.

Une identité architecturale dialoguée avec le contexte. Les fenêtres sont en triple vitrage et de grande dimension. Les stores à lamelle extérieurs permettent de réguler l'éclairage et offrent la possibilité pendant les périodes chaudes. Le concept climatique intègre les paramètres de l'ouvrage et vise à créer une relation optimale de l'ouvrage au site en détachant de tous les éléments de l'enveloppe.

Situation existante: Fribourg, ville à forte dénivellation



Intervention: Un espace public de qualité au bord de la Sarine



120

41 LE PORT DE VERDURE

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Atelier d'Architecture et de Design Ducret
Avenue de Tivoli 4
1700 FRIBOURG

collaborateurs :

Steve Ducret
Saram Jilliti
Pierre Girard

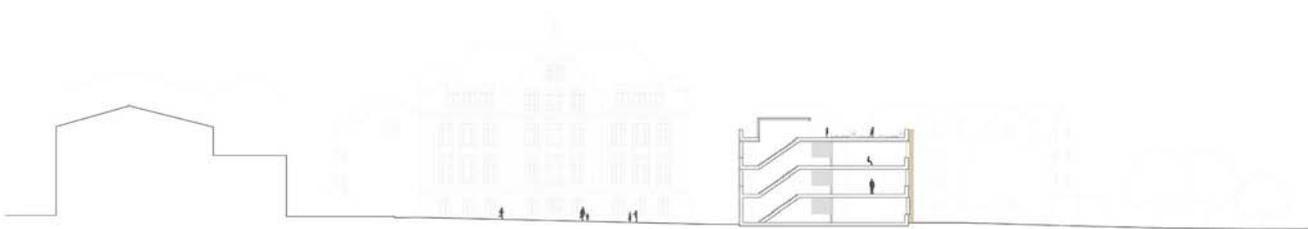
Architecte paysagiste

Art du Jardin Zbinden SA
Bourguillon CP128
1707 FRIBOURG

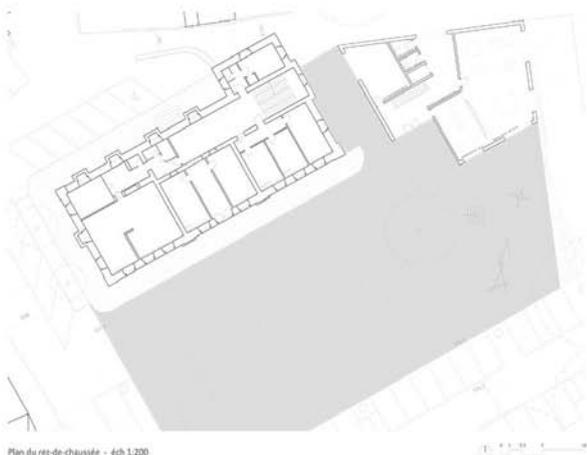
collaborateurs :

Olivier Schwab
Zbinden Alexandra

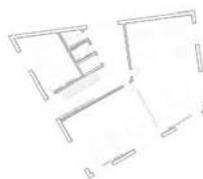




Coupe longitudinale - éch 1:200



Plan du rez-de-chaussée - éch 1:200



Plan du 1er étage - éch 1:200

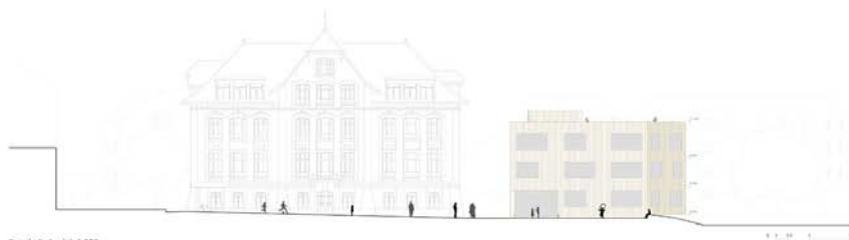


Plan du 2ème étage - éch 1:200

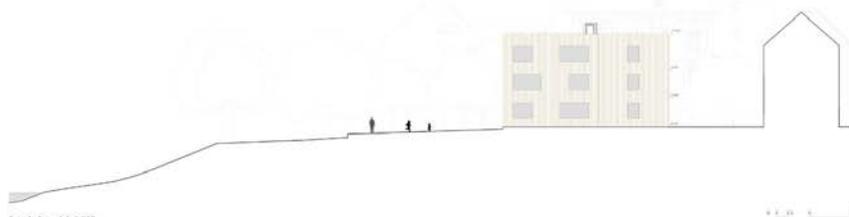
Organisation et principe architecturaux

L'aménagement intérieur du bâtiment s'organise en trois étages tous de la même hauteur. Le rez-de-chaussée est le plus, et toutes les fonctions peuvent être utilisées en dehors des heures d'ouverture de l'école tel que la bibliothèque, l'espace de jeux actuel et le reste de l'espace extérieur étant très fréquenté en dehors des heures scolaires, il paraissait intéressant d'associer quelques fonctions de l'extérieur à l'activité publique. L'architecture intérieure est modulable ce qui permet une adaptation de l'espace au gré des besoins. On peut modifier facilement l'espace et l'adapter au fur et à mesure du temps.

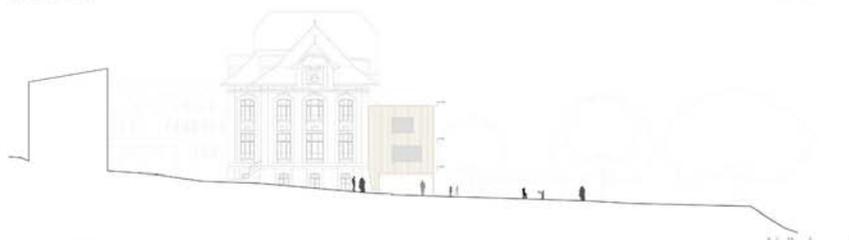
121



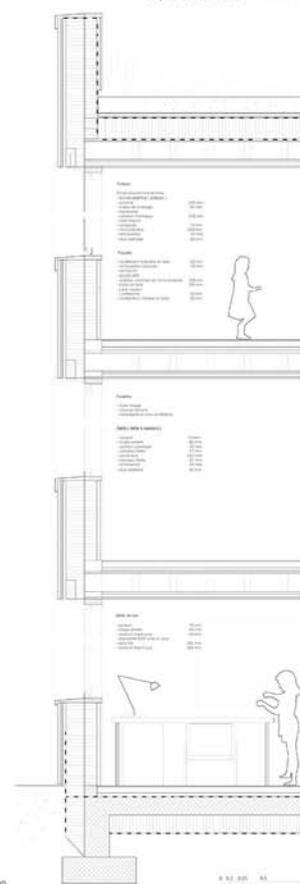
Façade Sud - éch 1:200



Façade Est - éch 1:200



Façade Ouest - éch 1:200



Coupe - éch 1:200



SITUATION

L'édifice principal de la Neuveville située au Bas du Vallon de Frébourg a été édifiée en 1961 en réaction dans le sillage de la construction moderne dirigée par Charles Giedion. Conçue par l'architecte de l'époque géométrique Walter Gropius et l'architecte suisse Hans Hollein, elle fut conçue en 1960 sous l'égide de l'architecte suisse Hans Hollein. Le site de la Neuveville est situé dans le quartier de la Neuveville à Frébourg. L'édifice principal de la Neuveville est situé dans le quartier de la Neuveville à Frébourg. L'édifice principal de la Neuveville est situé dans le quartier de la Neuveville à Frébourg.

PROJET

"Neveville" veut l'implémenter progressivement au bâtiment principal, sur une base qui ne sera ni plus ni moins qu'un bâtiment principal. De ce fait, il est possible de le voir comme un bâtiment principal. De ce fait, il est possible de le voir comme un bâtiment principal. De ce fait, il est possible de le voir comme un bâtiment principal.



Composition géométrique inspirée de motifs traditionnels.

MATÉRIEL DE CONSTRUCTION EN BOIS ET BÉTON

Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton. Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton. Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton.

TRADITION

Le bâtiment principal est construit en bois et béton. Le bâtiment principal est construit en bois et béton. Le bâtiment principal est construit en bois et béton.

INTÉRIEURS

Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton. Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton. Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton.

MATÉRIEL DE CONSTRUCTION EN BOIS ET BÉTON

Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton. Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton. Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton.



État de la Neuveville, Frébourg, 1961

PROJET

Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton. Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton. Le projet propose d'allier le matériau de construction bois et béton.



Walter Gropius | 1961

42 ARLEQUIN

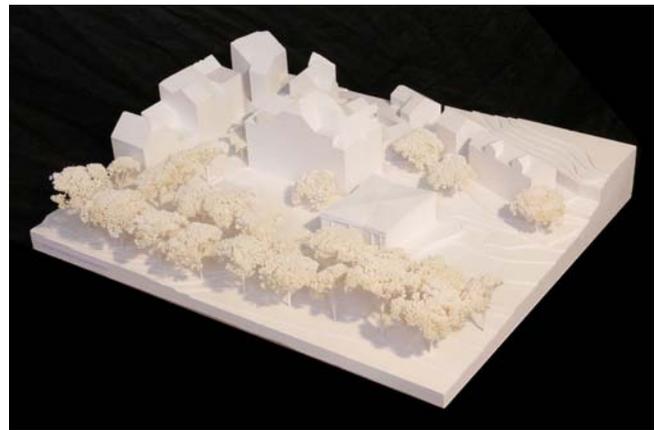
écarté au 2^{ème} tour

Architecte
Avioliat Chaperon Escobar SARL
Boulevard de Pérolles 8
1700 FRIBOURG

collaborateurs :
Avioliat Alexandre
Chaperon Sébastien
Escobar André
Luisier Larissa

Architecte paysagiste
Westpol Landschafts Architektur
Feldbergstrasse 42
4075 BASEL

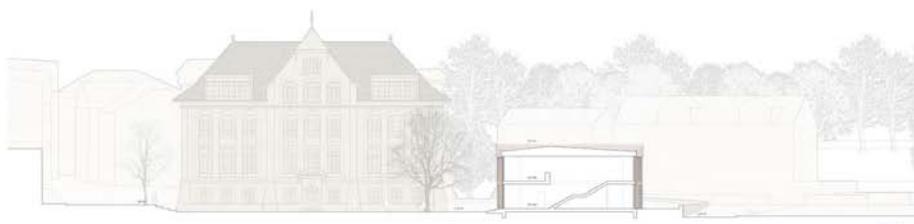
collaborateurs :
Schönholzer Andy
Tsintzeli Marina
Wachter Alexander





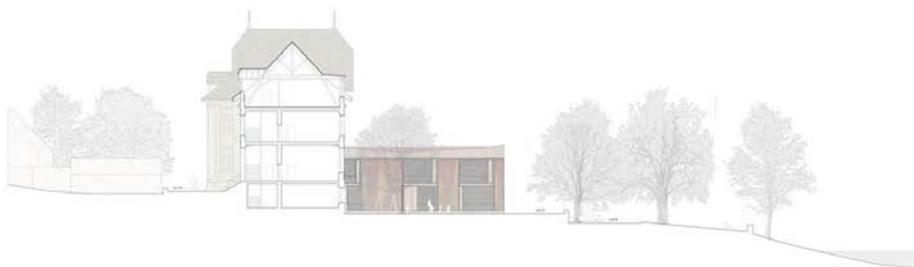
ARLEQUIN | Ville de Fribourg | concours Neussville 2015

123



Élévation AA 1/100

Composition de l'élévation
 Toiture mansardée en tuiles à l'ouest
 Balcons | Balcons | Balcons
 Balcons | Balcons | Balcons
 Toiture mansardée en tuiles à l'est
 Toiture mansardée en tuiles à l'est
 Toiture mansardée en tuiles à l'est
 Toiture mansardée en tuiles à l'est



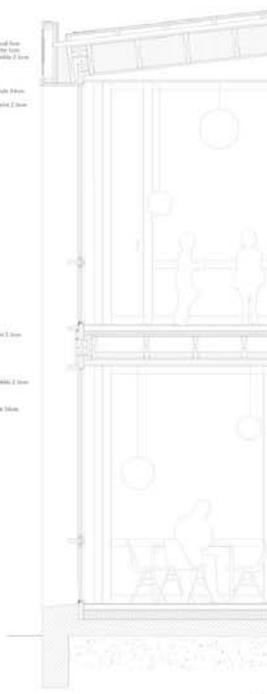
Élévation BB 1/100

Composition de l'élévation
 Toiture mansardée en tuiles à l'ouest
 Toiture mansardée en tuiles à l'est
 Toiture mansardée en tuiles à l'est



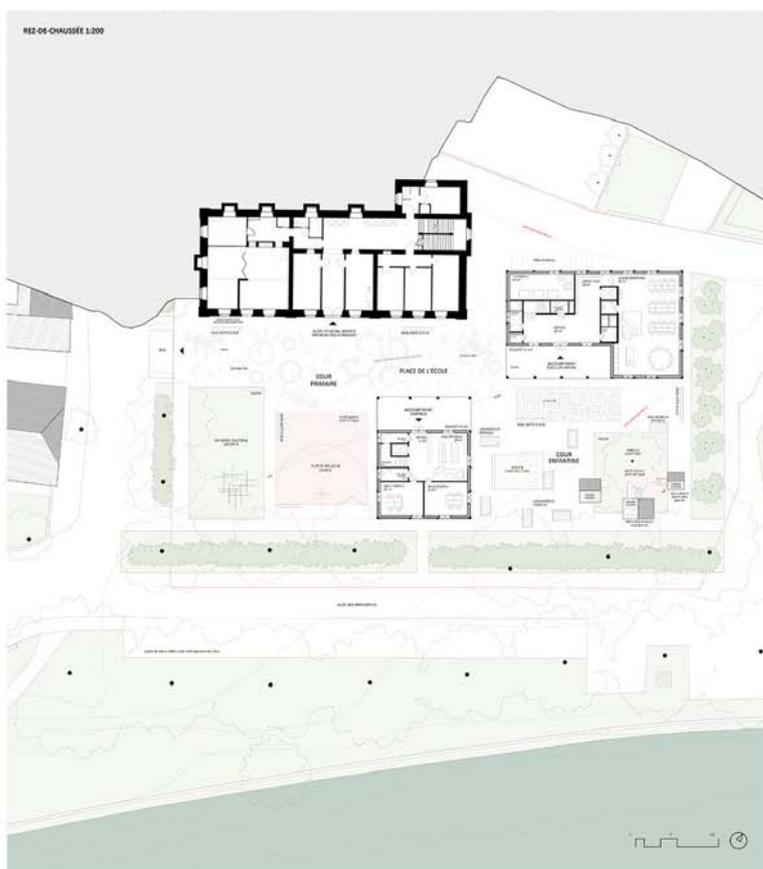
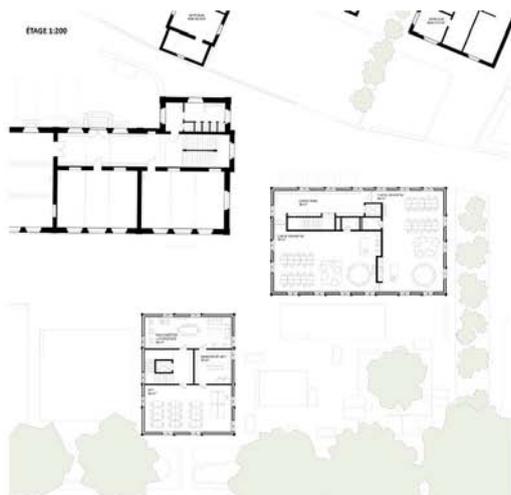
Élévation CC 1/100

Composition de l'élévation
 Toiture mansardée en tuiles à l'ouest
 Toiture mansardée en tuiles à l'est
 Toiture mansardée en tuiles à l'est



Section 1/100

ARLEQUIN | Ville de Fribourg | concours Neussville 2015



1+1=3, Ville de Fribourg, Concours Neuveville 2015



125



1+1=3, Ville de Fribourg, Concours Neuveville 2015





plan - situation par rapport à l'axe

1:500 0 10 20 30

AU FIL DE L'EAU

C'est dans le prolongement du bâti historique qui s'inscrit cette proposition, permettant ainsi de recréer les différents espaces que sont le cour d'école et le parc des berges de la Sarine.

Dans sa forme et sa matérialité, l'annexe évoque plusieurs des éléments caractéristiques du site que sont les berges de la Sarine, les Arcades, tables de repos, l'axe de mouvement des Berges Fluviaux et l'axe de la Neuveville. Son volume épouse la courbe du cours de la rivière en alternance avec un flux horizontal dense et compact, dans le souci de conserver la substance de celui-ci. Il s'élève, par ses briques dans les côtés latéraux, deux cadrages situés sur le quartier du Dingo ou le bâtiment de la Cathédrale. De même, à l'intérieur, la grande façade des classes s'ouvre sur l'Est, la roche, les feuilles et l'eau.

L'accès aux bâtiments se fait au Sud, à travers un passage couvert à usage mixte: piétons, vélos et bus. Le cour est aussi plus centralisé et sécurisé dans les limites grâce au déplacement des plates de parc au nord du bâtiment existant. Le parc, vertoyant à l'Est vient désormais jouster dans le cour et s'arrête entre le puits de l'axe de l'axe et le bâtiment. Cette bande gagnée s'insère dans la continuité de la place de jeu.

Le projet tend à limiter les interventions lourdes à proximité de l'axe existant et des berges de la Sarine, en se concentrant sur la réhabilitation de la Sarine placée sur la Ville de Fribourg. Dans cette même optique de dialogue avec l'existant, cette proposition offre un nouvel espace pour la place de jeu, parallèle au cours d'eau et à l'ombre des marguerites. Elle s'inscrit en valant tout en tenant le compte de sa longueur.

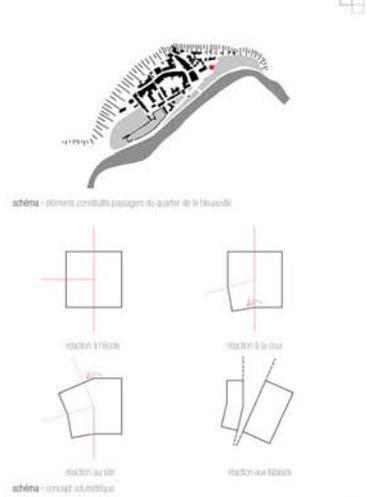


schéma - éléments contextuels passagers du cadre de la Neuveville

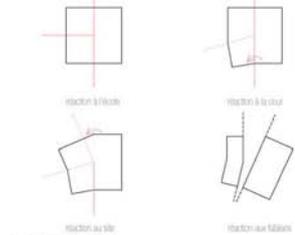


schéma - concept architectural



Autorisation - perspective intérieure



Autorisation - perspective extérieure

Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015

44 AU FIL DE L'EAU

écarté au 1^{er} tour

Architecte

A-Architectes SARL
Avenue de la Châtelaine 43
1203 GENEVE

collaborateurs :

Dewarrat Maximilien
Peikert Martin

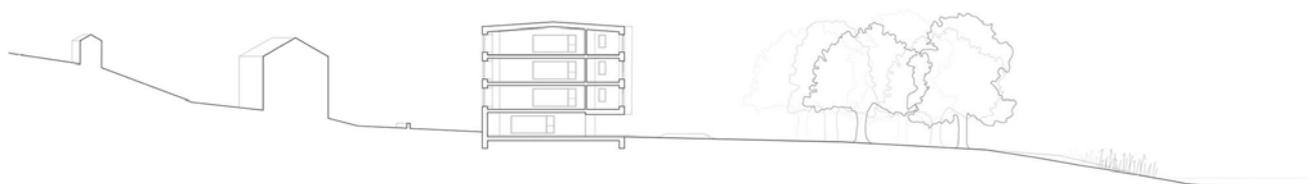
Architecte paysagiste

Emmanuelle Bonnemaïson
Avenue de Chailly 23
1012 LAUSANNE





élévation - longitudinale



coupe - transversale



élévation - façade nord

façade ouest

façade sud

façade est

1:200 0 5 10

AU FIL DE L'EAU

Ville de Fribourg, concours Nouvelle Ville 2015



plan - étages R+1, R+2 et R+3

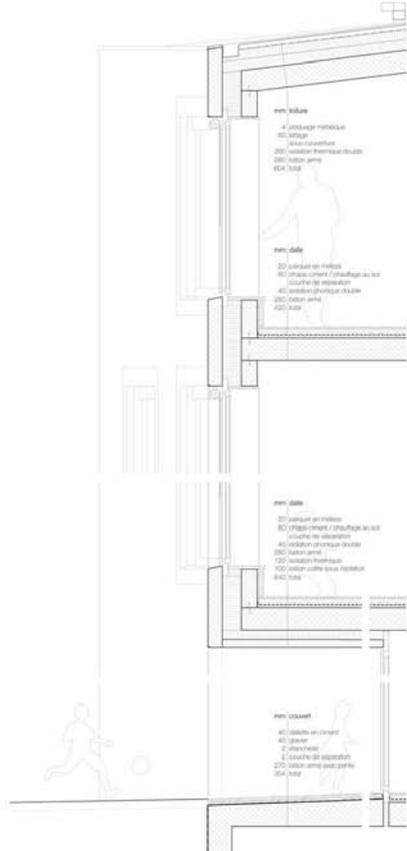
1:200 0 5 10 N



plan - voir de chassée avec aménagements extérieurs

1:300 0 5 10 N

AU FIL DE L'EAU

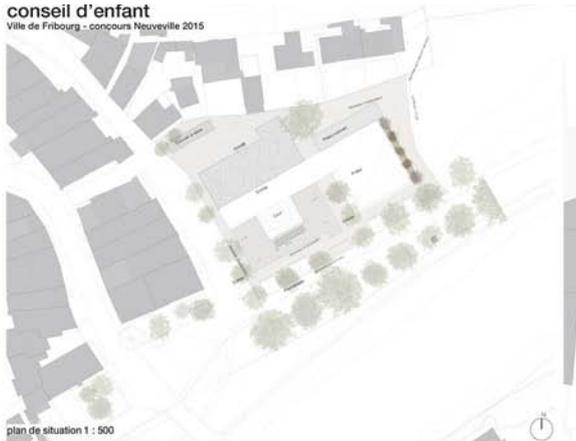


élévation + coupe - détails constructifs

1:20 0 0.5 1

Ville de Fribourg, concours Nouvelle Ville 2015

conseil d'enfant
Ville de Fribourg - concours Neuveville 2015



plan de situation 1 : 500

architecture

La nouvelle école reprend le site naturel et construit par une morphologie classique de bâtiment, tout en respectant le caractère du volume existant, elle lui fait place pour créer un espace interne, un extérieur et un extérieur.
Le bâtiment s'inscrit dans le tissu existant, et se fait à l'ouest. Il s'inscrit dans le tissu des bâtiments existants et offre également un accès au grand jardin de l'école.
Avec l'ajout d'un porche à l'ouest, un foyer accueille les enfants et les parents au sein de l'école. L'entrée principale est située sur l'axe de l'avenue, elle est ouverte sur le jardin de l'école.
La salle de lecture principale, adjacente, permet un lieu d'accueil pour les enfants et les parents, elle est ouverte sur le jardin de l'école.
La salle de lecture principale, adjacente, permet un lieu d'accueil pour les enfants et les parents, elle est ouverte sur le jardin de l'école.
La distribution horizontale longe le jardin existant, ouverte sur le jardin de l'école.
De cette sur-intensité, les enfants accèdent aux salles de classe, toutes autour de la cour et du jardin de l'école.

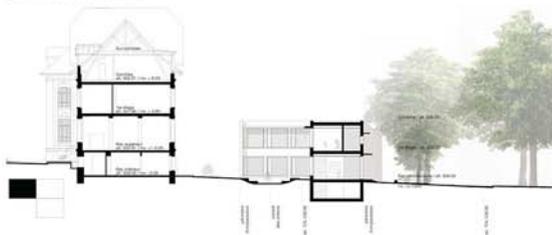
paysage

Entre les bâtiments, la cour d'école est conçue comme un espace ouvert, elle est ouverte sur le jardin de l'école.
La cour de la nouvelle école est une aire ouverte et lumineuse. Une surface résistante d'une empreinte des usages, d'un accès pour les enfants et les parents, elle est ouverte sur le jardin de l'école.
Le jardin de l'école est un espace ouvert et lumineux, il est ouvert sur le jardin de l'école.
C'est un espace ouvert et lumineux, il est ouvert sur le jardin de l'école.
Avec, une zone ouverte permet le passage des véhicules de secours et des parents. Elle est ouverte sur le jardin de l'école.
Avec, un espace ouvert permet le passage des véhicules de secours et des parents. Elle est ouverte sur le jardin de l'école.

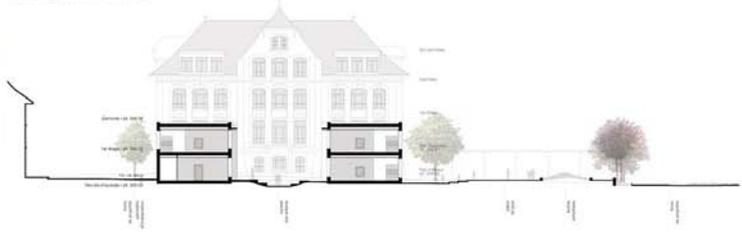


plan du rez-de-chaussée 1 : 200

coupe transversale A-A 1: 200



coupe longitudinale B-B 1: 200



128

45 CONSEIL D'ENFANT

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Andrey Barthassat Architectes EPF SIA
Route de Vallaire 7
1025 ST-SULPICE

collaborateurs :

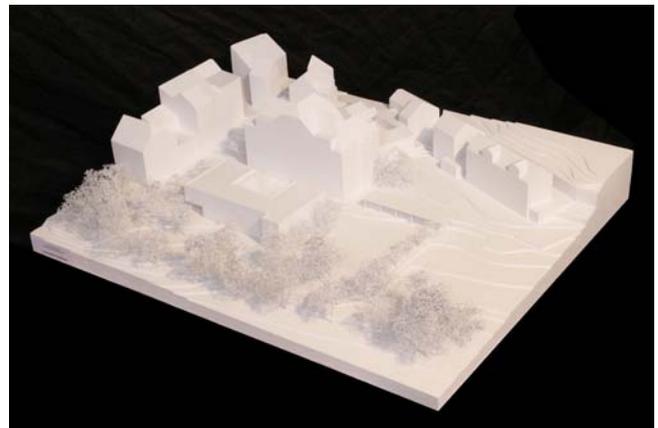
Andrey David
Barthassat Manuel

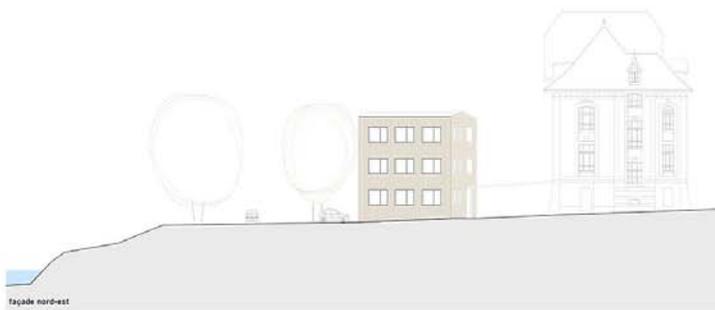
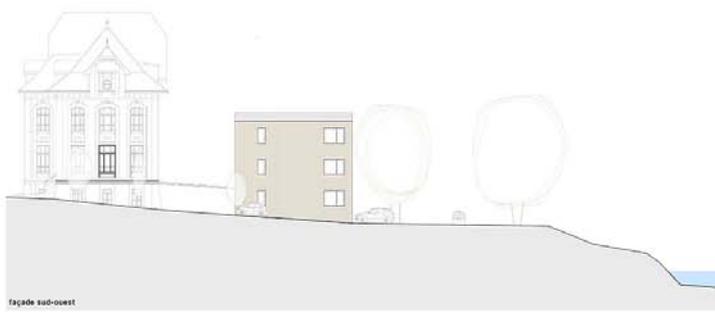
Architecte paysagiste

Anouck Van Oordt Architecte
du paysage ETS
Chessibülstrasse 17
8712 STÄFA

collaborateurs :

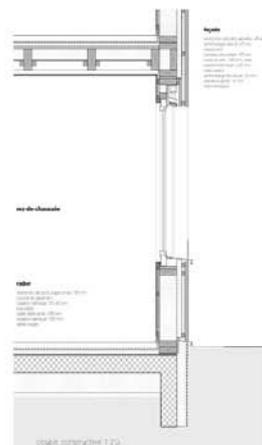
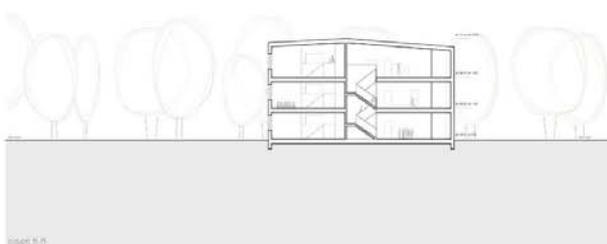
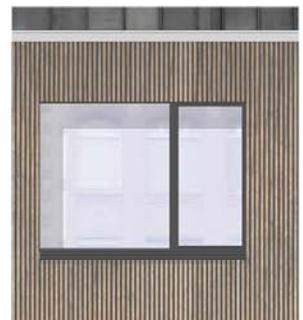
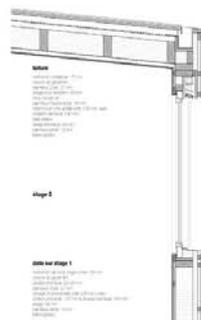
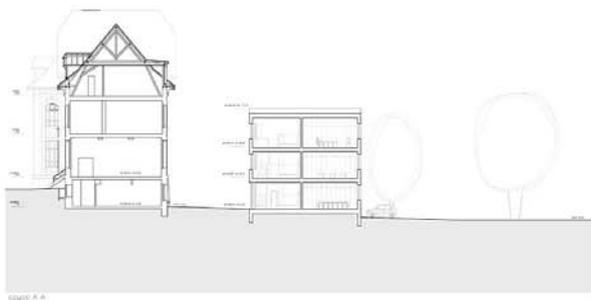
Anouck Van Oordt





Ville de Fribourg concours Nouvelle 2015

10m 20m 30m Hauteur



Ville de Fribourg concours Nouvelle 2015

10m 20m 30m Hauteur



Situation, implantation

Le site se trouve à la limite Est du quartier de la Neuveville, sur la rive nord de la rivière. Il est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville. Le site est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville. Le site est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville.

Aménagement, restrictions, accès

La situation du terrain sur la rive nord de la Neuveville est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville. Le site est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville. Le site est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville.

Organisation

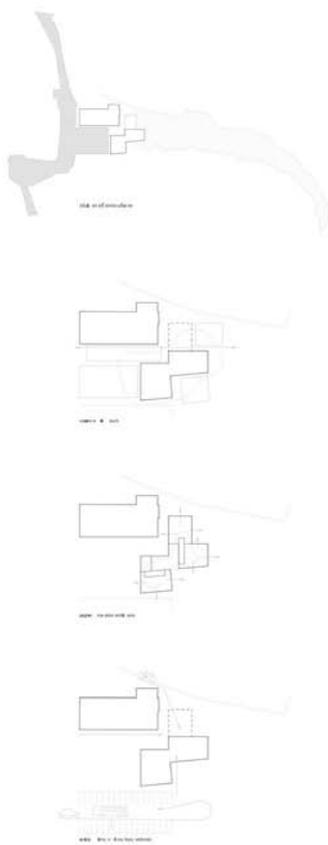
Le projet se compose d'un aile et d'un bâtiment existant. Le site est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville. Le site est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville.

Construction, matériaux

Le bâtiment est en béton armé. Le site est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville. Le site est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville.

Environnement, énergie, développement durable

Le site est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville. Le site est à l'ouest de la rue principale de la Neuveville, au nord de la rue de la Neuveville.



47 LA PIERRE

écarté au 1^{er} tour

Architecte
MMBB Architectes
Avenue de la Gare 40
1003 LAUSANNE

collaborateurs :
Mauricio Mafalda
Batista Bruno

Architecte paysagiste
Lorenzo Figna
Dubsstrasse 47
8003 ZÜRICH

collaborateurs :
Figna Lorenzo





Situation 1:500



Elevation Sud 1:500



Elevation Ouest 1:500

passage Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



Situation Urbaine

L'école primaire Neuveville est située sur une place étroite entre la Sarine et la petite avenue la vieille ville. Il fallait se trouver le quartier résidentiel de la Ville neuve.
Ces alentours de l'école produisent des espaces extérieurs à petite échelle et confinés.
L'école de la Neuveville a été construite comme bâtiment exemplaire de moyen hygiénique et crée un préau générique. Ces espaces extérieurs ont été conçus dans le quartier.

Le positionnement de l'extension défilé du côté ouest le préau commun et générique avec l'école existante et du côté est se créent les espaces extérieurs du jardin d'enfants qui s'orientent sur la façade le long de la Sarine.

La place au nord est aménagée avec un arbre qui définit cette place comme zone piétonne et entrée principale qui relie le reste ville avec l'école. La place permet aussi l'accès aux véhicules des riverains et le bus scolaire.

Au sud de la parcelle se trouve le terrain principal du jardin d'enfants qui s'orientent avec son espace ouvert vers la Sarine et les espaces naturels.

Matérialisation

Le socle du bâtiment ainsi que les murs extérieurs forment une continuité avec le socle en granite de l'école existante.
La nouvelle extension est construite en bois pré-patiné. Le rythme d'éléments verticaux et la couleur de la façade sont une continuité des pierres en moellons, de qui crée de former une familiarité entre neuf et ancien.

Aménagement extérieur

Le préau est aménagé comme espace urbain. Cet espace permet le jeu, le sport et des événements festifs. Devant la façade principale une fontaine amène la place.
Une piste au revêtement caoutchouc avec des colonnes de grès amène que diverses installations de jeux est aménagés dans la partie sud de la cour.
Un escalier extérieur relie le premier étage au préau.

Les classes extérieures s'ouvrent sur des espaces extérieurs définis par un mobilier, un banc et des bases de jeux. Chaque espace est également aménagé de caoutchouc et contient un cercle de gravier pour y laisser pousser un arbre Puffball.
Ces éléments font référence aux jardins urbains et facilitent la transition à la pleine verte et l'espace naturel de la Sarine.

Circulation



Distribution interne



134

48 PASSAGE

écarté au 1^{er} tour

Architecte

GLS Architekten AG
Rue Centrale 115 - Postfach 493
2501 BIENNE

collaborateurs :

Liechti Nik
Klingler Jan

Architecte paysagiste

Wiedmer Gerhard
Bahnweg 1
2563 IPSACH

collaborateurs :

Wiedmer Gerhard





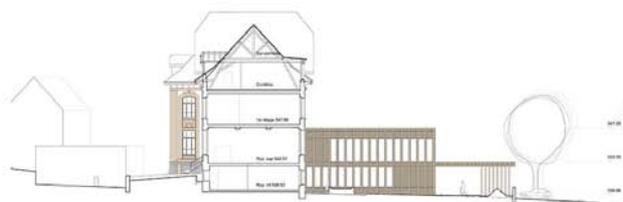
Elevation Sud 1:200



Elevation Est 1:200



Elevation Nord 1:200



Elevation Ouest 1:200

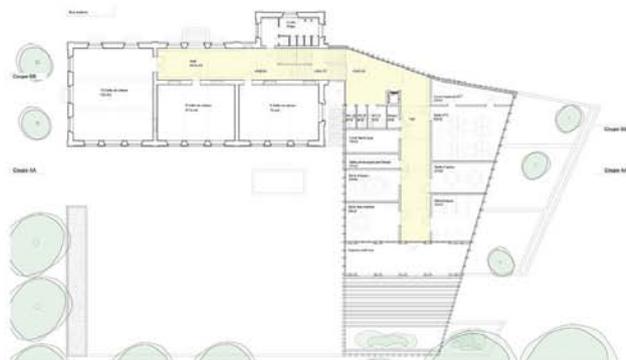


Coupe A 1:200

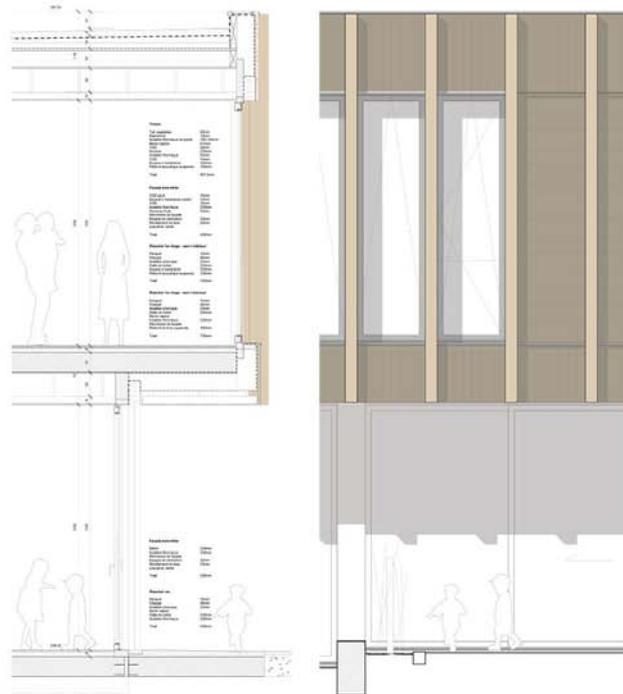
Coupe B 1:200

passage Ville de Fribourg, concours Neuville 2015

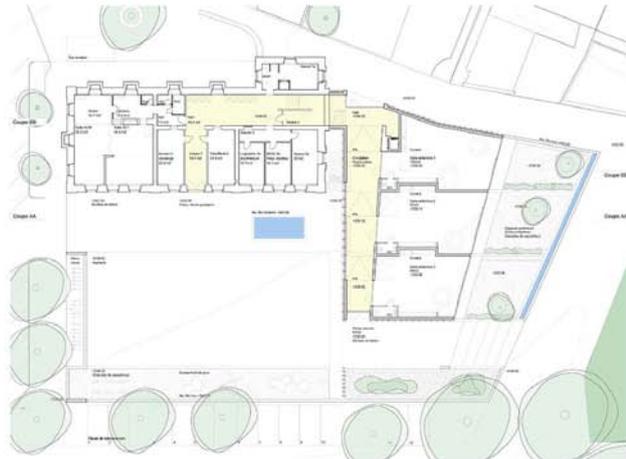
0 2m 4m 6m 8m
Reduction de A1 & A2, 47%



Ter 1:200



Coupe 1:20



Rez 1:200

0 0.2m 0.5m 1m 2m
Reduction de A1 & A2, 47%

passage Ville de Fribourg, concours Neuville 2015



136



49 PETITE SŒUR

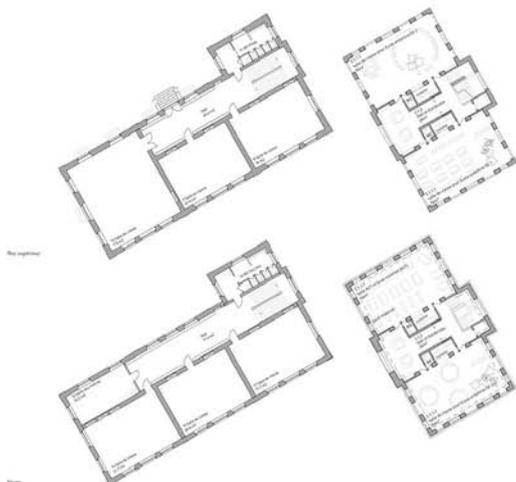
écarté au 1^{er} tour

Architecte
Dienerarchitektur ETH SIA
Katharina Sulzer Platz 2
8400 WINTERTHUR

collaborateurs :
Madeleine Ohla

Architecte paysagiste
Brogle Rüeger Landschaftsarchitekten
BSLA
Unterer Graben 19
8400 WINTERTHUR





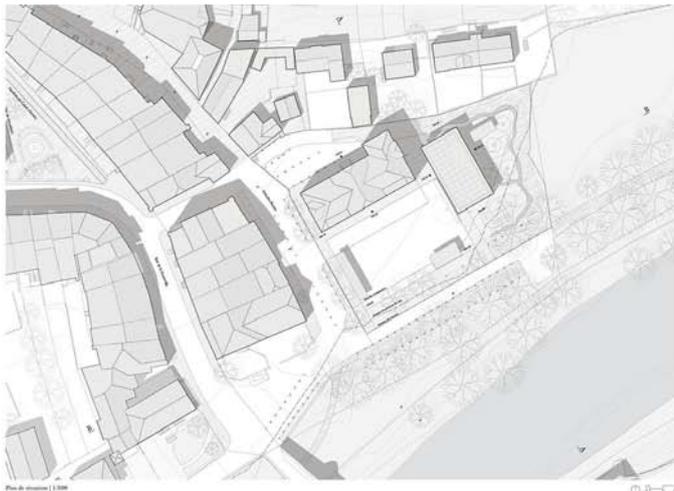
Introduction
 Au Tiers siècle le projet est généré dans un quartier en Europe Centrale. Jusqu'en 1980, aucune intervention architecturale n'est autorisée sur le site. L'édification est alors soumise à une réglementation stricte. Le projet est initié par le Collège des Dominicains, qui souhaite construire un bâtiment de formation pour les jeunes filles. Le projet est initié par le Collège des Dominicains, qui souhaite construire un bâtiment de formation pour les jeunes filles. Le projet est initié par le Collège des Dominicains, qui souhaite construire un bâtiment de formation pour les jeunes filles.

Matérialisation
 L'édification est soumise à une réglementation stricte. Le projet est initié par le Collège des Dominicains, qui souhaite construire un bâtiment de formation pour les jeunes filles. Le projet est initié par le Collège des Dominicains, qui souhaite construire un bâtiment de formation pour les jeunes filles.

Matériau
 Le matériau choisi est le béton. Le projet est initié par le Collège des Dominicains, qui souhaite construire un bâtiment de formation pour les jeunes filles. Le projet est initié par le Collège des Dominicains, qui souhaite construire un bâtiment de formation pour les jeunes filles.

Conclusion et pérennité
 Le bâtiment est construit en béton. Le projet est initié par le Collège des Dominicains, qui souhaite construire un bâtiment de formation pour les jeunes filles. Le projet est initié par le Collège des Dominicains, qui souhaite construire un bâtiment de formation pour les jeunes filles.





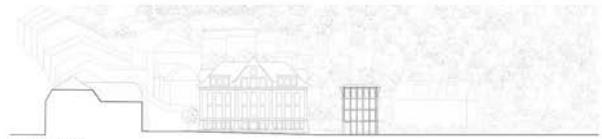
Plan de situation | 1/200



Baie extérieure de la salle



Croquis paysager A3 | 1/300



Croquis paysager B3 | 1/300

1 STRATÉGIE URBAINE

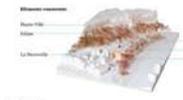
Positionnement stratégique

Le nouveau bâtiment de l'école de la Neuveville s'inscrit dans une zone à l'histoire historique bien implantée par la Haute-Ville de Fribourg, et en regardant l'école de la Neuveville à côté d'un immeuble existant à la fin du 19ème siècle. Le quartier se situe au début d'un nouveau bâtiment scolaire. Le projet vise à créer un lien entre l'ancien et le nouveau. L'alignement est défini par le plan des Cluses Baines et la rue de la Neuveville. Le plus grand édifice, l'ancienne école de la Neuveville, est un quartier de la grande ville.



Intégration

Le nouveau bâtiment de l'école s'intègre dans le tissu existant de la Neuveville, architecturalement et historiquement. Le projet vise à créer un lien entre l'ancien et le nouveau. L'alignement est défini par le plan des Cluses Baines et la rue de la Neuveville. Le plus grand édifice, l'ancienne école de la Neuveville, est un quartier de la grande ville.



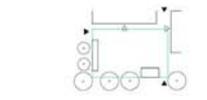
Topographie

Le nouveau bâtiment de l'école s'intègre dans le tissu existant de la Neuveville, architecturalement et historiquement. Le projet vise à créer un lien entre l'ancien et le nouveau. L'alignement est défini par le plan des Cluses Baines et la rue de la Neuveville. Le plus grand édifice, l'ancienne école de la Neuveville, est un quartier de la grande ville.



Plan

Le nouveau bâtiment de l'école s'intègre dans le tissu existant de la Neuveville, architecturalement et historiquement. Le projet vise à créer un lien entre l'ancien et le nouveau. L'alignement est défini par le plan des Cluses Baines et la rue de la Neuveville. Le plus grand édifice, l'ancienne école de la Neuveville, est un quartier de la grande ville.



Plan

Le nouveau bâtiment de l'école s'intègre dans le tissu existant de la Neuveville, architecturalement et historiquement. Le projet vise à créer un lien entre l'ancien et le nouveau. L'alignement est défini par le plan des Cluses Baines et la rue de la Neuveville. Le plus grand édifice, l'ancienne école de la Neuveville, est un quartier de la grande ville.

50 OTELLO

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Brissonrufer Architectes
Avenue de France 42
1004 LAUSANNE

collaborateurs :

Germain Brisson
Anne-Chantal Rufer
Alan Hasoo
Tazio Choun
Eric Tonicello (Ing. civil)
Dominique Sberna (Ing. CVSE)

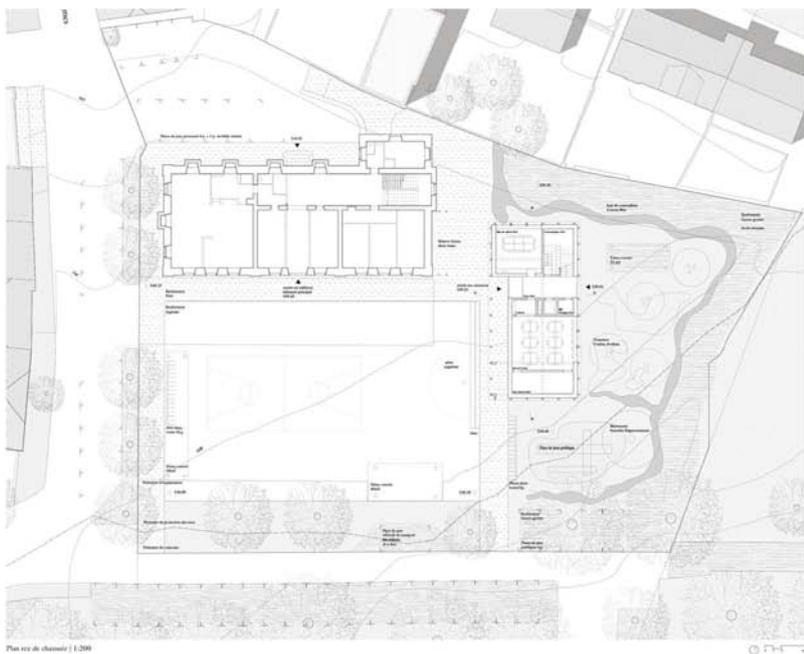
Architecte paysagiste

Extra Landschaftsarchitekten AG
Schönburgstrasse 52
3013 BERN

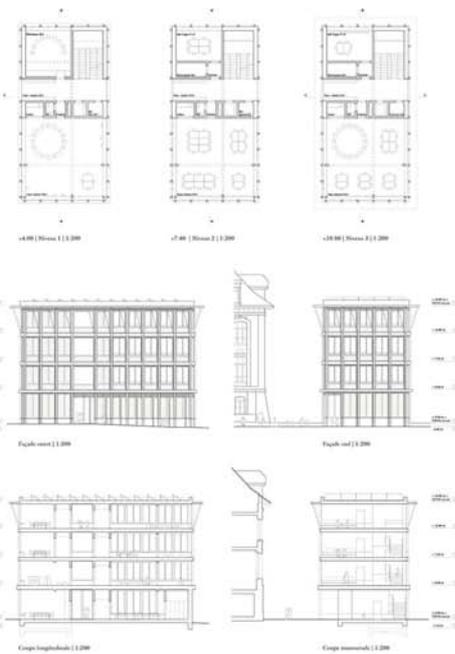
collaborateurs :

Tina Kneubühler





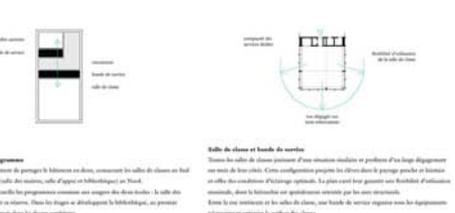
Plan site de l'école | 1:200



1^{er} étage | Niveau 1 | 1:200

2nd étage | Niveau 2 | 1:200

3rd étage | Niveau 3 | 1:200



III ORGANISATION INTERIEURE

Pape
Le but de la salle de lecture est d'offrir un cadre de lecture agréable, de favoriser la lecture et de permettre aux élèves de découvrir de nouveaux auteurs.
Le programme de la salle de lecture est de permettre aux élèves de découvrir de nouveaux auteurs.
Le programme de la salle de lecture est de permettre aux élèves de découvrir de nouveaux auteurs.

Salle de classe et bande de service
Toutes les salles de classe possèdent une situation idéale et profitent d'un large dégagement vers le couloir. Cette configuration permet les déplacements rapides et faciles des élèves et des enseignants. Le plan est très ouvert avec une visibilité d'ensemble, dans la mesure où les salles de classe sont toutes orientées vers le couloir central. Entre la zone de lecture et la bande de service, une bande de service regroupe tous les équipements nécessaires à l'usage de la bande de service.

II AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

Aménagement des espaces extérieurs et paysage de site
Par son emplacement, le bâtiment définit clairement les espaces extérieurs (cour principale, cour arrière et cour de service) qui sont destinés à offrir un cadre agréable aux élèves et aux enseignants. L'objectif est de créer un cadre agréable et sûr pour les élèves et les enseignants. Le plan est très ouvert avec une visibilité d'ensemble, dans la mesure où les salles de classe sont toutes orientées vers le couloir central. Entre la zone de lecture et la bande de service, une bande de service regroupe tous les équipements nécessaires à l'usage de la bande de service.



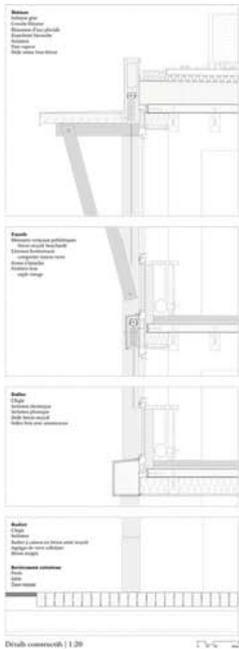
Cour arrière, Cour de service, Cour principale



Façade occidentale | 1:50



Coupe constructive | 1:50



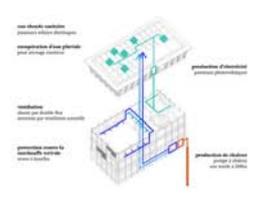
Détail constructif | 1:20



Image intérieure d'une salle de classe

IV DEVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie énergétique
Le concept de conception est basé sur l'optimisation de l'usage de l'énergie et sur la réduction de la consommation d'énergie. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un cadre agréable aux élèves et aux enseignants. Le plan est très ouvert avec une visibilité d'ensemble, dans la mesure où les salles de classe sont toutes orientées vers le couloir central. Entre la zone de lecture et la bande de service, une bande de service regroupe tous les équipements nécessaires à l'usage de la bande de service.



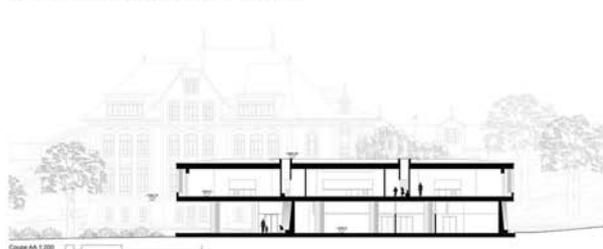
Techniques
Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un cadre agréable aux élèves et aux enseignants. Le plan est très ouvert avec une visibilité d'ensemble, dans la mesure où les salles de classe sont toutes orientées vers le couloir central. Entre la zone de lecture et la bande de service, une bande de service regroupe tous les équipements nécessaires à l'usage de la bande de service.

V EXPRESSION

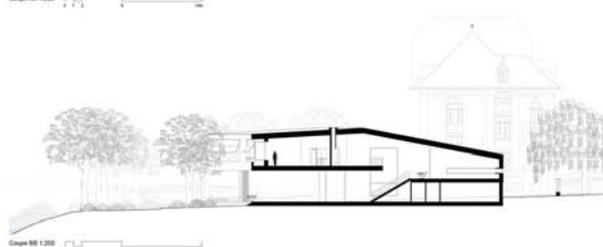
Matériau
Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un cadre agréable aux élèves et aux enseignants. Le plan est très ouvert avec une visibilité d'ensemble, dans la mesure où les salles de classe sont toutes orientées vers le couloir central. Entre la zone de lecture et la bande de service, une bande de service regroupe tous les équipements nécessaires à l'usage de la bande de service.



«VILLE DE FRIBOURG, CONCOURS NEUVEVILLE 2015»



Coupe AA 1/200

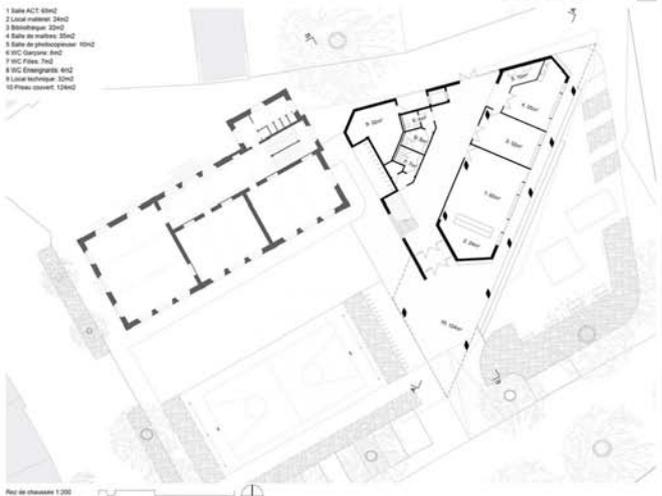


Coupe BB 1/200

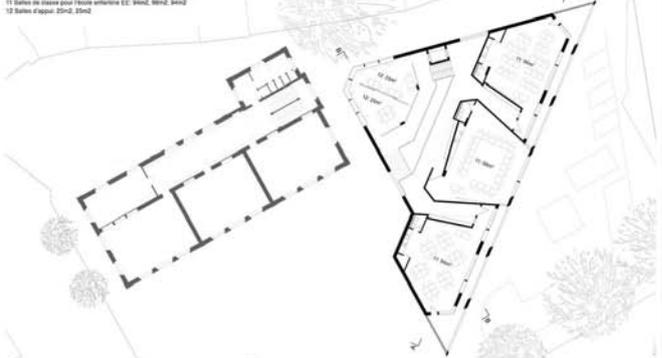


Façade Ouest au coucher du soleil

- 1 Salle ACT 60m²
- 2 Local matériel 20m²
- 3 Bibliothèque 20m²
- 4 Salle de lecture 20m²
- 5 Salle de photocopieur 10m²
- 6 WC 20m²
- 7 WC 7m²
- 8 WC 20m²
- 9 Local technique 20m²
- 10 Place couvert 120m²



Plan de rez-de-chaussée 1/200

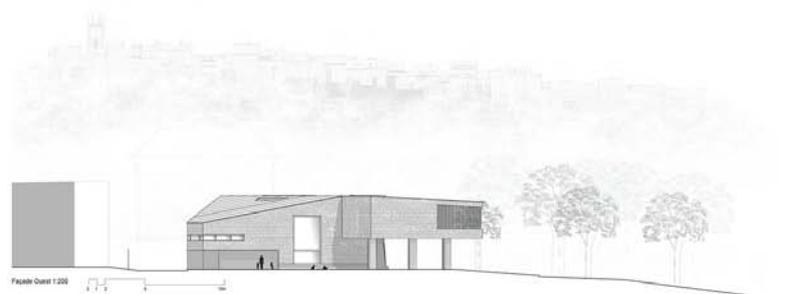


Premier étage 1/200

«ESTRELTZIA»

- 11 Salles de classe pour l'école primaire 600, 600, 600, 600, 600
- 12 Salles d'appui 20m², 20m²

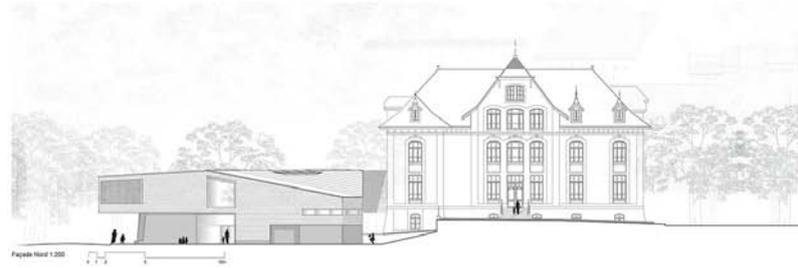
«VILLE DE FRIBOURG, CONCOURS NEUVEVILLE 2015»



Façade Ouest 1/200

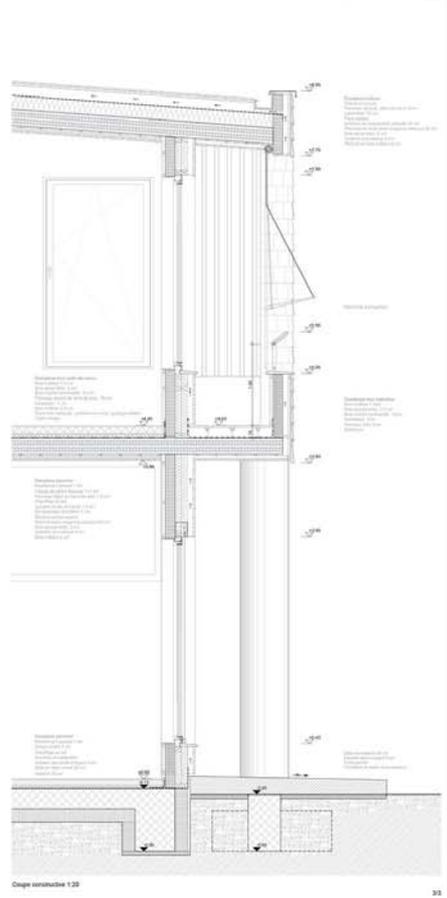


Façade Sud-Ouest 1/200



Façade Nord 1/200

«ESTRELTZIA»



Départ constructif 1/20



52 VICE VERSA

3^{ème} prix

Architecte

Paterr SARL
Chemin de la fin du Clos 38
1616 ATTALENS

collaborateurs :

Sacha Karati
Giorgio Braga
Matteo Trevisan
Emanuele Paladin

Architecte paysagiste

Verzone Woods Architectes SARL
Chaussée de la Guinguette 1
1800 VEVEY

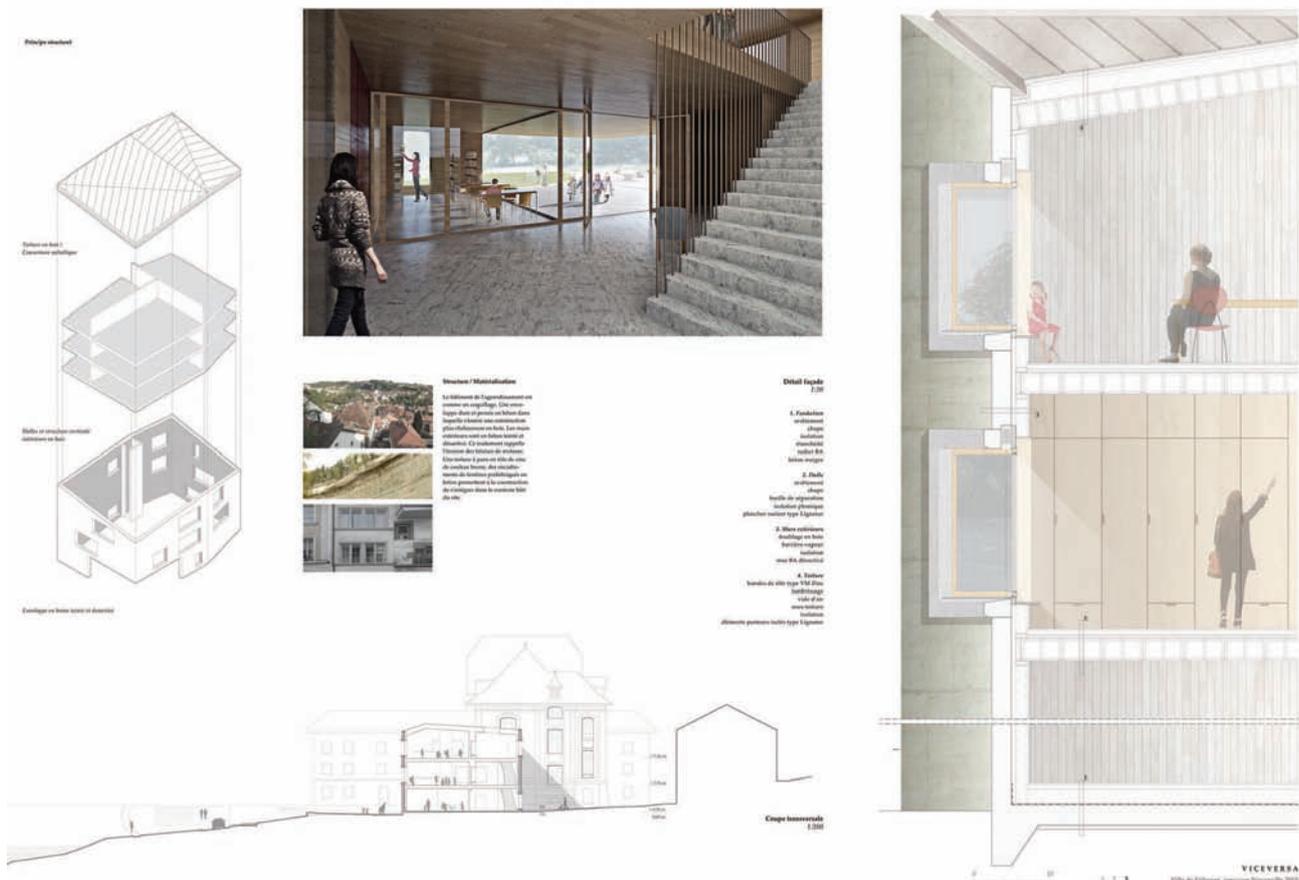
collaborateurs :

Craig Verzone
Cristina Woods
Roberto Franceschini





143



VILLE DE FRIBOURG - CONCOURS NEUVEVILLE 2015



IMPLANTATION

Le nouveau bâtiment de la Neuveville et son préau d'entrée composent un ensemble harmonieux avec le bâtiment de l'école existante. Orienté face à la Sarine, le nouvel ensemble se situe au croisement de deux axes, quelque peu décalés depuis plusieurs décennies.

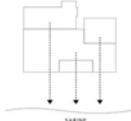
Le projet s'intègre dans le tissu urbain de la Basse-Ville par sa matérialité et sa volumétrie. Il respecte le caractère promenade des bâtiments publics et son langage. Le préau sur place et non sur rue, offre par exemple un accès privilégié à ce nouveau volume.

L'implantation au nord de la parcelle permet d'éviter la construction de la nouvelle école au plus large de la Sarine.

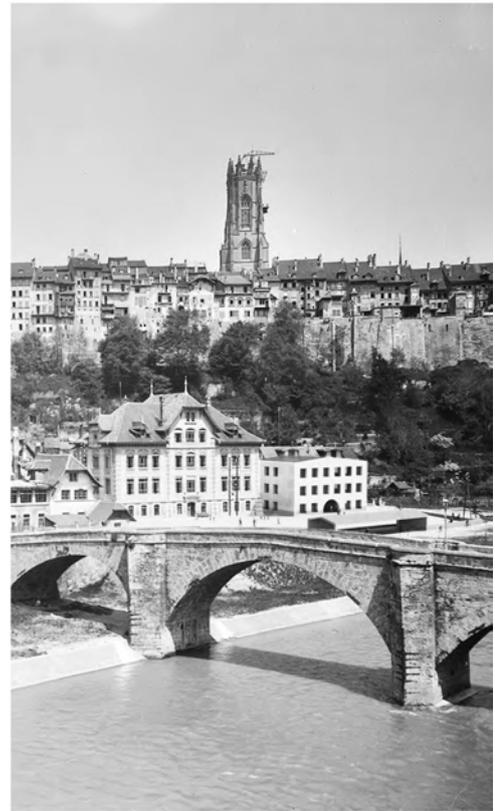
AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

L'unité principale de l'école se fait au travers de préaux couverts d'entrée. Placés le long du trottoir qui longe la Sarine, ils accueillent plusieurs fonctions: déposer et aller du bus, croquer à vélo et préau pour la pause.

La cour de l'école marquée par de grandes poutres en béton, sur lesquelles se lit l'empreinte de bois en référence aux Grands-Ramiers de l'époque, descend en paliers vers la Sarine. Différents niveaux, traits de plusieurs matériaux, offrent ainsi des possibilités d'aménagement par activités et par âge des enfants. La place de récréation est entourée par un marchandise qui profite de l'ombre des murs existants, et qui crée une délimitation entre l'école et la rue tout en conservant une vue dégagée sur les alentours.



PIERRE - 1



53 PIERRE

écarté au 1^{er} tour

Architecte
Deschenaux Follonier
Route Joseph-Chaley 14C
1700 FRIBOURG

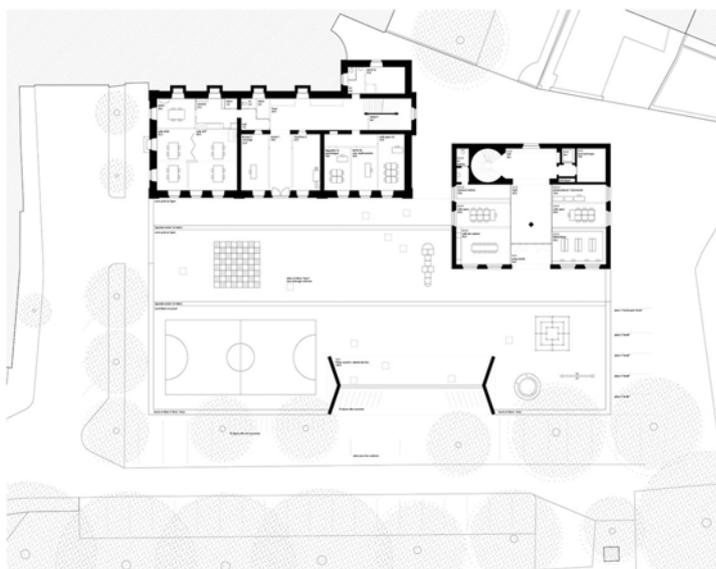
collaborateurs :
Valentin Deschenaux
Sarah Follonier

Architecte paysagiste
Propaysages SARL
Case postale 91
1772 GROLLEY

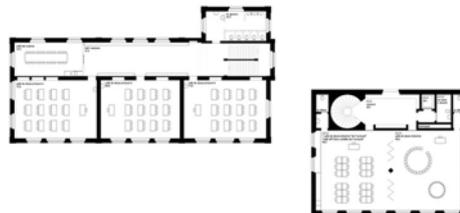
collaborateurs :
Jean-Yves Pauchard



VILLE DE FRIBOURG - CONCOURS NEUVEVILLE 2015



PLAN DE CHANGEMENT - 1/2000
PROJECTIONS NATURELLES - 1/2000



NOUVEAU ET EX - 1/2000
BÂTIMENT EXISTANT - CLASSES PRIMAIRES
NOUVEAU BÂTIMENT - CLASSES ENFANTINES

PROGRAMME

Le programme est décliné sur trois niveaux: le niveau d'accueil mixte et les deux étages consacrés aux classes enfantines.

Sur ce site, les espaces "publics", bibliothèque, salle d'appui et salle des maîtres prennent place de part et d'autre du hall d'entrée.

Une trame massive en béton accueille la circulation verticale, les vestiaires et les services. Elle est percée au nord, avec un coup d'aile sur les Talisman. A l'appui, les salles de classe s'ouvrent sur deux côtés, respectant le coup d'aile et la barne. L'ambiance se veut chaleureuse, le bois prend ses aises.

Réparties sur deux niveaux, les classes enfantines peuvent être recombinées que deux et se former en un espace ouvert, offrant ainsi une utilisation flexible.

L'échange entre une salle de classe infantile placée dans le bâtiment existant et la salle ACT demandée dans le programme permet de rationaliser le projet et d'améliorer le fonctionnement global de l'école infantile. Il offre le bâtiment existant entièrement une affectation d'usage, une école primaire.



FACADE SUD-OUEST - 1/2000

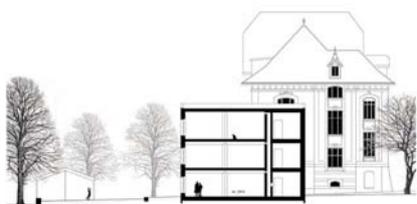


FACADE SUD-EST - 1/2000

PIERRE - II

145

VILLE DE FRIBOURG - CONCOURS NEUVEVILLE 2015



SECTION TRANSVERSALE - 1/2000

STRUCTURE ET CONSTRUCTION

Les matériaux et le type de construction font référence aux bâtiments existants de référence du SBC tout en intégrant les nouvelles et modernes de nos jours. Une structure "bois" se situe au centre d'une enveloppe monolithique. La structure bois se dégage par un pilon central qui symbolise le tracé d'une arête.

Le volume de 3 niveaux, sans sous-sol offre une dimension des espaces inhabituelle.

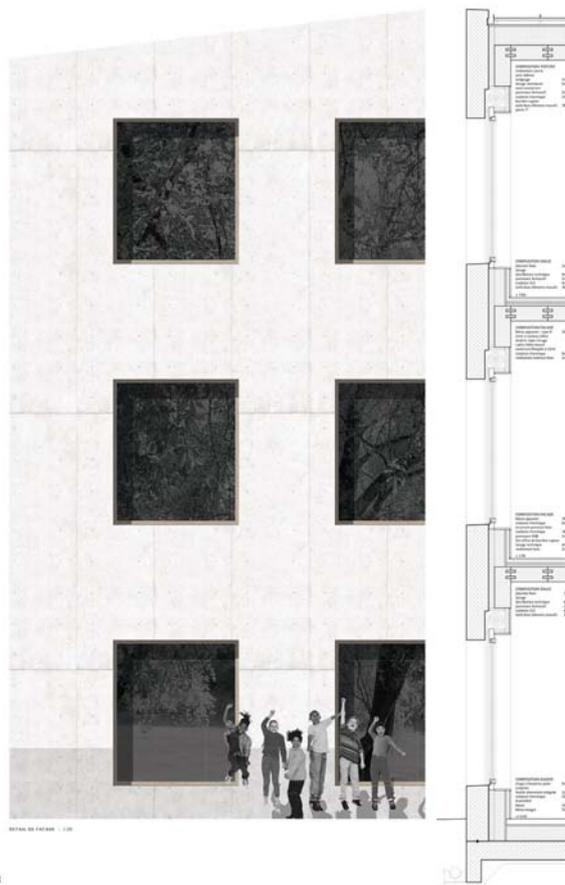
MATERIALITÉ

La façade en béton, peinte en blanc de type 2, pose un cadre de référence blanc pour un aspect clair.

Les cadres des fenêtres et les portes en chêne laissent deviner la matérialité intérieure en bois.



PHOTO INTERIEUR - L'ESPACE BOIS

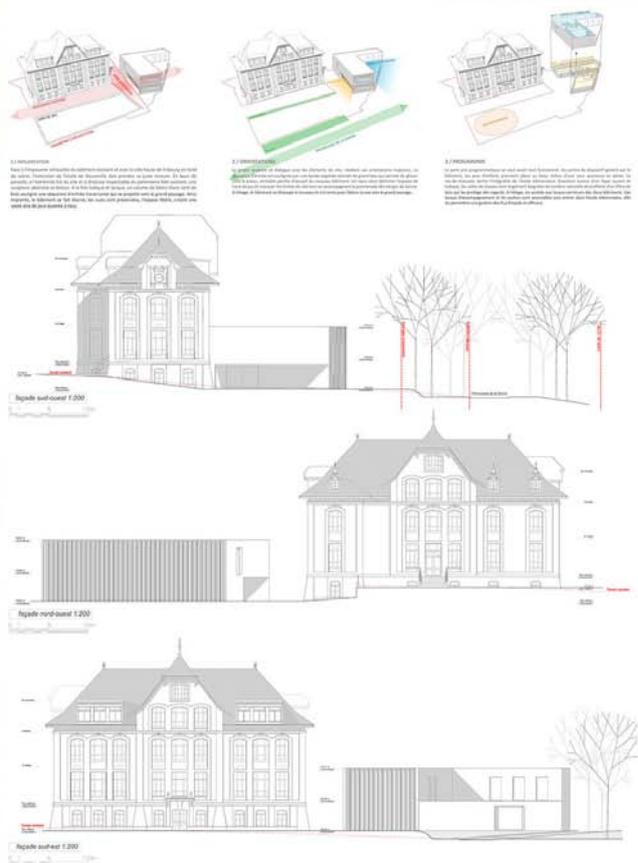


DÉTAIL DE FACADE - 1/200

PIERRE - III



SCULPTURE ELEMENTAIRE
Ville de Fribourg, concours Neuveville 2015



146

54 SCULPTURE ELEMENTAIRE

écarté au 1^{er} tour

Architecte
Bertoli & Morgat Architectes
Allée d'Orléans 38
33000 BORDEAUX - FR

collaborateurs :
Bertoli Marine

Architecte paysagiste
Esnard & Sanz Paysagistes
Cours Victor Hugo 84
33000 BORDEAUX - FR

collaborateurs :
Sanz Fabien



SCULPTURE ELEMENTAIRE
Ville de Fribourg, concours Neuvville 2015



VILLE DE FRIBOURG, CONCOURS NEUVEVILLE 2015

NKOTB



plan de situation 1/500

L'agrandissement de l'école se comprend d'abord comme un bâtiment autonome mais subordonné. Ceci se révèle dans sa volumétrie, sa géométrie, son entrée indépendante et sa matérialisation.

Le volume s'insère à l'est du bâtiment existant légèrement décalé de celui-ci. Son emplacement précis crée des espaces extérieurs distingués. Il redéfinit le préau de l'école primaire bien séparé des surfaces libres destinées à l'école maternelle. Les préaux couverts et le couvert pour les vélos renforcent cette définition des espaces et créent une juxtaposition avec le terrain de basket-ball et le terrain de jeu.

L'accès à l'école maternelle se fait par l'abri au sud du bâtiment pendant que l'entrée de l'école reste au nord. De cette manière les différents catégories d'âges ne se croisent pas et ils restent entre eux pendant la récréation.

La position de l'immeuble revêtu en bois fait une transition douce entre la surface dur de la basse ville et l'espace géométral le long de la saline en introduisant une surface en gaver.

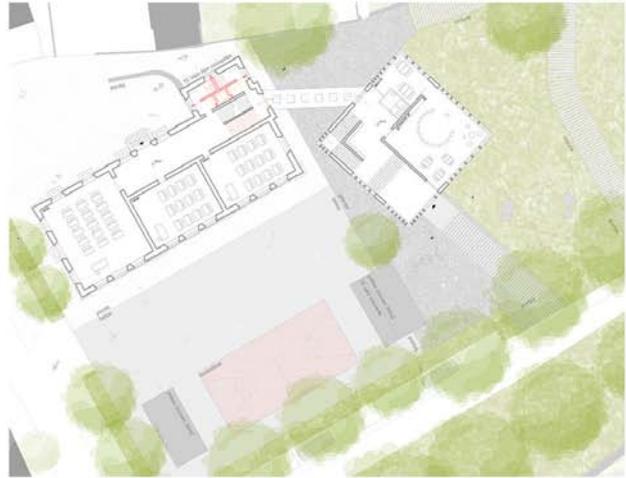
Comme le programme d'agrandissement de l'école comprend des espaces partagés entre l'école primaire et l'école maternelle une liaison directe est faite par une passerelle entre les deux volumes. La connexion se fait sur tous les niveaux depuis les podiums de la cage d'escalier de l'école existante. Ce lien provoque des différents transformations dans l'existant et permet plusieurs synergies avantageuses entre les deux programmes distinctes.

L'école maternelle est une construction en bois faisant le rapport aux anciens greniers renoués autrefois à cet endroit. La façade reprend d'un côté la verticalité du revêtement de bois et de l'autre les lignes horizontales entre les étages.

Le plan carré est subdivisé par deux murs porteurs en béton créant les salles de classes orientées vers les espaces verts et la saline sur chaque étage. L'organisation des salles d'appuis à proximité de la passerelle réduit le croisement des flux des élèves.

Des planéités à raison sont suspendues entre les murs et la façade représentant. La toiture en pente sur la diagonale permet d'abaisser la hauteur du volume vers l'école existante et de s'aligner avec sa toiture. Entre la structure porteuse de la façade se place des fenêtres à différentes largeurs juxtaposées couvrant les espaces sur les angles du bâtiment et créant une forte verticalité à son apparence extérieure. Selon l'angle le bâtiment peut apparaître ouvert ou fermé. Les huisseries en métal de couleur argenté en combinaison avec le bois foncé lui rendent une élégance subtile. La hauteur des linteaux des fenêtres détermine des lignes horizontales fines qui représentent les lignes d'étages de la façade existante.

D'abord un ascenseur est placé dans les locaux de toilettes desservant tous les niveaux des deux bâtiments et à la fois les toilettes, organisées très généralement autours, sont réaménagés de manière efficaces. Les salles ACT et un grand local de matériel sont réunies dans le rez inférieur du volume existant. Tous les bureaux se trouvent un demi-niveau plus bas dans le nouveau volume. Sur les trois étages en dessous sont organisés les salles d'appuis permettant des cheminements raccourcis depuis les salles de classes et directement accessible par les salles enfantes. La salle des maîtres se trouve en première étage du nouveau bâtiment avec vue sur les deux préaux. La bibliothèque est placée sous toiture à la hauteur des cimés des arbres de l'abri.



plan re-supérieur, 1/200



vue d'entrée



55 NKOTB

écarté au 1^{er} tour

Architecte

Sinnateller GMBH
Beatusstrasse 19
3006 BERN

collaborateurs :
Jörg Fabian

Architecte paysagiste

Weber + Brönnimann AG
Munzigenstrasse 15
3007 BERN

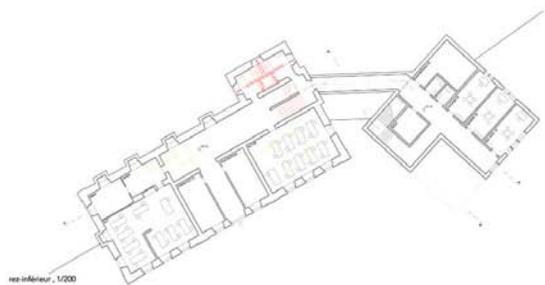
collaborateurs :

Baumgartner Stephanie

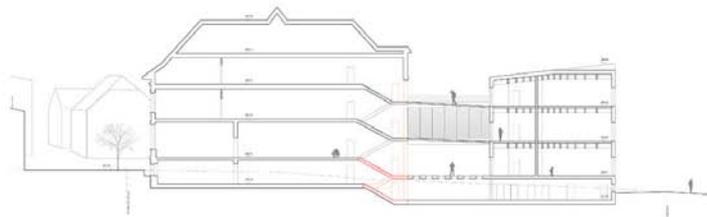


VILLE DE FRIBOURG, CONCOURS NEUVEVILLE 2015

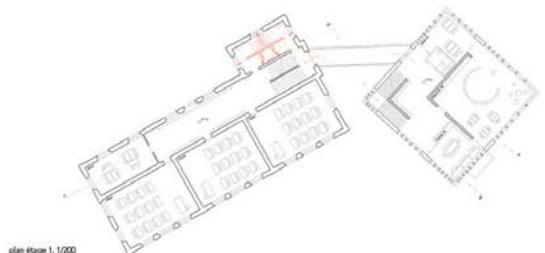
NKOTB



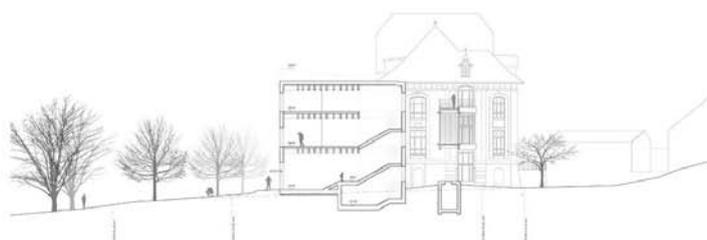
vue d'aérier, 1/200



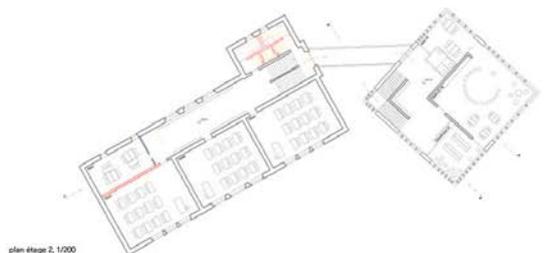
coupe A 1/200



plan étage 1, 1/200



coupe B 1/200



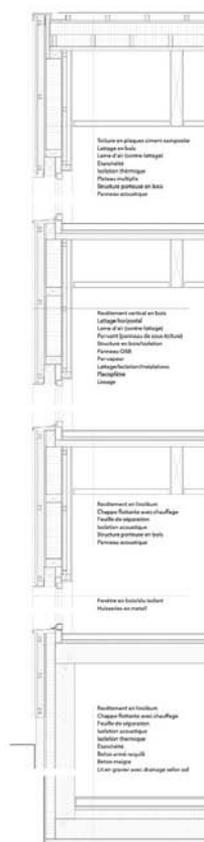
plan étage 2, 1/200

VILLE DE FRIBOURG, CONCOURS NEUVEVILLE 2015

NKOTB



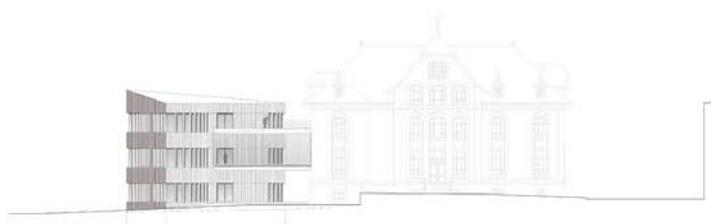
élévation sud, 1/200



coupe constructive, 1/20



détail de façade, 1/20



élévation nord, 1/200



élévation est, 1/200





Contexte
 Le projet s'inscrit dans le cadre d'un concours de projet lancé par la commune de Neuveville en 2015. L'objectif est de répondre à un besoin de renouvellement de l'école primaire de la Neuveville, en tenant compte de l'histoire du lieu et de la qualité de l'architecture.

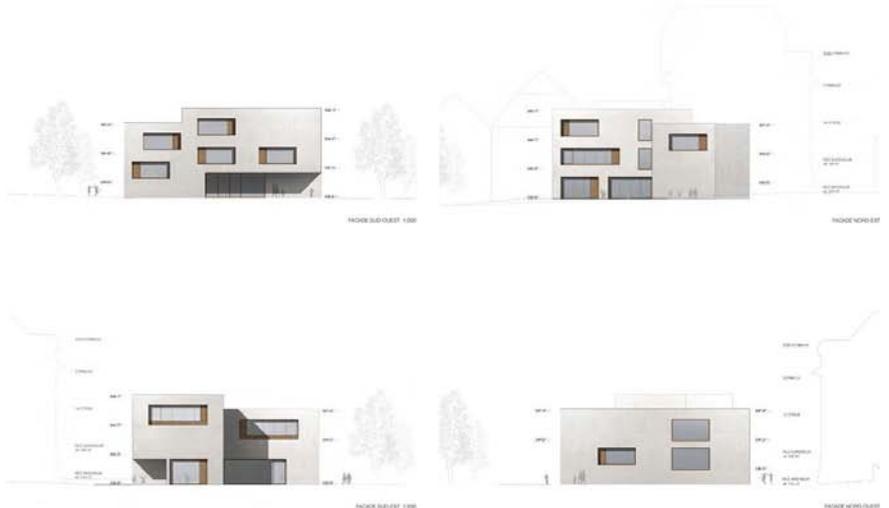
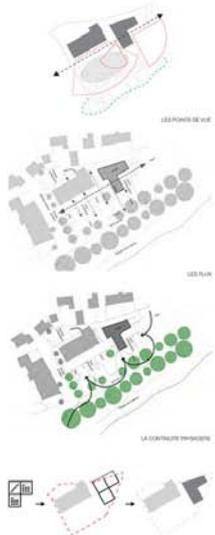
Programme
 Le programme de l'école primaire de la Neuveville est composé de 12 classes, d'un espace polyvalent, d'un espace de détente et d'un espace de stockage. Le projet doit répondre à un besoin de renouvellement de l'école primaire de la Neuveville, en tenant compte de l'histoire du lieu et de la qualité de l'architecture.

Contexte
 Le projet s'inscrit dans le cadre d'un concours de projet lancé par la commune de Neuveville en 2015. L'objectif est de répondre à un besoin de renouvellement de l'école primaire de la Neuveville, en tenant compte de l'histoire du lieu et de la qualité de l'architecture.

Programme
 Le programme de l'école primaire de la Neuveville est composé de 12 classes, d'un espace polyvalent, d'un espace de détente et d'un espace de stockage. Le projet doit répondre à un besoin de renouvellement de l'école primaire de la Neuveville, en tenant compte de l'histoire du lieu et de la qualité de l'architecture.

Contexte
 Le projet s'inscrit dans le cadre d'un concours de projet lancé par la commune de Neuveville en 2015. L'objectif est de répondre à un besoin de renouvellement de l'école primaire de la Neuveville, en tenant compte de l'histoire du lieu et de la qualité de l'architecture.

Programme
 Le programme de l'école primaire de la Neuveville est composé de 12 classes, d'un espace polyvalent, d'un espace de détente et d'un espace de stockage. Le projet doit répondre à un besoin de renouvellement de l'école primaire de la Neuveville, en tenant compte de l'histoire du lieu et de la qualité de l'architecture.



150

56 ENTRE-DEUX

écarté au 2^{ème} tour

Architecte
 Matthieu Buisson Architecture
 Quai Kleber 13
 67000 STRASBOURG - FR

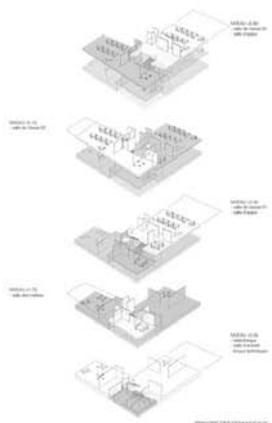
collaborateurs :
 Nestrovic Ivana

Architecte paysagiste
 Gégory Cazeaux Paysagiste
 Rue de Belfort 11
 69004 LYON - FR



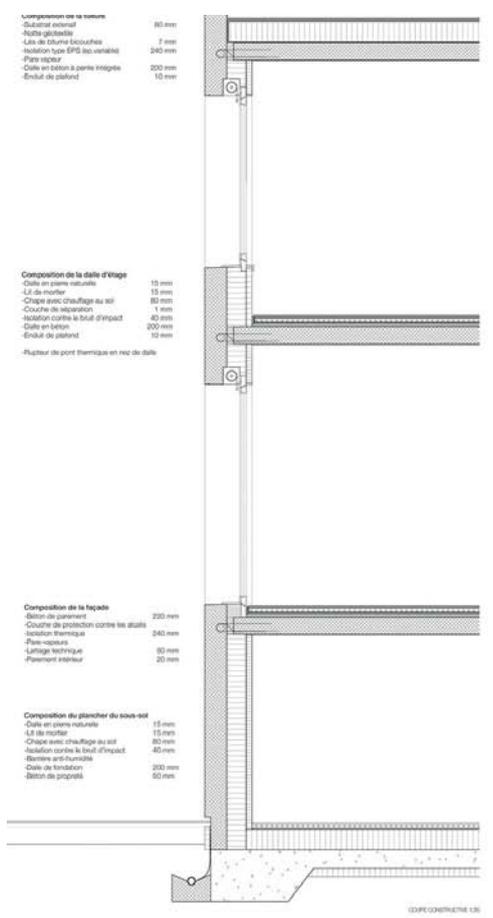


Le contexte et la situation
 Avant de définir les différents volumes, l'implantation et l'orientation ont été étudiés en fonction des contraintes du terrain, de la situation par rapport aux bâtiments existants, de la situation par rapport aux autres bâtiments de la zone, de la situation par rapport aux autres bâtiments de la zone, de la situation par rapport aux autres bâtiments de la zone...

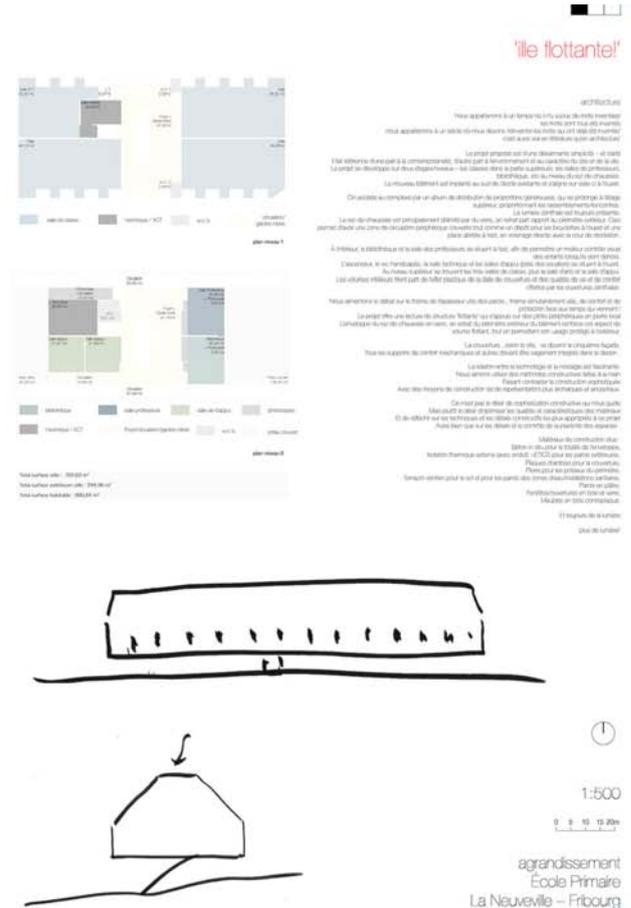


AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA NEUVEVILLE 2015 | ENTRE DEUX

151



AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA NEUVEVILLE 2015 | ENTRE DEUX



152

57 ILLE FLOTTANTE !

écarté au 1^{er} tour

Architecte
 Traco Banaz Arquitectura Limitada
 Rva Marechal Saldanha 303 - RC
 4150-657 PORTO - P

collaborateurs :
 Liliana Vieira
 José Pedro Rocha
 Joan Setiliano
 Alvaro Negrello

Architecte paysagiste
 Imochiado LDA
 Avenue de Madrid 13A
 1000-194 LISBOA - P





'île flottante'

présentation

Avec l'agrandissement de l'école primaire de La Neuveville, l'opportunité d'élargir l'offre éducative a été saisie. Dans un contexte de forte demande de logements, l'objectif est de créer un lieu de vie et de travail qui s'inscrit dans le tissu urbain existant, tout en offrant un cadre de vie agréable et innovant. Le projet consiste à construire un bâtiment qui s'intègre dans le quartier, tout en offrant un cadre de vie innovant et agréable. Le projet consiste à construire un bâtiment qui s'intègre dans le quartier, tout en offrant un cadre de vie innovant et agréable. Le projet consiste à construire un bâtiment qui s'intègre dans le quartier, tout en offrant un cadre de vie innovant et agréable.

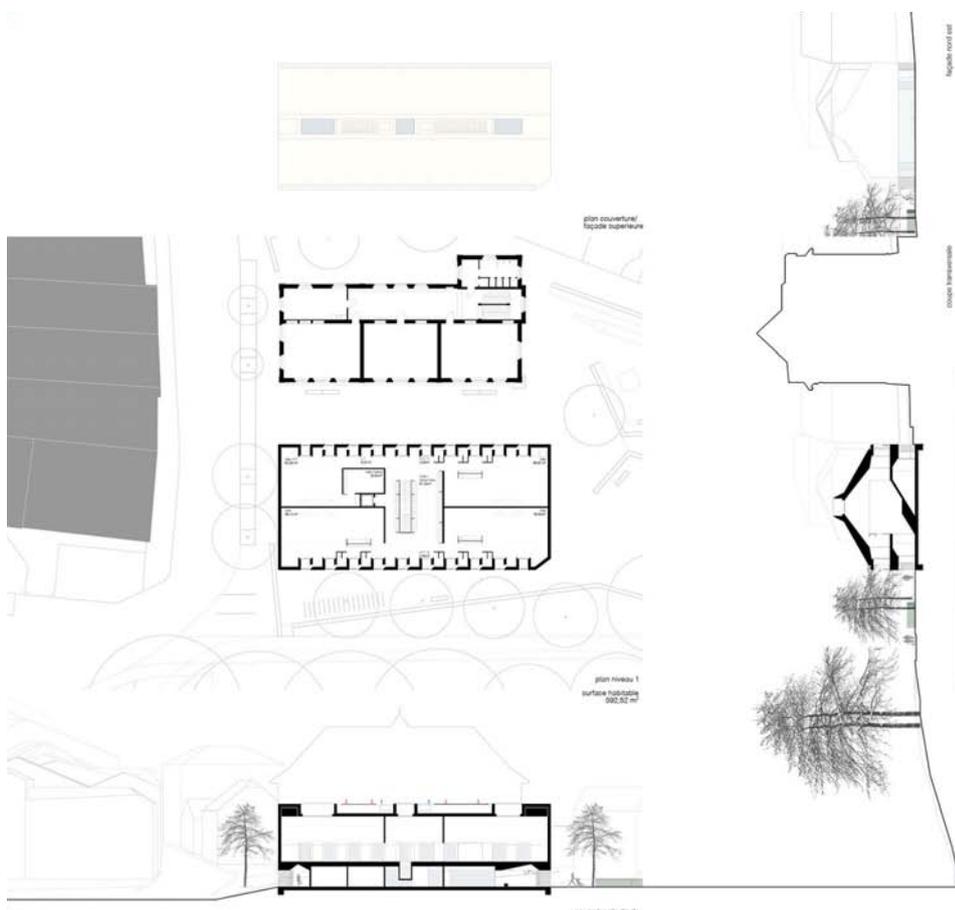


1:200



agrandissement
École Primaire
La Neuveville – Fribourg

153



'île flottante'

1:20

1:200



agrandissement
École Primaire
La Neuveville – Fribourg



Retrait des documents

Les documents des projets non primés peuvent être retirés au même endroit que l'exposition publique, dans l'ancienne usine de chocolat Villars, 4ème étage, route de la Fonderie 2, à Fribourg, le **jeudi 19 novembre de 16h à 18h**

Les projets non retirés ne seront pas conservés par le maître de l'ouvrage. Aucun document ne sera retourné par envoi postal.

Ville de Fribourg

Service d'urbanisme et d'architecture
Rue Joseph-Piller 7, 1700 Fribourg
T 026 351 75 04 / F 026 351 75 19
secretariat.administration@ville-fr.ch